

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored end/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored end/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X
						✓					
	12X		16X		20X		24X		28X		32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

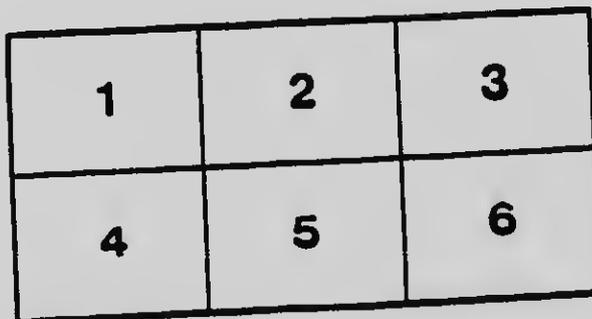
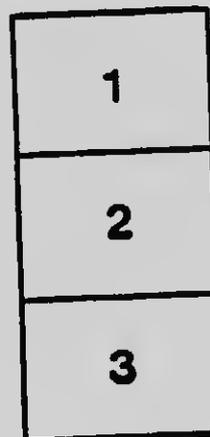
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

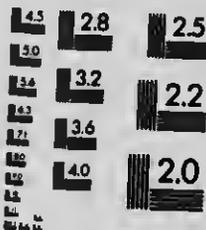
Les exemplaires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

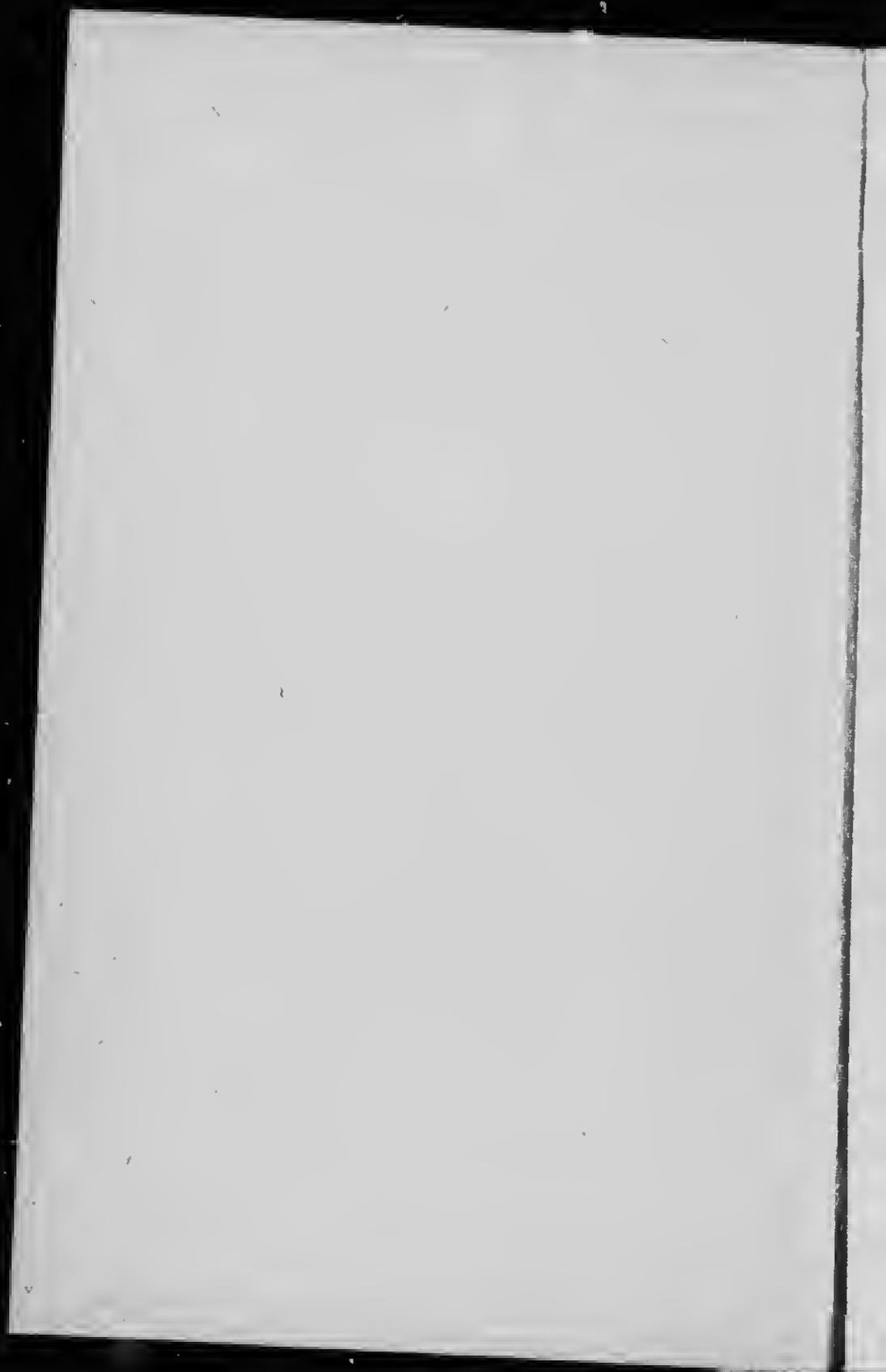
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street 14609 USA
Rochester, New York
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



LEÇONS DE LOGIQUE

DU MÊME AUTEUR

Histoire de la Philosophie, in-12, 417 pages... \$0.75

EN PRÉPARATION :

Leçons de Psychologie

Leçons de Morale

ABBÉ ARTHUR ROBERT
PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC.

LEÇONS

DE

LOGIQUE



QUÉBEC
Imp. de l'ACTION SOCIALE LIMITÉE
103, rue Sainte-Anne, 103

1914

\$0.75

BC 111

R7

1914

P222

Permis d'imprimer,

A.-E. GOSSELIN, ptre,

Sup. Sém., Québec.

Nihil obstat,

A.-A. PAQUET, pter,

Censor Designatus

Imprimatur,

† L.-N. CARD. BÉGIN,

Arch. de Québec.

Droits réservés, Canada, 1914

880741

AVANT-PROPOS

Ces LEÇONS DE LOGIQUE, nous tenons à le déclarer, ne s'adressent pas aux étudiants en philosophie dans les séminaires et les collèges classiques. Au reste, nos maisons d'enseignement secondaire possèdent déjà l'excellent manuel du regretté abbé Lortie, écrit en latin, formant trois volumes et rédigé d'après le programme du baccalauréat de l'Université Laval.

Le petit volume que nous présentons au public a surtout pour but de mettre la philosophie aristotélicienne et thomiste à la portée des élèves des cours académiques des Ecoles Normales et des couvents, et aussi, de la classe instruite en général.

Les manuels de philosophie en français ne manquent pas. Mais la plupart — pour ne pas dire tous — ne répondent pas au programme de notre enseignement primaire. Les uns, trop volumineux, les autres, moins considérables — à part de nobles exceptions — ne sont pas toujours conformes aux immortels principes de la philosophie scolastique si souvent recommandée par les papes.

Sans avoir la prétention de combler une lacune, notre travail, nous l'espérons, sera de nature à rendre quelques services aux instituteurs et institutrices, religieux ou laïques, qui se dévouent avec tant d'intelligence et de savoir-faire à l'éducation de la jeunesse.

Est-il besoin de dire que ces LEÇONS DE LOGIQUE exposent dans un ordre peu différent la matière qui fait l'objet de tous les manuels de philosophie scolastique.

Notre seul mérite est d'avoir condensée, résumée aussi clairement possible la doctrine que l'on rencontre chez la plupart des auteurs.

Si Dieu nous prête vie, pour faire suite à ce court traité, nous publierons des LEÇONS DE PSYCHOLOGIE et des LEÇONS DE MORALE.

Puisse nos humbles efforts être couronnés de succès!

Nous n'avons qu'une seule ambition : c'est de voir plus connue et mieux appréciée la philosophie traditionnelle, la SEULE vraie, puisque la SEULE, elle résout avec satisfaction les graves problèmes qui intéressent l'humanité.

A. R.

LEÇONS DE LOGIQUE

INTRODUCTION

1. **Définition de la philosophie** — La philosophie est la science rationnelle de l'ensemble des choses par leurs causes ultimes.

R. La philosophie est une science. Le propre de la science est de chercher les causes des choses, d'en étudier les principes intrinsèques et d'en découvrir les fins. La simple connaissance, au contraire, est superficielle, elle ne s'arrête qu'à la constatation des faits sans en dire le pourquoi. Aussi bien est-elle le partage de tout le monde, tandis que la science est le privilège du petit nombre. A tous il est possible d'observer une éclipse de soleil, mais peu en ont la science. La philosophie réalise admirablement ces conditions. Les vérités qu'elle enseigne, elle ne se contente pas seulement de les énoncer, mais elle les démontre, elle en donne le pourquoi, les causes.

Science acquise par les seules lumières de la raison, la philosophie est pour cela appelée science rationnelle. Ainsi elle se distingue de la théologie qui a pour fondement les vérités de la foi.

La philosophie — contrairement aux autres sciences — ne s'occupe pas seulement d'une classe d'êtres en particulier ou d'une seule chose ; elle embrasse l'universalité des êtres, l'ensemble des choses pour en trouver les causes.

Et ces causes qu'elle cherche, ce sont les causes ultimes et dernières. Les autres sciences s'arrêtent aux raisons prochaines et immédiates, la philosophie remonte aux premiers principes, aux raisons les plus simples et les plus générales.

2. Objet de la philosophie.—L'objet d'une science est *matériel* et *formel*. Comme son nom l'indique, l'*objet matériel* est ce qui fait la *matière* des recherches d'une science. Ainsi l'*ensemble des choses* constitue l'*objet matériel* de la philosophie. Mais le philosophe étudie l'universalité des êtres, l'ensemble des choses, à ce *point de vue spécial*, qu'il en veut connaître les *causes ultimes* et *dernières*. Ce *point de vue spécial* s'appelle *objet formel*. Et donc les *causes ultimes* et *dernières* sont l'*objet formel* de la philosophie.

Ce qui spécifie une science, ce qui lui donne son caractère distinctif, ce n'est pas son *objet matériel* mais bien son *objet formel*. Au reste, l'*objet matériel* est souvent le même pour *différentes* sciences. Les corps sont la *matière* de la physique et de la chimie : celle-ci étudie leur *composition intrinsèque*, celle-là considère leur *mouvement*. C'est donc le *point de vue spécial* (objet formel) de leurs recherches qui distingue ces deux sciences.

3. Utilité de la philosophie.— La SALUTAIRE INFLUENCE que la philosophie exerce et sur les *individus* et sur la *société*, les PRÉCIEUX AVANTAGES qu'elle procure et aux *sciences* et à la *religion chrétienne*, prouvent sa grande utilité.

A. INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE. — ¹⁾ *Sur les individus*. Les deux plus nobles facultés de l'homme, ce sont l'intelligence et la volonté : celle-ci tend vers le bien, celle-là vers le vrai. Et tout ce qui permet à ces deux facultés d'arriver plus *facilement* et plus *sûrement* à l'objet de leurs tendances, cela leur est profitable. Or tel est le rôle de la philosophie. En donnant à l'esprit humain les règles pour bien juger et bien raisonner, non seulement elle lui montre le chemin qui conduit à la vérité, mais, de plus, elle le

met en possession de moyens capables de lui faire surmonter les obstacles qu'il rencontrera sur la route. Faut-il ajouter que, grâce à la philosophie, l'intelligence acquiert beaucoup de connaissances. N'est-ce pas là un grand avantage? Aussi bien la recherche des *causes premières* est encore pour elle une excellente gymnastique qui lui fait contracter peu à peu l'habitude de la réflexion. Quant à la *volonté*, elle subit la direction de l'intelligence. Nous *voulons* bien ou mal suivant que nos idées sont bonnes ou mauvaises. C'est la philosophie qui fournit à l'intelligence les saines notions que l'homme fait passer dans ses actes. — ² *Sur la société.* En exerçant sa salutaire influence sur les individus, la philosophie, nécessairement, ne peut manquer d'atteindre la société, parce que celle-ci est un *tout* dont les individus sont les parties. — Au surplus, *telle vie telles mœurs.* Cet adage est encore plus vrai pour la société que pour les individus. Certes, en elles-mêmes, dans leur forme abstraite, les idées ne sont guère contagieuses, mais elles se concrétisent dans le journal, dans le livre, et ainsi pénètrent dans les foules qui — l'expérience le prouve — vont toujours au bout de leurs principes. Comme l'écrivit Lamennais dans son *Essai sur l'indifférence*, « tout sort des doctrines : les mœurs, la littérature, les constitutions, les lois, la félicité des États et leurs désastres, la civilisation, la barbarie et ces crises effrayantes qui emportent les peuples ou les renouvellent. » C'est pourquoi, si l'on veut comprendre l'histoire d'un peuple, que l'on examine bien sa philosophie.

B. AVANTAGES DE LA PHILOSOPHIE. — ¹ *Pour les sciences.* Ces avantages sont *généraux* et *spéciaux* selon qu'ils sont propres à *toutes* les sciences ou à *chacune*

d'elles. *x) Avantages généraux.* Les sciences supposent certains principes premiers, certaines notions fondamentales qui sont comme leurs bases. Ces principes, ces notions, c'est la philosophie qui les fournit. Tels sont les principes d'identité : *ce qui est, est* ; le principe de contradiction : *une chose ne peut pas être et n'être pas en même temps* ; le principe de causalité : *tout effet a une cause.* *y) Avantages spéciaux.* Les sciences mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles, les sciences morales et sociales sont aussi tributaires de la philosophie. Celle-ci en effet dit au mathématicien ce qu'est l'étendue, le nombre, la quantité ; elle enseigne au physicien les notions de substance, de cause et de loi ; au géologue et au zoologiste elle donne la définition de la vie, du genre et de l'espèce ; enfin, elle initie le moraliste et le sociologue aux idées de bien, de devoir, de liberté et d'autorité.

Qui contestera les services précieux que la philosophie rend au médecin, à l'orateur, à l'écrivain et à l'homme d'état ? A cause de l'union intime qui existe entre le corps et l'âme, la psychologie vient au secours de la science médicale. Et le médecin, pour réussir dans ses traitements, devra être au courant de l'influence du moral sur le physique et réciproquement ; par exemple, il devra connaître le rôle de l'imagination et des passions auprès du système nerveux et du cerveau. C'est pourquoi Bacon avait coutume de dire que « la médecine non basée sur la philosophie est une bien petite chose » ; et Leibniz formait des vœux pour que « les médecins philosophassent ou que les philosophes médicinassent. »

Pour convaincre, plaire et persuader, l'orateur doit connaître les lois du raisonnement (logique) et le

mécanisme des passions (psychologie). Quant à l'écrivain, avant que d'écrire, il doit apprendre à penser. Or l'art de penser, c'est la logique qui l'enseigne. Et la morale montrera à l'homme d'état, au politique, la science si difficile du gouvernement. ⁽¹⁾— ²⁾ *Pour la religion chrétienne.* La philosophie démontre les vérités qui sont les *préambules de la foi*, telles sont l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme. Ces vérités, solidement prouvées, acheminent l'esprit vers la croyance aux dogmes de foi. — Elle fait voir aussi tout le bien-fondé de nos mystères en expliquant qu'ils sont non *contraires* mais *au-dessus* de l'humaine raison.— Comme la plupart des objections contre le christianisme viennent des sophismes courants, lesquels, ni plus ni moins, ne sont que de fausses définitions, la philosophie rend encore un signalé service à la religion en restituant aux vérités leur saine et juste notion.

4. Division de la philosophie. — La philosophie comprend trois parties qui sont la *logique*, la *métaphysique* et la *morale*

L'ensemble des êtres, l'universalité des choses, objet matériel de la philosophie (2), peut se diviser en trois classes. Il y a d'abord les êtres de la nature qui existent indépendamment de nous. Ces êtres nous les *étudions*, nous ne les *créons* pas. La recherche du dernier pourquoi de cette *réalité* dont nous ne sommes pas les auteurs, s'appelle *philosophie spéculative, réelle*. Viennent ensuite les êtres qui *dépendent* de nous, que nous *produisons*, que nous *pratiquons*. L'étude approfondie de ces êtres se nomme *philosophie pratique*.

La philosophie comprend donc deux parties : la *philosophie spéculative* et la *philosophie pratique*. Chez les anciens, la *philosophie spéculative* se divisait en trois classes distinctes : *Physique*, *Mathématiques* et *Métaphysique*. Mais aujourd'hui, à cause de la spécialisation des sciences, on a fait de la *physique* (étude du mouvement)

(1) Cfr. Lahr — Philosophie, T. I, pp. 8, 9, 10.

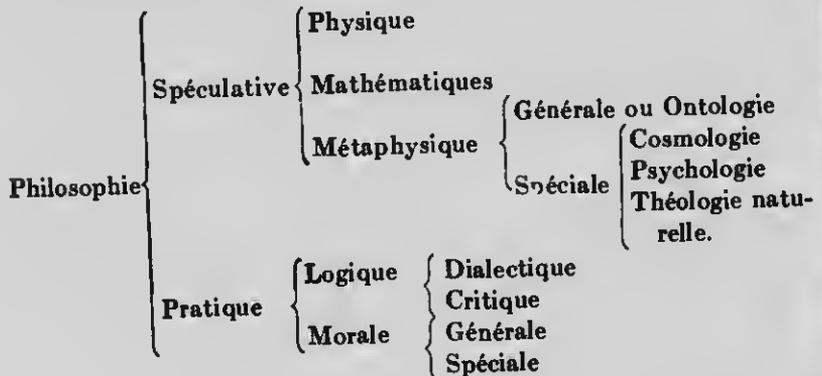
et des *mathématiques* (étude de la quantité) des sciences à part ; de sorte que la philosophie *réelle* ou *spéculative* n'est plus que la *métaphysique* (étude de la substance). La *philosophie pratique* se partage en deux groupes appelés : *Logique et Morale*. Ces êtres, en effet, que nous causons, sont des actes de l'intelligence (Logique) et de la volonté (Morale).

L'ensemble des êtres, l'universalité des choses se divise en trois classes : êtres *réels* ou *métaphysiques*, êtres *logiques* et êtres *moraux*, d'où les trois grandes divisions de la philosophie : *Métaphysique, Logique et Morale*.

Ces trois parties se subdivisent à leur tour. La *Métaphysique* est ou *générale* ou *spéciale*. Dans le premier cas, elle se nomme *Ontologie*, dans le second cas, on l'appelle *Métaphysique spéciale*. De leur côté la *Logique* et la *Morale* se divisent, chacune, en deux parties qui sont, pour la *Logique* : la *Dialectique* et la *Critique* ; pour la *Morale* : la *Morale générale* et la *Morale spéciale*. La métaphysique spéciale comprend trois parties : la *Cosmologie*, la *Psychologie* et la *Théologie naturelle*.

Comme la *Logique* est une science dont dépendent toutes les autres, c'est par elle que doit commencer tout traité de philosophie. N'est-elle pas un « instrument de savoir » ? Or l'instrument pré-existe à l'acte de celui qui s'en sert. Si la *Logique* est le commencement de toute étude philosophique, la *Morale* en est la fin puisqu'elle nous enseigne les moyens d'arriver à Dieu, terme ultime, hut dernier de toutes choses. Et, tout naturellement, la *Métaphysique* se trouve entre les deux.

Le tableau suivant contient toute la matière de ce numéro d'une façon plus brève et plus simple.



Il est à remarquer que la division moderne de la philosophie, due à Wolff, philosophe allemand (1679-1755), eut pour résultat une séparation regrettable entre les sciences et la philosophie. C'est depuis ce temps que la philosophie pure, aux yeux des prétendus savants, passe pour une simple divagation de l'esprit, une connaissance dont l'objet est le vague et le conjectural. Hâtons-nous de dire que cette séparation, jugée opportune, n'est pas un divorce complet. Aussi bien, la spéculation philosophique, pour ne chercher, dans la réalité sensible, que l'immuable, l'absolu, n'en a pas moins des attaches nécessaires avec cette même réalité qu'elle suppose et sans laquelle elle ne peut exister. ⁽¹⁾

(1) Cfr. Mercier — Logique, pp. 27-28.

LOGIQUE

OU

PHILOSOPHIE RATIONNELLE

5. **Définition de la logique.** — La logique est une science ou un art qui dirige les opérations de l'esprit humain dans la recherche du vrai.

6. **La logique : science et art.** — Le propre de la science est de donner le *pourquoi*, la *cause* de ce qu'elle affirme. Et c'est précisément ce que fait la logique. Elle *prouve* les règles que doit suivre l'esprit humain pour arriver sûrement à la vérité, elle en procure une connaissance *causale*, c'est-à-dire *scientifique*. Ainsi, elle ne se contente pas d'énoncer que tout bon syllogisme doit avoir seulement trois termes, *quant au sens*, mais, en plus, elle *démontre* cette loi. — L'art, en général, *enseigne à bien faire une chose*. Il est un « ensemble de règles directrices de l'action. » ⁽¹⁾ Or la logique enseigne à *bien* ordonner les opérations de l'esprit en vue de la vérité, elle fournit des règles pratiques qui dirigent l'intelligence dans ses recherches. Elle est donc vraiment un *art*. Cependant, l'art *proprement dit* a pour objet les opérations *extérieures* ; la logique ne dirige que les actes *intérieurs*, les opérations de l'esprit ; et, pour ce motif, elle est un art *improprement dit*, par analogie.

(1) Mercier — ouv. cité, p. 74.

7. La logique est une science pratique. — Le but de la logique, c'est la conquête du vrai. Et pour arriver à cette fin, elle énonce des lois, elle formule des principes qu'elle *applique* à l'esprit humain. Son œuvre, son rôle est donc de conduire l'intelligence à la possession de la vérité ; œuvre et rôle certes, éminemment *pratiques*, bien différents de l'œuvre et du rôle de la science spéculative qui considère son objet pour la seule satisfaction *désintéressée* de le contempler, sans en faire aucun emploi.

8. Objet de la logique. — L'objet d'une science est *matériel* et *formel* (2). La logique, d'après sa définition, étudie les *opérations de l'esprit humain* : celles-ci sont donc la *matière* de ses recherches, partant, constituent son *objet matériel*. Les opérations de l'esprit humain, la logique les considère à ce *point de vue spécial* qu'elle les *ordonne*, les *adapte* à la conquête de la vérité. Cette *ordonnabilité*, cette *adaptabilité* des actes de l'intelligence en vue du vrai à posséder sont l'*objet formel* de la logique.

9. Utilité de la logique. — La logique a une double utilité : SUBJECTIVE et OBJECTIVE. L'utilité *subjective* concerne le *sujet* qui se conforme aux lois fournies par cette science, c'est-à-dire l'*esprit humain* ; l'utilité *objective* regarde l'*objet* vers lequel tend ce même sujet, c'est-à-dire la *vérité*.

A. UTILITÉ SUBJECTIVE. — ¹⁾ *La logique éduque l'esprit humain.* Éduquer, c'est développer, perfectionner les facultés natives d'un être intelligent. Or la logique, par ses lois, développe, perfectionne cette aptitude innée de toute intelligence à rechercher et à découvrir la vérité. Cette aptitude naturelle est appelée *bou sens*. Excellente gymnastique intellectuelle, la logique

donne encore à l'esprit humain cette clarté, cette précision, cette rigueur que l'on admire chez les philosophes. — ²⁾ *La logique renforce notamment la puissance intellectuelle.* Sans l'étude des règles de la logique, l'esprit humain ne dépasserait guère les bornes du simple bon sens, et partant, combien restreint serait le domaine de son instruction. La logique fait aussi découvrir à l'intelligence des aptitudes insoupçonnées. L'étude, en effet, exige des efforts, de l'attention, de la réflexion : autant d'actes qui, nécessairement, arrivent à d'heureux résultats. Que de gens, faute de culture, n'ont jamais pensé avoir les talents qu'ils possèdent réellement !

B. UTILITÉ OBJECTIVE. — ¹⁾ *La logique rend la vérité plus accessible.* Sans doute le *bon sens* arrive souvent à la vérité. Mais ne lui est-il pas *plus facile* d'y atteindre lorsque les lois de la logique viennent à son secours ? Le voyageur qui a de bons yeux voit certainement les obstacles sur son chemin. Seulement, ces obstacles, il les évitera *plus facilement* s'il y a des « poteaux indicateurs. » Eh bien « les règles de logique sont comme des poteaux indicateurs qui forcent de voir les fossés et les poudrières, qu'on n'aurait peut-être pas remarqués sans cela ». ⁽¹⁾ ²⁾ *La logique rend la vérité plus sûre.* Le *pourquoi* d'une vérité — s'il est connu — fait que cette même vérité est assise sur des bases plus solides. L'éclipse de lune ou de soleil dont l'apparition attire les regards des mortels est, pour l'astronome, une vérité *sûre, ferme*, qui exclut toute hésitation. Ce phénomène n'offre pas la même certitude à celui qui ignore le premier mot des sciences

(1) Élie Rabier, Leçons de philosophie, Logique, p. 92.

physiques. Or la logique apprend le *pourquoi* de la vérité, elle enseigne à résoudre l'objection et à réfuter l'erreur. Grâce à elle la vérité est donc mieux établie.

Il est bon de noter cependant que sans la connaissance des lois d'une science et des règles d'un art, un grand nombre de personnes peuvent avoir une certaine habileté dans cette science ou dans cet art. Ainsi beaucoup savent compter sans avoir jamais appris l'arithmétique, d'autres jouent un instrument de musique sans avoir reçu aucune leçon. De ces faits pouvons-nous déduire l'inutilité de la science mathématique et de l'art musical? Certainement non. Il en est de même pour la logique.

Au reste, la logique, comme toute science et tout art, ne doit jamais contredire le *bon sens*. Celui-ci « demeure un précieux instrument de contrôle, toujours bon à consulter dans les questions de sa compétence; car, s'il n'a la vue un peu courte, du moins l'a-t-il claire, et l'on peut conclure d'avance que toute proposition qui lui est évidemment contraire, l'est, par là même aussi, à la saine logique ». (1)

10. Division de la logique. — La logique étudie les opérations de l'esprit à ce point de vue spécial qu'elle les conduit à la vérité (8). Ces opérations, elle les considère d'abord *en elles-mêmes*, et ensuite, en vue du *vrai à conquérir*; pour bien conduire ces opérations il lui est *nécessaire de les connaître* auparavant. C'est dire que la logique se divise en deux parties. La première partie (étude des opérations de l'esprit en elles-mêmes) s'appelle *Logique formelle* ou *Logique générale*. On nomme la deuxième partie (étude des opérations de l'esprit en vue de la vérité) *Logique matérielle*, *Logique appliquée*, *Logique spéciale*, *Méthodologie*. — Plus couramment la première partie est connue sous le nom de *Dialectique*, et la deuxième sous le nom de *Critique*.

(1) Lahr, ouv. cit. I, p. 406.

La logique se divise encore en *logique naturelle* et en *logique scientifique*. La *logique naturelle* est l'aptitude innée de toute intelligence à découvrir la vérité. La *logique scientifique* est cette même aptitude développée et perfectionnée par l'étude.

11. **Les différentes appellations de la logique.** — Il est bien légitime de se demander pourquoi la première et la seconde partie de la logique s'appellent, celle-ci, *Logique matérielle, Logique appliquée, Méthodologie*, et celle-là, *Logique formelle, Logique générale*. — Il y a certains principes, certaines lois, comme le principe de contradiction, le principe d'identité, les lois du syllogisme, les lois de la démonstration, qui ont trait à tous les sujets. Ils sont d'un usage général, ils sont comme les formes, les moules de l'esprit humain. Ils s'adressent avant tout à l'intelligence, ils en dérivent pour ainsi parler. Voilà pourquoi la partie de la logique qui a pour objet les opérations intellectuelles en elles-mêmes et les lois qui les régissent, se nomme *Logique formelle, Logique générale*. Mais, parce que science pratique (7), la logique emploie les opérations intellectuelles et leurs lois comme moyens d'arriver au vrai. Cet emploi, cet usage n'est ni plus ni moins que l'application de ces opérations avec leurs lois aux différentes matières sur lesquelles elle porte ses investigations. Mais ces matières ont aussi leurs procédés propres, leurs lois particulières, leurs méthodes auxquels l'esprit doit se conformer. C'est pour ce motif que cette partie de la logique s'appelle *Logique appliquée, Logique matérielle, Logique spéciale, Méthodologie*. Ordinairement la *Logique formelle*, parce qu'elle désigne l'art de discuter en honneur chez les anciens, prend le nom de *Dialectique* (dialectique vient d'un mot grec qui signifie discuter). Quant à la *Logique appliquée*, elle critique les moyens qu'a l'intelligence d'arriver à la connaissance certaine de son objet, et pour cause, on la nomme *Critique*.

LOGIQUE FORMELLE

OU

DIALECTIQUE

12. **Définition de la dialectique.** — La dialectique est la science des opérations de l'esprit humain en elles-mêmes et des lois qui les régissent.

13. **Division de la dialectique.** — L'esprit humain a trois opérations : la simple appréhension, le jugement et le raisonnement. A la simple appréhension se rattachent la définition et la division. Nous diviserons donc la dialectique en cinq chapitres : Ch. I, *La simple appréhension*; ch. II, *La définition*; ch. III, *La division*; ch. IV, *Le jugement*; ch. V, *Le raisonnement*.

CHAPITRE PREMIER

La simple appréhension

14. **Division du chapitre premier.** — Par la simple appréhension nous acquérons des idées. Celles-ci sont de différentes sortes et se manifestent à l'extérieur par un signe spécial appelé terme. C'est dire que ce chapitre premier comprendra trois articles : Art. I, *Les idées* ; art. II, *Les différentes espèces d'idées* ; art. III. *Les signes des idées ou les termes*.

Article premier

LES IDÉES

15. Définition de la simple appréhension.—La simple appréhension est l'acte par lequel l'intelligence perçoit l'essence d'une chose sans affirmer et sans nier qu'elle en soit de cette essence.

Cette première opération de l'intelligence est appelée *simple* parce qu'elle n'affirme rien et ne nie rien de l'objet qu'elle connaît. Quand nous affirmons, dans notre esprit, nous unissons ensemble deux choses : celle de qui l'on affirme (le sujet) et celle que l'on affirme (le régime). Cette union est une *composition*.—Ce que l'intelligence perçoit, dans sa première opération, n'est pas un objet que nous pouvons voir avec les yeux du corps ou palper avec nos mains, par exemple. Non, c'est une réalité cachée dans l'objet vu par les yeux, touché par les mains. Cette réalité s'appelle *essence*, l'intelligence l'*extrait* des choses sensibles qui nous entourent.

16. Définition de l'idée.—L'idée est la *simple représentation d'une chose faite dans l'intelligence*. La chose représentée est cette *réalité cachée*, cette *essence* que l'intelligence extrait du sensible.

Pour parler le langage de la philosophie, disons que l'essence est ce *par quoi* un être est ce qu'il est. Ainsi un homme n'est pas un homme parce qu'il a telle *figure*, tel *nom*, telle *origine*, telle *patrie*, etc., mais bien parce qu'il a l'*animalité* et la *raisonnabilité*. Ces deux éléments forment l'*essence* de l'homme. Eh bien ces deux éléments *invisibles*, *impalpables*, représentés dans l'intelligence se nomment *idée*. L'idée est donc l'effet de la simple appréhension.

17. Idée et image.—L'idée et l'image d'un objet diffèrent entre elles. L'une ne doit donc être jamais prise pour l'autre.

1) L'image de l'encrier qui est devant moi est *sensible*, peut être vue, touchée. L'idée du même encrier

est spirituelle, immatérielle, impereceptible aux sens. L'intelligence seulement peut l'atteindre.

2) L'image de l'enerier est *singulière*, ne peut convenir qu'à cet encrier devant moi. L'idée de l'encrier est *universelle*. Elle convient à tous les encriers qui ont été, qui sont et qui seront. L'idée de l'enerier, c'est son essence représentée dans l'intelligence. L'essence de l'enerier, c'est d'être un vase dans lequel on met de l'encre. Cette définition fait abstraction de la forme de l'enerier, de la matière dont il est fait et il sera toujours vrai de l'affirmer de tous les encriers.

18. Compréhension et extension de l'idée.—La compréhension ou le contenu de l'idée est l'ensemble des éléments que comprend ou que contient une idée. L'idée de pape contient deux éléments : chef et Église. Le pape est le chef de l'Église. Ces éléments s'appellent aussi notes constitutives d'une idée. L'extension de l'idée est l'ensemble des individus auxquels l'idée est attribuable. Tous les prêtres, passés, présents, à venir ou simplement possibles, sont contenus sous l'extension de l'idée d'homme.

19. La compréhension d'une idée est en raison inverse de son extension, et réciproquement.—En effet plus une idée a de notes constitutives, moins elle a d'extension, et plus elle a d'extension, moins elle a de notes constitutives. Prenons comme exemple l'idée d'homme. Le contenu ou la compréhension de cette idée se compose de deux notes constitutives : l'animalité et la raisonabilité. L'idée d'homme, telle quelle, s'étend à tous les hommes. Si à ces deux éléments constitutifs de l'essence de l'homme nous en ajoutons d'autres qui le complètent, l'intègrent, nous augmenterons la compréhension mais l'extension diminuera d'autant. Ainsi

en ajoutant les idées de *blanc* et de *savant* aux idées *animalité* et *raisonnabilité*, l'idée d'homme contiendra quatre éléments, c'est pourquoi elle aura beaucoup moins d'extension. En effet l'idée d'*animal, raisonnable, blanc*, n'est pas attribuable à tous les hommes, il faut exclure les *noirs*. Aussi bien l'idée d'*animal, raisonnable, blanc, savant* a moins d'extension que l'idée *homme blanc* parce qu'elle a un élément de plus, c'est-à-dire une compréhension plus grande. Car ici, il faut exclure non seulement les hommes *noirs*, mais encore, les hommes *ignorants*.

Article II

ESPÈCES D'IDÉES

20. **La classification des idées.** — L'idée peut être considérée à quatre points de vue différents. C'est ce quadruple point de vue qui fonde sa classification. L'idée peut être considérée: a) au point de vue de son *origine* ; b) au point de vue de l'*objet qu'elle représente* ; c) au point de vue de la *manière plus ou moins parfaite* de représenter l'objet ; d) au point de vue de la *relation* qu'elle a avec les autres idées. Cette classification est adoptée par tous les auteurs scolastiques.

A. *Division des idées au point de vue de leur origine.*

21. **Idée intuitive.** — L'idée *intuitive* est la *représentation de l'objet produite dans l'intelligence immédiatement par l'objet lui-même*. Ex. : l'idée de *Dieu pour les bienheureux dans le ciel*. Ils voient Dieu *immédiatement, face à face*. Dieu lui-même, sans aucun inter-

médiaire, est connu par les anges et les saints. L'idée du papier sur lequel j'écris est intuitive. L'idée intuitive s'appelle immédiate.

22. Idée abstractive. — L'idée abstractive est la représentation de l'objet produite dans l'intelligence non par l'objet lui-même mais par un autre semblable ou analogue. Ex. : L'idée de Dieu que nous avons en ce monde. Nous connaissons Dieu au moyen des choses qu'il a créées et dans lesquelles nous trouvons une similitude bien imparfaite de lui-même. De ces mêmes choses nous abstrayons l'idée de Dieu. L'idée bonne ou mauvaise que nous avons de quelqu'un après l'avoir vu agir. L'idée abstractive est médiate.

23. Idée directe. — L'idée directe est la représentation de l'objet produite dans l'intelligence immédiatement par l'objet lui-même mais situé à l'extérieur. C'est l'idée intuitive, lorsque l'objet est en dehors de l'intelligence. Ex. : L'idée de l'encrier placé devant moi.

24. Idée réflexe. — L'idée réflexe est la représentation de l'objet produite dans l'intelligence immédiatement par l'objet lui-même mais existant déjà dans la faculté intellectuelle. Ex. : L'idée de la joie que j'éprouve, l'idée de ma pensée. On peut dire que l'idée réflexe est l'idée de notre idée. On l'appelle réflexe parce qu'elle est le résultat de la réflexion, ou du retour de l'intelligence sur l'idée directement perçue. Ainsi, déjà en possession de l'idée d'encrier, après réflexion sur cette idée, l'intelligence lui trouve des propriétés qu'elle n'avait pas encore découvertes. L'idée réflexe est donc l'idée intuitive, lorsque l'objet est dans celui qui connaît.

B. *Division des idées au point de vue de l'objet qu'elles représentent.*

25. Double aspect de l'objet : compréhension et extension. — L'objet dont l'idée est la *représentation faite dans l'esprit* peut être considéré dans son *contenu* (compréhension) et dans son *étendue* (extension) (18). Dans sa *compréhension* l'objet donne lieu aux idées *simples, composées, positives, négatives, abstraites, concrètes, réelles, logiques*. Dans son *extension* l'objet produit les idées *singulières, universelles, particulières, distributives, collectives, univoques, analogues, transcendantes*.

26. Idée simple. — L'idée *simple* ou *incomplexe* est la *représentation d'un objet contenant un seul élément constitutif*. Ex. : L'idée d'être, d'existence. L'idée simple est donc *indécomposable*.

27. Idée composée. — L'idée *composée* ou *complexe* est celle qui *représente un objet contenant deux ou plusieurs éléments constitutifs*. Ex. : L'idée d'homme, l'idée de prêtre, l'idée d'avocat.

28. Idée positive. — L'idée *positive* est celle qui *représente un objet contenant une perfection*. Ex. : L'idée de vivant, l'idée de savant. Vivant et savant sont constitués par la *vie* et la *science* qui, en elles-mêmes, sont des *perfections*.

29. Idée négative. — L'idée *négative* est celle qui *représente un objet contenant une imperfection*. Ex. : L'idée de mort, l'idée d'ignorant.

30. Idée abstraite. — L'idée *abstraite* est celle qui *représente, séparé de l'objet, un élément qui est partie constitutive de cet objet*. Ex. : L'idée de blancheur. La

blancheur est un élément constitutif de l'objet blanc. Séparée de l'objet blanc, et représentée comme telle dans l'esprit, elle est une *idée abstraite*.

31. **Idée concrète.** — L'*idée concrète* est celle qui représente l'objet lui-même, tout entier, avec les éléments qui le constituent. Ex. : L'idée de *prêtre*, de *médecin*.

32. **Idée réelle.** — L'*idée réelle* est la représentation d'un objet qui existe en dehors de l'intelligence dans la réalité extérieure. Ex. : L'idée de *table*.

33. **Idée logique.** — L'*idée logique* est la représentation d'un objet qui n'existe que dans et par l'intelligence. Ex. : L'idée de *genre* et d'*espèce*. Quand nous disons que Pierre appartient au genre animal et à l'*espèce* homme, cette classification n'existe que dans et par notre esprit.

34. **Idée singulière.** — L'*idée singulière* est la représentation d'un objet attribuable à un seul être. Cet objet s'appelle individu. Ex. : Pierre, ce cahier.

35. **Idée universelle.** — L'*idée universelle* est celle qui représente un objet attribuable à plusieurs êtres. Ex. : L'idée d'*homme*, de *substance*.

36. **Idée particulière.** — L'*idée particulière* est celle qui représente un objet attribuable à quelques êtres. C'est l'idée universelle limitée. Ex. : Certains hommes, quelques savants.

37. **Idée distributive.** — L'*idée distributive* est une idée universelle qui représente un objet attribuable à plusieurs êtres pris séparément et collectivement. Ex. : L'idée d'*homme* est attribuable à chaque homme et à tous les hommes.

38. **Idée collective.** — L'idée *collective* est une idée universelle qui représente un objet attribuable à plusieurs réunis ensemble, ou pris collectivement. Ex. : L'idée d'armée s'affirme non de chaque soldat, mais de plusieurs soldats réunis, pris en groupe.

39. **Idée univoque.** — L'idée *univoque* est une idée universelle qui représente un objet attribuable à plusieurs de la même manière, ou qui exprime la même réalité dans tous les êtres auxquels on l'attribue. Ex. : L'idée d'animal représente un objet (vivant sensible) qui s'attribue de la même façon et à l'homme et à la brute. En d'autres termes, animal exprime la même réalité, c'est-à-dire *vivant sensible*, dans l'homme et dans la brute.

40. **Idée analogue.** — L'idée *analogue* est une idée universelle qui, dans les êtres auxquels elle convient, exprime une réalité un peu semblable, un peu différente. Ex. : L'idée de tête convient au corps humain et au chef de la cité de Québec. Cette idée, dans le corps humain et dans le chef de la cité de Québec, exprime une réalité un peu semblable et un peu différente aussi, puisque la tête qui gouverne la cité n'est pas absolument la même que celle qui conduit le corps humain.

41. **Idée transcendente.** — L'idée *transcendente* est une idée qui représente un objet attribuable à tout ce qui existe ou peut exister. Ex. : Les idées d'être, de chose, de quelque, de bonté, de vérité, voilà les cinq transcendentaux. Ce nom leur vient de ce qu'ils ne sont pas localisés dans aucun genre, dans aucune espèce ; ils sont au-dessus de tous les genres, de toutes les espèces, ils les dépassent tous (*transcendere*) — ils conviennent à tous.

C. *Division des idées au point de vue de la manière de représenter leur objet.*

42. **Idée claire.** — L'idée claire est la représentation de l'objet de façon qu'on le puisse distinguer des autres.

Ex. : Quelqu'un a l'idée claire de la philosophie s'il ne la confond pas avec la théologie.

43. **Idée obscure.** — L'idée obscure est la représentation de l'objet de façon qu'on ne puisse pas le distinguer des autres. Ex. : Ceux qui disent que l'homme est un singe perfectionné, ont une idée obscure de l'homme.

44. **Idée distincte.** — L'idée distincte est celle qui représente les principaux éléments essentiels de l'objet. Ex. : L'homme est un animal raisonnable.

45. **Idée confuse.** — L'idée confuse est celle qui ne représente pas les principaux éléments essentiels de l'objet. Ex. : L'homme est un animal.

46. **Idée complète.** — L'idée complète est celle qui représente tous les éléments essentiels de l'objet. Ex. : L'homme est une substance, corporelle, vivante, sensible, raisonnable.

47. **Idée incomplète.** — L'idée incomplète est celle qui ne représente pas tous les éléments essentiels de l'objet. Ex. : L'homme est une substance raisonnable.

48. **Idée adéquate.** — L'idée adéquate est celle qui représente non seulement tous les éléments essentiels de l'objet, mais encore toutes ses propriétés et toutes les qualités accidentelles qu'il a ou peut avoir. Cette idée épuise la cognoscibilité d'un objet. Dieu seul a des idées adéquates.

49. **Idée inadéquate.** — L'idée *inadéquate* est celle qui ne représente pas tous les éléments essentiels, propres et accidentels de l'objet. Ex. : Les idées que nous avons en ce monde.

D. *Division des idées au point de vue de leur comparaison.*

50. **Idées identiques.** — Les idées *identiques* sont celles qui représentent des objets constitués par les mêmes éléments. Ex. : Les idées d'*animal* et de *vivant sensible* sont *identiques*.

51. **Idées diverses.** — Les idées *diverses* sont celles qui représentent des objets constitués par des éléments différents. Ex. : Les idées d'*animal* et d'*ange* sont *diverses*.

52. **Idées conciliables.** — Les idées *conciliables* sont celles qui représentent des objets constitués d'éléments différents mais attribuables (objets) à un même être. Ex. : La *justice* et la *bonté*. Quelqu'un peut être bon et juste à la fois.

53. **Idées inconciliables.** — Les idées *inconciliables* sont celles qui représentent des objets constitués d'éléments différents, et non attribuables à un même être. Ex. : La *rotondité* et la *quadrature*.

54. **Idées associées.** — Les idées *associées* sont les idées qui se supposent l'une l'autre, qui s'évoquent, qui sont unies par un lien. Ex. : L'idée de *fumée* est *associée* à celle de *feu*. Si ce lien qui unit deux idées dépend de la nature des objets représentés par ces idées, alors on dit qu'il y a *association objective*, comme dans l'ex-

emple précédent. Si ce lien dépend de l'intelligence, dans ce cas, l'association est *subjective*. Ainsi, pour le *fidèle*, l'association entre l'idée de la croix et l'idée du sacrifice de Jésus-Christ, est une *association subjective*.

55. **Idées inassociées ou disparates.** — Les idées *inassociées* ou *disparates* sont les idées qui ne se supposent pas et ne s'excluent pas. Ex. : L'idée de *sage* de *noir*.

APPENDICE

Prédicables et Prédicaments

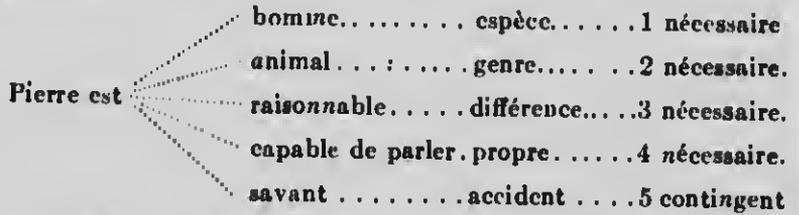
56. **Un peu d'analyse.** — Analysons grammaticalement la phrase suivante : *Pierre est aimable*. *Pierre* est un *nom* sujet de *est*. *Est* est un verbe *substantif*, à la troisième personne de l'indicatif présent, il unit *Pierre* à *aimable*. *Aimable* est un *adjectif* qui *qualifie* *Pierre*. Et donc au sujet de cette phrase, on s'est fait trois questions : 1° Qu'est-ce que *Pierre* ; 2° qu'est-ce que *aimable* ; 3° quelle est la relation entre *Pierre* et *aimable*. On a mis *Pierre* dans la partie du discours qui s'appelle *nom* ; *aimable*, on l'a placé dans la partie qui se nomme *adjectif* ; et on a dit que la relation entre cet adjectif et ce nom, était une relation de *qualification*.

57. **Définition des prédicables et des prédicaments.** — L'analyse faite dans le numéro précédent nous aidera à comprendre la définition de ces deux termes. En logique, au lieu des mots *Pierre* et *aimable*, on dit les *idées* de *Pierre* et d'*aimable*. Le *prédicable*, c'est la *relation qui existe entre Pierre et aimable*. Le *prédicament*, c'est la classe ou la catégorie où l'on peut placer les *idées de Pierre et d'aimable*. Les *prédicaments*, en logique, correspondent aux dix parties du discours en grammaire. Le *prédicable* répond à la question troisième (56) : Quelle est la *relation entre Pierre et aimable* ? C'est une relation de qualification, ou encore, *aimable qualifie Pierre*. Plus explicitement, on peut dire que le *prédicable* est la *manière dont l'idée aimable s'affirme de Pierre ou s'attribue à lui-même*. L'idée *aimable* en effet est une idée universelle, puisqu'elle peut convenir à plusieurs (35). Mais l'idée universelle, attribut, n'a pas toujours une relation de qualification avec le sujet auquel elle se rapporte. Quand on dit : *Pierre chante, est chantant*, ici c'est une relation d'action. Donc la *manière, la façon dont l'idée attribut s'affirme de l'idée sujet* peut être différente, et c'est pourquoi on définit le *prédicable* comme suit : Les *différentes manières*

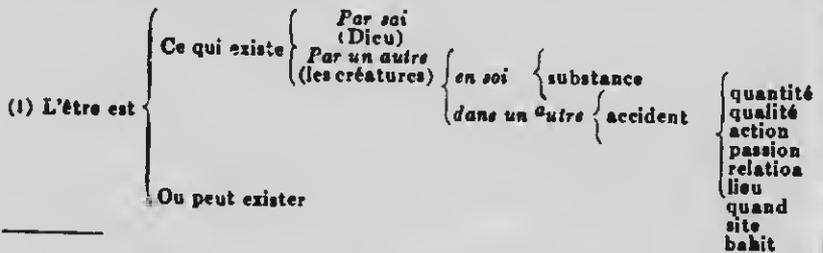
dont une idée universelle s'affirme des sujets auxquels elle se rapporte. Le *prédicament* répond aux questions 1ère et 2e (56) : Qu'est-ce que *Pierre*, qu'est-ce qu'*aimable* ? *Pierre* est un *mot*, il est classé dans la partie du discours appelée *nom*. *Aimable* est un *mot*, il est classé dans la partie du discours appelée *adjectif*. En grammaire, *Pierre* et *aimable*, on les étudie comme *mots*, en logique, on les considère comme *idées*. Et donc les *prédicaments* sont les *classes* ou les *catégories* où l'on peut mettre toutes les idées que l'on a et que l'on peut avoir.

58. **Il y a cinq prédicables.** — Les relations qui existent entre l'idée attribut et l'idée sujet sont au nombre de cinq. En d'autres termes, les différentes manières dont un attribut s'affirme de son sujet sont au nombre de cinq. Quatre de ces manières ou de ces relations sont nécessaires, une autre est *non-nécessaire* ou *contingente*. Les quatre relations nécessaires s'appellent *espèce*, *genre*, *différence* et *propre*. La relation contingente se nomme *accident*. Il va sans dire que ces cinq relations, vis-à-vis du sujet auquel elles rattachent l'attribut, n'ont pas toutes le même rôle. L'importance de leur fonction dépend de la nature de l'attribut. Et disons tout de suite que les relations nécessaires l'emportent sur la relation *contingente*. Mais les relations nécessaires, ne le sont pas au même degré. Ainsi dans les exemples suivants : *Pierre est homme*, *Pierre est capable de parler*, la relation de *homme* à *Pierre* est plus nécessaire que la relation de *capable de parler*. — Le sujet ne peut pas exister sans les attributs qui ont avec lui une relation nécessaire. Ces attributs signifient ou *quelque chose* du sujet ou *tout* le sujet. Dans l'exemple : *Pierre est homme*, l'attribut *homme* exprime *toute* la nature (animal raisonnable) de *Pierre*. Dans cet autre exemple : *Pierre est animal*, l'attribut *animal* exprime *quelque chose*, c'est-à-dire une *partie* de la nature de *Pierre*. Cette partie de la nature exprimée par l'attribut *animal*, *Pierre* la partage avec les autres animaux, les brutes. Par contre, il est un autre attribut qui exprime une *partie* de la nature du sujet, mais partie que le sujet ne partage pas avec les autres, parce qu'elle est *ce qui le distingue des autres*, tel l'attribut *raisonnable* dans l'exemple : *Pierre est raisonnable*. Il y a donc trois attributs qui expriment la nature du sujet auquel ils se rapportent : un qui l'exprime *tout* entière, c'est l'*espèce*; un qui exprime une partie de la nature que le sujet partage avec d'autres, c'est le *genre*; un qui exprime une partie de la nature qui distingue le sujet des autres, c'est la *différence*. Tout en n'entrant

pas dans la constitution essentielle du sujet, il y a cependant un quatrième attribut qui *découle nécessairement* de ce sujet, c'est le *propre* ; comme la *faculté de parler* que possède Pierre. Enfin, reste le cinquième attribut qui n'appartient pas nécessairement au sujet. C'est l'attribut qui *peut ou ne peut pas adhérer au sujet*, la *nature de celui-ci restant intacte* : l'attribut *savant* dans la phrase, Pierre est *savant*, c'est l'*accident*. Le tableau suivant résume tout ce numéro.



59. **Il y a dix prédicaments.** — Les prédicaments sont le *sujet* et l'*attribut* ; les *prédicables* sont les relations qui existent entre le sujet et l'attribut. *Ce sujet et cet attribut*, comme tout ce qui existe, sont des *êtres*. Mais tout ce qui existe ou peut exister (être) existe en *lui-même* ou dans un *autre*. La *table* est un être qui existe en *lui-même*. La forme, la couleur de la table n'existent pas en elles-mêmes, mais bien dans la *table*. On appelle *substance* l'être qui existe en lui-même, et *accident prédicamental* celui qui existe dans un autre. On compte neuf accidents. Ce qui fait en tout dix prédicaments ou dix classes, dix catégories dans lesquelles on peut placer toutes les idées que l'on a ou que l'on peut avoir. Ce sont : la *substance*, la *quantité*, la *qualité*, la *relation*, l'*action*, la *passion*, le *lieu*, le *quand*, le *site*, l'*habit*. — Il ne faut pas confondre exister *en soi* et *exister par soi*. Dieu seul existe *par lui-même*, parce que lui seul n'a pas été causé. Et donc l'existence *en soi* n'exclut pas une cause productrice distincte.



(1) Cfr. Revue Thomiste. Nov.-déc. 1912, p. 725.

La phrase suivante renferme les dix prédicaments :

Hier après-midi — au jardin — Monsieur X — chaudement vêtu —
Quand lieu substance hobit
 surveilloit — en marchant — une centaine — d'écoliers —
action site quantité relation
 fort joyeux — et en excellente santé.
qualité passion.

60. **Classification des prédicables.** — Nous savons déjà qu'il y a cinq prédicables (58) ou cinq manières différentes d'affirmer l'attribut du sujet. Ces cinq prédicables s'appellent *genre*, *espèce*, *différence*, *propre* et *accident*. Les trois premiers constituent l'essence ou entièrement (espèce) ou en partie (genre et différence). Les deux autres (propre et accident) ont avec l'essence une relation *nécessaire* (propre) et *non-nécessaire* (accident). Quand on parle de classification des prédicables, il n'est question que des prédicables essentiels, c'est-à-dire du *genre*, de l'*espèce* et de la *différence*. — Pour nous servir de l'exemple déjà employé, nous allons nous demander quel est l'*attribut* qui s'affirme de Pierre comme *genre*, comme *espèce* et comme *différence*. Nous répondons en disant que le genre de Pierre est *animal*, l'espèce de Pierre est *homme*, et sa différence, *raisonnable*. Mais Pierre, à son tour, où le classons-nous, dans la catégorie *substance*, ou dans celle d'*accident*? Sans aucun doute, Pierre *existe en lui-même*. Il est donc une *substance*. Quelle sorte de substance est-il, Pierre? Est-il une substance *spirituelle* ou *corporelle*? Évidemment Pierre est une substance corporelle, ou un *corps*. Mais il y a bien des *corps*, le livre, par exemple, est un *corps*. Pierre est plus que le livre, il est un *corps vivant*, *organique*, le livre n'a pas la vie. Et cependant, tous les vivants ne se ressemblent pas. Parce qu'il a la vie, Pierre est-il nécessairement semblable à l'arbre, vivant lui aussi, qui pousse ses racines dans le jardin? Certainement non, la vie de Pierre est supérieure à celle de l'arbre. Sa vie est sensitive, elle agit par des sens. L'arbre du jardin, n'a qu'une vie végétative, il n'a pas de facultés sensibles. C'est dire que Pierre est un *animal*, et de plus, *raisonnable*. Au sujet Pierre se rapportent donc plusieurs attributs qui ont avec lui une relation, *nécessaire* toujours, graduée cependant. Ces attributs sont classés d'après un ordre fondé sur leur extension et leur compréhension. Le tableau suivant met bien cet ordre en relief.

A	Genre suprême.....	Substance	F
	 corporelle: différence spécifique	
B	Genre subalterne et espèce.....	Corps.....	R
	 organique: différence spécifique	
C	Genre subalterne et espèce.....	Vivant.....	D
	 sensible: différence spécifique	
D	Genre infime et espèce.....	Animal.....	C
	 raisonnable: différence spécifique	
E	Espèce.....	Homme.....	B
		
F		Pierre	A
	Extension	Compréhension	

L'extension des idées *genre*, *espèce* et *différence* exprimée par les lettres A, B, C, D, E, F est en raison inverse de leur compréhension exprimée par les lettres F, E, D, C, B, A. Cette classification ordonnée des prédicables *genre*, *espèce* et *différence*, sous la catégorie *substance*, d'après la diminution de leur extension et l'augmentation de leur compréhension s'appelle ARBRE DE PORPHYRE, en souvenir de Porphyre, philosophe de l'antiquité (233-304) qui en est l'auteur.

61. **Genre suprême et genres subalternes.** — Dans l'arbre de Porphyre, *substance* est appelée *genre suprême*, d'abord parce qu'elle exprime une partie de l'essence de Pierre (genre), partie que Pierre partage avec beaucoup d'autres, et ensuite parce qu'au-dessus de substance, il n'y a plus de genre, mais seulement l'être qui est un transcendantal (41). De son côté, *corps* est appelé *genre subalterne*, parce qu'il y en a un au-dessus de lui, *substance*. Il en est de même pour *vivant* et *animal*. Vis-à-vis de *vivant*, *corps* joue le rôle de *genre*. A son tour, *vivant* est le *genre* d'*animal*. *Animal* est un genre *infime*, parce qu'en dessous de lui il n'y a plus de genre, mais des espèces seulement. Il est aussi *espèce*, vis-à-vis de *vivant*.

62. **Espèces et différences.** — D'après le tableau, *corps* est *genre* et *espèce*; *espèce* vis-à-vis de *substance*, il est une *sorte*, une *espèce* de *substance*, mais, par rapport à *vivant*, il est *genre*. *Substance*, *genre* de *corps*, devient *corps* par la différence *corporelle*. L'espèce est donc constituée par le *genre* et la *différence*. Parce que *corps* n'a au-dessus de lui aucune espèce, il est nommé *espèce suprême*.

Corps et *organique* (*différence*) constituent *viront* qui est une *espèce* de *corps*. *Vivant* est une *espèce* de *corps*, mais un *espèce* *subalterne* puisqu'il y a une *espèce* au dessus de lui. De même aussi *animal* est une *espèce* de *vivant*, *espèce* *subalterne*, formée de *viront* (*genre*) et *sensible* (*différence*). Enfin *homme* est une *espèce* d'*animal* résultant de l'union d'*animal* (*genre*) et de *raisonnable* (*différence*). L'*espèce* *homme* est l'*espèce* *infime*, parce qu'après elle il n'y a plus d'*espèce*, mais des individus. La *différence* dont le rôle est de s'unir au *genre* pour constituer l'*espèce*, prend le nom de *suprême*, *subalterne* et *infime* suivant qu'elle qualifie le *genre* *suprême*, *subalterne* ou *infime*.

63. **A quoi se résume la théorie des prédicables et des prédicaments.** — La théorie des prédicables et des prédicaments c'est que la *mise en pratique* de l'extension et de la compréhension des idées. La classification ordonnée des prédicables sous le *genre* *suprême* *substance* (60) en est la preuve. Cette classification, il est facile de s'en convaincre, n'est ni plus ni moins que la *définition essentielle*, partant, *véritable*, de *Pierre*. Celui-ci est donc classé dans la catégorie (*prédicament*) *substance* avec tous les attributs (*prédicables*) qui nous renseignent à différents degrés sur sa nature. En plaçant *Pierre* dans la catégorie *substance*, de plus, en lui donnant tous les qualificatifs qu'exigent sa nature, on le distingue, on le *divise* de tout ce qui n'est pas un *substance*, ou *corps*, ou *virant*, ou *animal*, ou *homme*. En d'autres termes, c'est dire que toute la théorie des prédicables et des prédicaments se ramène à *bien définir* et à *bien diviser*.

Article III

SIGNES DES IDÉES OU TERMES

64. **Définition du terme.** — Le *terme* est le *signe* de l'*idée* et de la *chose* perçue par la *simple* *appréhension*. Immédiatement le *terme* signifie l'*idée*, et, médiatement, la *chose* perçue. Le *terme* *livre* signifie d'abord l'*idée* que l'*intelligence* a du *livre*, et ensuite, au moyen de l'*idée* (*médiatement*), il signifie le *livre*.

65. **Terme catégorématique.** — Le terme *catégorématique* est celui qui par lui-même a un sens complet.
Ex. : *Homme, livre.*

66. **Terme syncatégorématique.** — Le terme *syncatégorématique* est celui qui par lui-même n'a pas de sens complet mais seulement quand il est joint à un autre.
Ex. : *Quelque, tout.*

67. **Terme simple ou incomplexe.** — Le terme *simple* ou *incomplexe* est celui qui n'est formé que d'un mot.
Ex. : *Cahier, table.*

68. **Terme composé ou complexe.** — Le terme *composé* ou *complexe* est celui qui est formé de deux ou de plusieurs mots. Ex. : *Chauve-souris, arc-en-ciel.* N. B. Comme le terme est le signe de l'idée, il y a autant de termes que d'idées.

69. **Terme en philosophie et en grammaire.** — En philosophie, le terme est un signe *logique*, parce qu'il représente un être *logique*, c'est-à-dire un être qui n'existe, comme tel, que dans l'intelligence. En effet, l'être que signifie le terme, c'est l'*idée*. Celle-ci, comme telle, n'existe que dans et par l'intelligence. Cette signification du terme s'appelle encore, signification *formelle*. En grammaire, le terme est étudié au point de vue *matériel*, c'est-à-dire en tant qu'il est composé de syllabes.

70. **Supposition des termes.** — La supposition des termes est l'*emploi que l'on fait d'un terme dans une phrase*. La supposition n'est pas seulement la signification naturelle du mot mais encore le sens suivant lequel il est employé.

71. Supposition matérielle. — La supposition matérielle est l'usage du terme pour lui-même, pris dans sa formation littérale ou syllabique, c'est à-dire au sens grammatical, sans s'occuper de ce qu'il signifie. Ex. : L'Université Laval, est un nom propre composé de deux mots formant sept syllabes.

72. Supposition formelle. — La supposition formelle est l'emploi d'un terme pour la chose dont il est le signe. Ex. : L'Université Laval est une institution fondée en 1852 par le Séminaire de Québec.

73. Supposition logique. — La supposition logique est l'emploi d'un terme qui signifie une chose n'existant que dans et par l'esprit. Ex. : L'Université Laval est un mot du genre féminin.

74. Supposition réelle. — La supposition réelle est l'emploi d'un terme qui signifie une chose existant indépendamment de l'esprit. Ex. : L'Université Laval est une grande institution.

75. Lois de la supposition des termes.—Nombre d'erreurs n'ont d'autre source que « la piperie des mots », disait Montaigne. Pour faire un bon usage des termes, il est donc nécessaire de connaître les lois qui régissent leur emploi. Dans une phrase ils sont ou *sujet* ou *attribut*. Il y a des lois qui concernent le *sujet* et l'*attribut*, d'autres qui se rapportent au *sujet* ; enfin il y a les lois de l'*attribut*.

I. LOIS DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT. Il faut bien s'enquérir du *sens* de ces deux termes. Et pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte : a) de la mentalité de l'*orateur* ou de l'*auteur* ; b) du génie de la langue dans laquelle il parle ou il écrit ; c) du *sujet* traité ; d) des circonstances. Après le *sens* des termes, c'est leur

extension qu'il importe de connaître. Chaque terme pris séparément a son extension propre. Voici leurs lois. Il va sans dire qu'il s'agit d'un sujet et d'un attribut qui ne sont *déterminés* par aucun signe extensif.

II. LOIS DU SUJET. ¹⁾ *Dans toute phrase dont l'attribut convient ou répugne nécessairement au sujet, celui-ci est un terme universel.* La raison est parce que ce qui convient ou répugne nécessairement à un sujet, doit exister ou ne pas exister *partout* où se trouve ce sujet ou *tous* les autres qui sont de même nature. Ex. : *Les chrétiens sont ceux qui ont reçu le baptême.* Il est vrai de dire : *Tous les chrétiens* — parce que « ont reçu le baptême » convient *nécessairement* à « les chrétiens », en est inséparable. — *Les cercles ne sont pas des carrés.* Ça revient à dire : *Tous les cercles...* — ²⁾ *Dans toute phrase dont l'attribut ne convient pas ou ne répugne pas nécessairement au sujet, celui-ci est un terme particulier.* Si l'attribut ne convient ou ne répugne pas nécessairement, c'est signe que *parfois* il convient ou ne convient pas, et *parfois* aussi répugne et ne répugne pas ; par conséquent, le sujet, et tous ses semblables, n'ont pas *toujours* cet attribut — *quelques-uns* l'ont, *quelques-uns* ne l'ont pas. Ex. : *Les riches sont heureux* — dites — *Quelques riches...* le bonheur ne convient pas *nécessairement* à la richesse, il n'en est pas *inséparable.* *Les pauvres ne sont pas instruits.* Être instruit ne répugne pas nécessairement aux pauvres, c'est un attribut qui leur convient, et que plusieurs possèdent. Cette phrase équivaut à la suivante : *Quelques ou plusieurs pauvres ne sont pas instruits.*

III. LOIS DE L'ATTRIBUT. ¹⁾ *Dans toute phrase affirmative l'attribut a une extension particulière.* Quand une

phrase est *affirmative*, l'attribut contient le sujet dans son extension. Ex. : *Les hommes sont mortels*. L'idée « mortels » contient dans son extension « les hommes ». Mais du moment que « mortels » contient « hommes » cela ne signifie nullement qu'il ne contient qu'eux. Et donc les hommes sont *quelques* êtres contenus dans l'idée « mortels ». En fait, à part les hommes, il y a les *brutes* qui sont mortelles. ²⁾ *Dans toute phrase négative l'attribut a une extension universelle*. Quand une phrase est *négative*, l'attribut exclut de toute son extension le sujet. Voilà pourquoi cet attribut *tout entier* ne convient pas à tel sujet. Ex. : *Les anges ne sont pas des corps*, c'est-à-dire, tous les corps excluent les anges de leur extension.

76. Appellation des termes. — L'appellation est l'application d'un terme à un autre. Le terme appliqué se nomme *appelant*, le terme à qui l'on applique, s'appelle *appelé*.

77. Appellation matérielle. — L'appellation est *matérielle* quand le terme appelant s'applique pas au terme appelé en raison du caractère spécifique du terme appelé. Ex. : *Le médecin chante*. *Chante*, terme appelant, n'est pas un qualificatif qui appartient au médecin, en tant que *médecin*, (caractère spécifique), mais en tant qu'*homme*. La *médecine* est la *formalité*, le *caractère*, par lequel un homme (matière, sujet) devient *médecin*.

78. Appellation formelle. — L'appellation est *formelle* quand le terme appelant s'applique au terme appelé en raison du caractère spécifique du terme appelé. Ex. : *Le médecin soigne* ; *soigne*, terme appelant, est un qualificatif qui appartient au médecin en raison de son *caractère spécifique*. Il *soigne* en tant que *médecin*.

79. **Amplification des termes.** — L'*amplification* des termes est l'*extension d'un terme d'une moins grande à une plus grande signification*. Ex. : *Les travailleurs réussissent*. C'est vrai pour *un, deux, trois...* et tous les travailleurs.

80. **Restriction des termes.** — La *restriction* des termes est la *diminution d'un terme d'une plus grande à une moins grande signification*. Ex. : *Adam est le père de tous les vivants*. Le terme *vivant* est appliqué aux *hommes seulement*.

CHAPITRE II

La Définition

81. **Division du chapitre deuxième.** — Nous traiterons d'abord de la *nature de la définition et de ses différentes espèces* (art. I) et ensuite des *lois de la définition* (art. II).

Article premier

LA DÉFINITION

82. **Nature de la définition.** — La *définition* est un *discours qui exprime ce qu'est une chose*. Ex. : *Le pape est le chef de l'Église*. La définition est appelée *discours* parce qu'elle se compose de plusieurs, ou au moins, de deux mots.

83. **But de la définition.** — La définition a pour but de rendre plus claire, plus distincte, plus complète

la connaissance d'un objet. Et ce but, elle le remplit en nous donnant les éléments qui constituent cet objet. L'ensemble de ces éléments appelés notes ou idées constitutives forment la *compréhension* de ce même objet. La définition a donc pour objet la *compréhension* de l'idée et à ce titre elle a tout naturellement sa place dans le chapitre de la simple appréhension.

84. Définition nominale. — La *définition nominale* est celle qui donne la *signification étymologique, conventionnelle, commune, d'un mot*. Ex. : *La philosophie est l'amour de la sagesse* (étymologique). *Le laurier est le signe de la paix* (conventionnelle). *Le roi est celui qui règne — Dieu est le premier être* (commune). La définition nominale donne une idée claire (42) de l'objet défini.

85. Définition réelle. — La *définition réelle* est celle qui nous renseigne sur la nature de l'objet défini. Ex. : *L'hydrogène est un gas incolore, insipide, le plus léger des gas connus. La philosophie est une science qui nous dit le dernier pourquoi des choses.* La définition réelle nous donne des idées distinctes (44). Elle est *essentielle et descriptive*.

86. Définition essentielle. — La *définition essentielle* est celle qui explique une chose au moyen des éléments constitutifs de la nature de cette même chose. Ex. : *Les corps sont des substances corporelles. L'animal est un vivant sensible. Le vivant est un corps organique.* La définition essentielle est la définition rigoureusement scientifique et philosophique. Elle nous donne une *idée complète* (46) de l'objet défini. Aussi bien est-elle un idéal difficile à atteindre.

87. Définition descriptive. — La *définition descriptive* est l'explication d'un objet soit par ses propriétés,

soit par ses caractères purement accidentels. Ex. : *L'âne est un animal qui braie* (définition propre). Cette définition de l'homme donnée par Platon : *L'homme est un bel animal, . . . bipède, la tête droite, est descriptive, accidentelle.* — N. B. Les définitions en usage en chimie, en minéralogie, en botanique, en zoologie, sont descriptives, et souvent accidentelles.

Article II

LOIS DE LA DÉFINITION

88. **Première loi : La définition doit être claire et juste.** — Si la définition n'était pas claire, elle manquerait son but (83). Elle doit donc bannir tout terme équivoque, vague, toute métaphore. Elles sont loin d'être claires, les définitions suivantes : *La science est la lumière. La vraie civilisation est la liberté.* Cette loi exige aussi que le mot à définir n'entre pas dans la définition, comme dans ces exemples : *La simple appréhension est une appréhension simple. La liberté, c'est être libre.* Pour être juste, la définition ne doit convenir qu'au seul objet défini. N'est pas juste cette définition de l'homme : *L'homme est un animal.* Plusieurs, à part l'homme, sont animaux. Cette autre : *L'Université Laval est une institution,* enfreint aussi cette loi.

89. **Deuxième loi : La définition ne doit pas être négative, ni trop longue.** — La définition nous dit ce que la chose *est*, et non, ce qu'elle *n'est pas*. Quelqu'un aurait-il une idée bien claire de l'histoire s'il savait seulement qu'elle *n'est pas* la philosophie ? La définition négative n'est acceptée que lorsque la chose définie, à cause de sa grande perfection, Dieu,

par exemple, ne peut pas être connue *directement, positivement*, mais uniquement par comparaison avec les autres dont elle n'a pas les défauts. Ainsi on définit la simplicité de Dieu en disant qu'elle est la *négarion* de toute composition. Quant à la *brèveté* de la définition, qu'il suffise de dire que la *clarté* l'exige.

90. **Troisième loi : La définition essentielle doit être formée du genre prochain et de la différence spécifique.** — Comme son nom l'indique, la définition essentielle (86) nous donne les éléments constitutifs de l'essence d'un objet. Or les éléments constitutifs de l'essence d'un objet sont au nombre de deux : le *genre prochain* et la *différence spécifique*. Le genre prochain est celui qui, dans la « classification des prédicables » (60), est le plus près de l'espèce dont il est question. Quant à la différence spécifique, c'est celle qui avec ce genre prochain constitue l'espèce. Prenons *homme*, dans la « classification des prédicables », c'est le genre *animal* qui est le plus près de lui. *Animal* est donc le *genre prochain* de *homme*. Et, dans la même « classification », la différence spécifique qui qualifie *animal*, c'est *raisonnable*. Par conséquent : *animal* (genre prochain) + *raisonnable* (différence spécifique) = *homme* ou *espèce homme*. L'espèce *homme*, par rapport à *Pierre*, est son essence, ou mieux *toute* son essence. Les définitions suivantes de l'homme ne sont pas justes : *L'homme est une substance corporelle, un corps organique, un vivant sensible* ; parce que *substance, corps, vivant* sont pour l'homme des genres éloignés ; *corporelle, organique, sensible, ne sont pas ses différences spécifiques*.

CHAPITRE III

La Division

91. **Division du chapitre troisième.** — Ce chapitre comprendra aussi deux articles : *La division : sa nature, ses espèces* (art I) ; *Les lois de la division* (art. II).

Article premier

LA DIVISION

92. **Nature de la division.** — *La division est un discours qui distribue un tout en ses parties.* Comme la définition (82), la division s'appelle discours parce qu'elle se forme de plusieurs mots. Elle énumère les objets auxquels un tout convient. Et c'est pourquoi elle appartient à l'*extension* de l'idée, et partant, à la simple appréhension. Ex. : *Les hommes se divisent en américains, européens, africains, etc. Américains, européens, africains* sont des individus auxquels le tout hommes s'étend comme à ses parties.

93. **Définition du tout.** — Le tout est *ce qui peut se ramener à plusieurs éléments ou parties.* Ex. : *Livre, table.*

94. **Définition du tout actuel.** — Le tout actuel est *celui dont les parties sont actuelles et réelles.* Ex. : *Bureau.*

95. **Définition du tout potentiel ou logique.** — Le tout *potentiel ou logique est celui dont les parties n'existent qu'en puissance, et seulement dans et par l'esprit.* Ex. : *Le genre est un tout potentiel ou logique. Ainsi, animal, comme genre, est une notion logique,*

c'est-à-dire, une notion qui n'existe que *dans et par* l'intelligence. Il contient toutes les *espèces*, non pas comme le bureau contient les morceaux qui le composent. Ces *espèces* sont en *puissance* à être placées sous l'extension du genre *animal*. Mais, elles aussi, en tant qu'*espèces*, sont des êtres qui n'existent que dans l'esprit.

Les espèces sont *comme si* elles étaient les parties du genre ; en *réalité*, elles ne le sont pas. Elles le sont *mentalement, logiquement*.

96. **Définition du tout moral.** — Le *tout moral* est celui dont les parties sont des êtres intelligents qui tendent à une même fin. Ex. : *La société*.

97. **Différentes espèces de divisions.** — La division étant le partage du tout, il y a autant de divisions que de tous. Ainsi la division est *actuelle, potentielle* ou *logique et morale*.

Article II

LES LOIS DE LA DIVISION

98. **Première loi : La division doit être complète.** — La somme des parties doit constituer le tout. Cette loi est fondée sur la nature même de la division. Toute division qui contient *plus* ou *moins* de parties que n'en renferme la chose divisée, manque à cette loi. Ex. : *Le globe terrestre se divise en trois parties : Europe, Asie, Afrique* — (incomplète, pas assez de parties) — ou bien : *Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie, Canada* — (trop de parties).

99. **Deuxième loi : Les parties du tout doivent être distinctes entre elles.** — Si une partie est con-

tenue dans une autre, n'en est pas *distincte, séparée*, elle n'est pas *réellement* partie du tout divisé. Si une partie égale le tout ou le dépasse, elle n'est plus aussi *réellement* partie, puisque *le tout est plus grand que sa partie*. Il faut donc qu'une partie ne se confonde pas avec une autre partie, ni n'égale, ni ne dépasse le tout. Les exemples suivants n'observent pas cette loi : *La province de Québec se divise en comtés nommés : Québec, Montmorency, Charlevoix, etc., etc., etc. et la paroisse de Beauport. — Beauport est compris dans le comté de Québec. Montréal se divise en plusieurs paroisses et le diocèse. Le diocèse, partie, dépasse le tout, puisqu'il contient Montréal et d'autres paroisses.*

100. **Troisième loi : La division doit être brève et immédiate.** — Quand la division est trop longue, il y a confusion, et elle manque son but qui est de mettre de la clarté dans nos idées. Elle doit d'abord partager le tout en ses parties *primaires, immédiates*, et ensuite, en ses parties *secondaires, médiate*s. Quelqu'un qui diviserait la logique en *simple appréhension, jugement* et *raisonnement* enfreindrait cette loi, puisque la *simple appréhension*, le *jugement* et le *raisonnement* ne sont pas les parties *primaires* ou *immédiates* de la logique. Celle-ci, tout d'abord, se divise en *Dialectique* et *Critique* (10).

CHAPITRE IV

Le Jugement

101. **Division du chapitre quatrième.** — Nous diviserons ce chapitre en trois articles : (Art. I), *Le*

*jugement : sa nature et ses différentes espèces ; (Art. II),
Les propositions et leurs différentes espèces ; (Art. III),
Les propriétés des propositions.*

Article premier

LE JUGEMENT

102. **Définition du jugement.** — Le jugement est un acte par lequel l'esprit affirme ou nie qu'une chose est.
Ex. : Dieu est bon. L'homme n'est pas impeccable.

103. **Rôle du jugement.** — Le jugement, deuxième opération de l'esprit humain, vient immédiatement après la simple appréhension et la suppose. Son rôle est d'affirmer ou de nier l'identité entre deux idées perçues par la simple appréhension.

104. **Éléments du jugement.** — Les éléments du jugement sont la *matière* et la *forme*. La matière, ce sont les deux idées dont l'une est affirmée ou niée de l'autre. Celle qui affirme ou nie s'appelle *sujet*. Celle qui est affirmée ou niée se nomme *attribut*. L'idée *sujet* et l'idée *attribut* sont comme la *matière* dont est fait le jugement. La *forme* est ce par quoi l'attribut est affirmé ou nié du sujet. La forme est exprimée par le verbe *être* qui est comme le trait d'union entre le sujet et l'attribut.

105. **Définition du jugement immédiat.** — Le *jugement immédiat* est celui qui est évident par lui-même, ou encore, celui qui, pour être admis, n'a pas besoin d'être prouvé. Ex. : Le tout est plus grand que l'une de ses parties. Il fait soleil. Le crêpe n'est pas blanc. La neige est blanche. Pas de discussion au sujet des jugements immédiats.

106. Définition du jugement médiat. — Le jugement *médiat* est celui qui n'est pas évident par lui-même, ou encore, celui qui, pour être admis, a besoin d'être prouvé. Ex. : Dieu existe. L'âme humaine est immortelle. Le jugement médiat offre matière à discussion.

107. Définition du jugement analytique. — Le jugement *analytique* est celui dans lequel l'attribut convient ou répugne nécessairement au sujet. On l'appelle *analytique* parce que cette convenance ou cette répugnance sont connues quand on analyse le sujet. Ex. : L'être infini est éternel. Le mal n'est pas le bien.

108. Définition du jugement synthétique. — Le jugement *synthétique* est celui dans lequel l'attribut ne convient pas ou ne répugne pas nécessairement au sujet. On l'appelle *synthétique* parce que l'attribut et le sujet dont on l'affirme, forment ensemble une *synthèse*, une *composition*. Ex. : Les caractères bien trempés sont rares. Cette année-ci, la récolte de pommes n'a pas été abondante.

Article II

LES PROPOSITIONS

109. Définition de la proposition. — La *proposition* est l'expression du jugement. De même que nous exprimons l'idée par le terme, ainsi nous exprimons le jugement par la proposition. Elle contient plusieurs termes, et pour ce motif, elle est une *phrase* qui énonce qu'une chose est ou n'est pas. Ex. : Les communautés sont utiles. Les hommes ne sont pas parfaits.

110. Éléments de la proposition. — Comme pour le jugement (104), les éléments de la proposition sont

la *matière* et la *forme*. La matière de la proposition, ce sont les *termes* sujet et attribut. La forme, c'est le verbe *être* explicitement ou implicitement exprimé. Dans cette phrase : *Les religieuses sont dévouées*, le verbe *être* est *explicitement* énoncé. Dans celle-ci : *Les religieuses se dévouent*, il est *implicitement* exprimé. Cet exemple équivaut au suivant : *Les religieuses sont se dévouant*.

111. **La proposition universelle.** — La proposition universelle est celle dont le sujet est un terme universel.
Ex. : *Tous les hommes sont mortels.*

112. **La proposition particulière.** — La proposition particulière est celle dont le sujet est particulier.
Ex. : *Quelques hommes sont des génies.*

113. **La proposition singulière.** — La proposition singulière est celle dont le sujet est un terme singulier.
Ex. : *Cet élève réussit.*

114. **La proposition indéfinie.** — La proposition indéfinie est celle dont le sujet est un terme indéfini.
Ex. : *Les hommes sont inconstants.*

N. B. C'est le sujet qui donne l'extension à une proposition. Quand le sujet est indéfini, on applique les lois déjà démontrées (75), pour connaître son extension.

115. **La proposition affirmative.** — La proposition affirmative est celle qui énonce qu'une chose est. Ex. : *La philosophie est utile.*

116. **La proposition négative.** — La proposition négative est celle qui énonce qu'une chose n'est pas. Ex. : *Le mérite n'est pas reconnu.*

117. **La proposition vraie.** — *La proposition vraie est celle qui énonce une vérité. Ex. : Le travail est une source de joie.*

118. **La proposition fausse.** — *La proposition fausse est celle qui énonce une fausseté. Ex. : Les paresseux sont estimés.*

119. **La proposition catégorique.** — *La proposition catégorique est celle qui énonce qu'une chose est ou n'est pas, simplement, sans condition déterminée. Ex. : L'homme doit mourir.*

120. **La proposition hypothétique.** — *La proposition hypothétique est celle qui énonce qu'une chose est ou n'est pas moyennant une condition. Ex. : L'homme est heureux, s'il accomplit son devoir.*

Article III

LES PROPRIÉTÉS DES PROPOSITIONS

121. **L'opposition.** — *L'opposition des propositions est l'affirmation et la négation simultanées du même attribut du même sujet, au même point de vue. Sont opposées deux propositions dont l'une est universelle, l'autre particulière (différentes par la quantité) — dont l'une est affirmative, l'autre négative (différentes par la qualité). Sont encore opposées deux propositions lorsqu'elles diffèrent et par la quantité et par la qualité.*

122. **L'opposition contradictoire.** — *L'opposition contradictoire est celle qui existe entre deux propositions dont l'une est universelle, l'autre particulière, l'une affirmative, l'autre négative. Ex. : Tous les anges sont des*

êtres spirituels. Quelques anges ne sont pas des êtres spirituels. Les contradictoires s'opposent donc quantitativement et qualitativement.

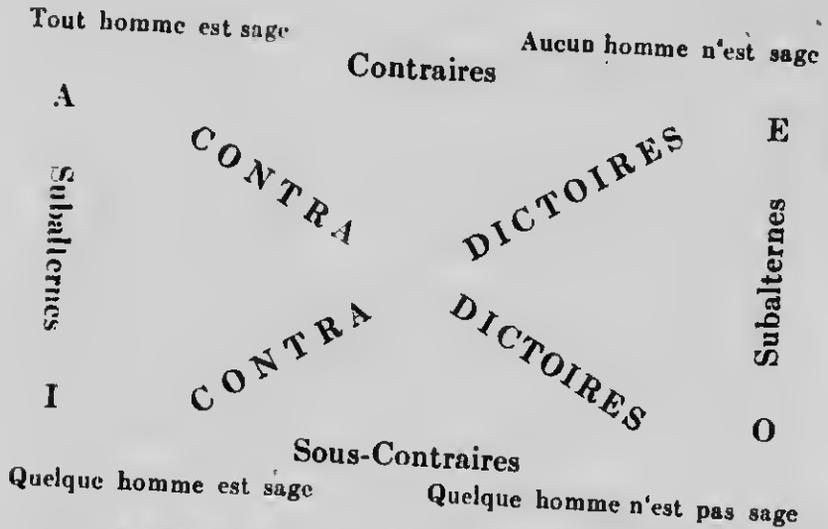
123. L'opposition contraire. — L'opposition contraire est celle qui existe entre deux propositions universelles dont l'une est affirmative et l'autre négative. Ex. : Toutes les âmes humaines sont immortelles. Toutes les âmes humaines ne sont pas immortelles. Les propositions contraires sont opposées qualitativement.

124. L'opposition sous-contraire. — L'opposition sous-contraire est celle qui existe entre deux propositions particulières dont l'une est affirmative et l'autre négative. Ex. : Quelques hommes sont instruits. Quelques hommes ne sont pas instruits. Les sous-contraires diffèrent entre elles par la qualité.

125. L'opposition subalterne. — L'opposition subalterne est celle qui existe entre deux propositions dont l'une est universelle et l'autre particulière. Les subalternes diffèrent par la quantité. Ex. : Tous les hommes sont sages — Quelques hommes sont sages. Aucun homme est sage — Quelque homme n'est pas sage.

126. Tableau des quatre oppositions. — On se sert des quatre voyelles A E I O pour nommer les propositions qui sont opposées entre elles de quatre manières différentes. A : La proposition universelle affirmative ; E : La proposition universelle négative ; I : La proposition particulière affirmative ; O : La proposition particulière négative.

Le schème suivant représente ces quatre propositions.



127. **Règles des propositions contradictoires.** — *Les contradictoires ne peuvent être vraies et fausses en même temps.* Ainsi, si A est vraie, O est fausse ; si A est fausse, O est vraie. De même si E est vraie, I est fausse ; si E est fausse, I est vraie. Et donc de la fausseté ou de la vérité d'une proposition contradictoire, on infère immédiatement la vérité ou la fausseté de l'autre. La raison de cette règle, c'est que dans les contradictoires, l'une est toujours la négation complète de l'autre. C'est pourquoi si l'une est affirmée, l'autre est niée, et réciproquement.

128. **Règles des propositions contraires.** — i) *Deux contraires ne peuvent être vraies en même temps.* Supposons que A et E opposées contrairement soient vraies en même temps, alors I contenue dans A, et O contenue dans E seront aussi vraies. Alors A, E, I, O seront vraies toutes les quatre. Dans ce cas il faudrait

conclure à la vérité simultanée de deux contradictoires, puisque A et O, E et I sont opposées contradictoirement. De la vérité d'une proposition on *infère donc immédiatement la fausseté de sa contraire.* — *» Deux contraires peuvent être fausses en même temps, si elles sont en matière contingente, c'est-à-dire si leur attribut ne convient pas nécessairement au sujet.* Soit A : *Tout homme est sage*, et E : *Aucun homme n'est sage*. Ces deux propositions s'opposent d'une façon contraire. Toutes deux peuvent être fausses, et de fait, elles le sont, en même temps. L'attribut *sage*, n'étant pas *nécessaire* au sujet homme, il est donc faux de dire que *partout* où l'on trouve un homme, *partout* aussi l'on trouve la sagesse. D'autre part, de ce que *tous* les hommes ne sont pas sages, il ne s'ensuit pas nécessairement que personne ne possède la sagesse. Cette dernière affirmation est également *fausse*. Entre ces deux négations *extrêmes, universelles*, on peut placer une affirmation vraie concernant quelques-uns, et dire : *Quelques hommes sont sages. Quelques hommes ne sont pas sages.* C'est pourquoi, *de la fausseté d'une proposition en matière contingente on ne peut pas inférer immédiatement la vérité de sa contraire.*

129. Règles des propositions sous-contraires.—

» Deux sous-contraires ne peuvent pas être fausses en même temps. Supposons que I et O soient fausses en même temps. Alors, E, parce que contradictoire de I, et A, parce que contradictoire de O, seront *vraies* (127). Or, A et E sont opposées contrairement, et deux contraires ne peuvent pas être en même temps vraies (128). De la *fausseté d'une propositions, on infère immédiatement la vérité de sa sous-contraire.* — *» Si elles sont en matière contingente, deux propositions*

sous-contraires peuvent être simultanément vraies. Nous savons déjà (128) que A et E en matière contingente sont fausses simultanément. Et dans ce cas, O la contradictoire de A et I la contradictoire de E sont vraies (127). Or I et O sont deux sous-contraires. De la vérité d'une proposition en matière contingente on ne peut pas inférer immédiatement la fausseté de sa sous-contraire.

130. Règles des propositions subalternes.—*Les propositions subalternes peuvent être en même temps vraies, et en même temps fausses, ou bien, l'une fausse et l'autre vraie.* La subalterne I est contenue dans A. Si A est vraie, I l'est aussi (126). Si A est fausse, et est en matière nécessaire, c'est-à-dire, que si son attribut convient ou répugne nécessairement au sujet, I sera aussi fausse. S'il est faux de dire que *tous les hommes sont capables de savoir* (A, en matière nécessaire) il sera faux aussi de dire que *quelques hommes sont capables de savoir* (I, en matière nécessaire). Mais si A est fausse, et est en matière contingente, I peut être vraie. S'il est faux de dire que *tous les hommes sont justes* (A, en matière contingente), il peut être vrai de dire que *quelques hommes sont justes* (subalterne I).

131. Définition de l'équivalence. — *L'équivalence est la ressemblance de signification entre deux propositions.* Ex. : *Tous les hommes sont mortels.* — *Il n'est personne qui ne soit mortel.*

132. Règles de l'équivalence. — ¹⁾ *On rend une proposition équivalente à sa contradictoire en plaçant la particule NON PAS devant son sujet.* Ex. : *Tout corps est pesant* (Δ). *Quelques corps n'est pas pesant* (○). Pour rendre *Tout corps est pesant, équivalente, semblable quant au sens, à Quelques corps n'est pas pesant, l'on met non pas*

devant *Tout corps*. En effet *Non pas tout corps est pesant* équivaut à *Quelque corps n'est pas pesant*. — ³⁾ Pour rendre une proposition équivalente à sa contraire on place la particule **NON PAS** après son sujet. Soit encore la proposition *Tout corps est pesant* (A), et sa contraire *Aucun corps n'est pesant* (E). En mettant *non pas* après le sujet *Tout corps*, on a *Tout corps non pas est pesant*. On exclut la pesanteur de *Tout corps* — ce qui équivaut à dire : *Aucun corps n'est pesant*. — ⁴⁾ En plaçant la particule **NON PAS** avant et après le sujet, on rend une proposition équivalente à sa subalterne. *Tout homme est juste* (A). *Quelque homme est juste* (I). *Non pas tout homme n'est pas juste*, revient à dire : ce ne sont pas tous les hommes qui ne sont pas justes, ou bien, *Quelque homme est juste*. — ⁵⁾ Les sous-contraires n'ont pas d'équivalence. Soit les deux sous-contraires suivantes : *Quelque homme est juste* — *Quelque homme n'est pas juste*. (I, O). En mettant la particule **NON PAS** avant *quelque*, on a une proposition universelle ; *non pas quelque homme équivaut à tout homme*. La proposition universelle *tout homme* . . n'est pas l'équivalente de la particulière *quelque homme* . . En plaçant la particule **NON PAS** après le sujet *quelque homme*, la proposition n'est pas l'équivalente mais formellement la même. Enfin, en plaçant la particule **NON PAS** avant et après le sujet, la proposition devient encore universelle et non équivalente. *Non pas quelque homme n'est pas juste équivaut à tout homme est juste*.

133. Définition de la conversion. — La conversion est la transposition des termes de la proposition, du sujet en attribut, de l'attribut en sujet, de manière que la nouvelle proposition soit affirmative ou négative, vraie ou fausse, comme la première. Ex. : *La justice n'est pas le courage*. — *Le courage n'est pas la justice*.

134. La conversion simple. — La conversion est simple, quand, après la transposition des termes d'une proposition, celle-ci garde la même extension. Ex. : *Quelques hommes sont savants* (I) — *Quelques savants sont hommes* (I). *Aucun homme n'est ange* — *Aucun ange n'est homme* (E) — (75).

135. **La conversion par accident.** — La conversion est *par accident* lorsque, après la transposition des termes de la proposition, celle-ci ne garde pas la même extension. Ex. : *Tout homme est mortel (A). Quelque mortel est homme (I).*

136. **La conversion par contraposition.** — La conversion est *par contraposition* quand, après la transposition des termes d'une proposition, celle-ci devient indéfinie par la particule négative NON PAS. Ex. : *Quelques hommes sont justes — Quelques NON PAS justes sont NON PAS hommes.*

137. **Règles de la conversion des propositions.** — Les propositions *universelle négative (E)* et *particulière affirmative (I)* se convertissent *simplement*. Les propositions *universelle négative (E)* et *universelle affirmative (A)* se convertissent *par accident*. Les propositions *universelle affirmative (A)* et *particulière négative (O)* se convertissent *par contraposition*. Les règles de la conversion s'expriment de la manière suivante :

f E c I se convertit *simplement*,
 E v A se convertit *par accident*,
 A st O se convertit *par contraposition*,
 Ainsi s'opère toute la conversion.

C H A P I T R E V

Le raisonnement

138. **Division du chapitre cinquième.** — Ce chapitre contient six articles. Art. I : *Le raisonnement, sa nature, ses espèces* ; Art. II : *Le syllogisme* ; Art. III :

Différentes espèces de syllogismes ; Art. IV : L'induction ; Art. V : Le syllogisme démonstratif ; Art. VI : Le syllogisme probable et sophistique.

Article premier

LE RAISONNEMENT

139. Définition du raisonnement. — Le raisonnement est la troisième opération de l'esprit humain. Il est l'acte par lequel un jugement est déduit légitimement de deux autres. Ou encore, il est l'acte par lequel l'esprit humain d'une vérité connue infère une vérité inconnue. Exemple. :

*Tout ce qui vit doit se nourrir,
Or Charles, Annette vivent,*

{ vérité connue

Donc Charles, Annette doivent se nourrir, { vérité inconnue légitimement déduite de la première

Le raisonnement se définit encore comme suit : c'est une opération par laquelle l'esprit humain d'une connaissance donnée déduit une connaissance nouvelle.

140. Le raisonnement est une déduction médiate. — Quand l'esprit humain raisonne il se sert d'une connaissance déjà acquise pour arriver à une nouvelle. Mais pour atteindre cette nouvelle connaissance il a besoin d'un intermédiaire comme d'un moyen indispensable. Et donc, raisonner, c'est déduire une vérité nouvelle d'une vérité déjà acquise, au moyen d'un intermédiaire. En effet, l'esprit déduit que *Charles, Annette doivent se nourrir* (vérité nouvelle) de cette autre (vérité acquise) : *Tout ce qui vit doit se nourrir, au moyen de cet intermédiaire : Or Charles et Annette*

vivent. Ce passage d'une vérité connue à une vérité inconnue au moyen d'une troisième vérité, s'appelle *déduction médiate*. Et ce procédé, n'est ni plus ni moins que le *raisonnement*.—Si l'esprit humain déduit une vérité d'une autre, sans recourir à un intermédiaire, alors on dit qu'il déduit *immédiatement*. L'*opposition* et la *conversion* des propositions sont des procédés de la *déduction immédiate* (127-129, 136).

141. **Le raisonnement est un acte parfait et imparfait.** — Que l'esprit humain *puisse* arriver à la connaissance des vérités inconnues en partant des vérités connues, c'est certainement une *perfection*. Et le raisonnement lui permet d'atteindre des connaissances nouvelles ; à ce *point de vue*, le troisième acte de l'esprit est donc *parfait*. Mais que, pour arriver à l'acquisition de la vérité, notre intelligence *doive* se condamner à une marche parfois longue et pénible, faire des détours sinueux, quémander l'aide d'un tiers, c'est une imperfection. Aussi bien, à ce point de vue, on peut appeler le raisonnement, *acte imparfait*. Dieu, les anges et les saints au ciel ne raisonnent pas. Ils ont la connaissance *immédiate* des choses.

142. **La matière du raisonnement.** — La matière, ou, *ce dont est fait un raisonnement*, est de deux sortes : *matière éloignée* et *matière prochaine*. En analysant un raisonnement on trouve *tout d'abord* des *jugements*, et, *ensuite*, des *idées* qui constituent ces jugements. C'est dire que les *jugements* sont la *matière prochaine* d'un raisonnement et les *idées* en sont la *matière éloignée*.

143. **La forme du raisonnement.** — Comme son nom l'indique, la forme du raisonnement, c'est ce qui lui *donne son caractère spécifique, distinctif*. Or, la caractéristique d'un raisonnement, c'est qu'un jugement

soit déduit légitimement de deux autres. Et pour qu'un jugement soit déduit légitimement de deux autres, il faut qu'il y ait un *lien*, un *trait d'union* entre lui et ces deux autres. Ce *lien*, ce *trait d'union* entre les deux premiers jugements et le troisième, c'est la *forme du raisonnement*. La forme du raisonnement s'appelle la *conséquence* qu'il ne faut pas confondre avec le *conséquent* ou la *conclusion* qui est le nom du troisième jugement déduit des deux premiers. La matière et la forme d'un raisonnement sont ses *éléments*.

144. **Différences entre la conséquence et le conséquent d'un raisonnement.** — Il y a indépendance entre la conséquence et le conséquent ou la conclusion d'un raisonnement. En effet — 1) *La conséquence peut être fausse et le conséquent vrai*. L'exemple suivant le prouve :

*Tout homme est mortel,
Or le pape est un homme,
Donc Paris est une grande ville.*

Paris est une grande ville, ce conséquent est *vrai*. Par contre, la conséquence est *fausse*, puisqu'il n'y a pas de *lien*, de *trait d'union* entre ce troisième jugement et les deux premiers. — 2) *La conséquence peut être vraie et le conséquent faux*. Voici un exemple :

*Celui qui est libre a le droit de tout faire,
Or l'homme est libre,
Donc l'homme a le droit de tout faire.*

L'homme a le *droit de tout faire*, ce conséquent est *faux*. Mais il est déduit *légitimement* des deux premiers jugements. La conséquence est *vraie*.

145. **Principes du raisonnement.** — Le raisonnement s'appuie sur les deux principes suivants : *Deux choses qui conviennent à une troisième, conviennent entre elles. Deux choses, dont l'une ne convient pas à une troisième, ne peuvent pas convenir entre elles.*

Faisons voir : deux exemples que le raisonnement est bien l'application de ces principes.

*Tout homme est mortel,
Or le pape est homme,
Donc le pape est mortel.*

Nous concluons que le *pape est mortel*, parce qu'il est *homme*. En d'autres termes, l'idée *pape* et l'idée *mortel* conviennent entre elles, parce qu'elles conviennent à une troisième idée, celle d'*homme*. C'est donc l'application du principe : *Deux choses qui conviennent à une troisième, conviennent entre elles.*

*Tout mortel est fini,
Or Dieu n'est pas mortel,
Donc Dieu n'est pas fini.*

Dieu n'est pas fini, c'est parce qu'il n'est pas *mortel*. Il n'y a pas convenance entre les idées *Dieu* et *fini* parce que l'une d'elles — idée *Dieu* — ne convient pas à l'idée de *mortel*. Ce second raisonnement s'appuie donc sur le principe : *Deux choses, dont l'une ne convient pas à une troisième, ne peuvent pas convenir entre elles.*

146. **Le raisonnement suppose une vérité immédiate.** — La vérité immédiate est celle qui ne se prouve pas, qui s'impose tout de suite à l'esprit, qui, pour avoir l'adhésion de l'intelligence, n'a qu'à se présenter. D'une façon prochaine ou éloignée, le raisonnement

suppose cette vérité. S'il fallait tout démontrer, le chemin qui conduit à la certitude serait très long, voire, sans issues. Et donc, pour ne pas procéder à l'infini, ce qui est absurde, il faut arriver à une ou à quelques vérités *immédiates, indémontrables, base nécessaire* de tout raisonnement et de toute argumentation.

147. **Espèces de raisonnements.** — Il y a deux espèces de raisonnements : le raisonnement *déductif* et le raisonnement *inductif*. Le raisonnement *déductif* est l'acte par lequel l'esprit humain déduit légitimement un jugement particulier d'un jugement universel. — Le raisonnement *inductif* est l'opération par lequel l'esprit humain déduit un jugement universel d'un jugement particulier.

Ex. :

Raisonnement déductif ou Dédution	{ <i>Tous les enfants bien élevés sont reconnaissants,</i> <i>Or Jean-Marie et Charles sont bien élevés,</i> <i>Donc Jean-Marie et Charles sont reconnaissants.</i>
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Raisonnement inductif ou Induction	{ <i>Jean-Marie et Charles sont reconnaissants</i> <i>Or Jean-Marie, Charles sont des enfants bien élevés,</i> <i>Donc tous les enfants bien élevés sont reconnaissants.</i>
---------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N. B. — Dans le langage courant, le raisonnement déductif, ou la déduction, se confond avec le syllogisme.

Article II

LE SYLLOGISME

148. **Définition du syllogisme.** — Le syllogisme est le signe sensible, l'expression du raisonnement. C'est un discours formé de trois propositions dont l'une appelée conclusion ou conséquent découle nécessairement des deux autres nommées prémisses ou antécédent.

*Ceux qui savent se vaincre sont heureux,
Or les personnes consacrées à Dieu savent se vaincre,
Donc les personnes consacrées à Dieu sont heureuses.*

149. **La matière du syllogisme.** — Comme pour le raisonnement (142), la matière du syllogisme est double : matière *éloignée* et matière *prochaine*. La matière *prochaine* du syllogisme, ce sont les *propositions* (expressions des jugements), et la matière *éloignée*, ce sont les *termes* (expressions des idées).

1. **La forme du syllogisme.** — De même que pour le raisonnement (143), la forme du syllogisme est le lien qui unit la conclusion à l'antécédent, mais, ce même lien, *exprimé, signifié* sensiblement. Le signe de la forme est le mot *Donc* ou son équivalent. -- La matière et la forme du syllogisme sont ses *éléments*.

151. **Terminologie du syllogisme.** — Dans le syllogisme il y a *trois termes* et *trois propositions*. Les trois termes, se nomment *grand terme*, *moyen terme* et *petit terme*. A leur tour les propositions s'appellent *proposition majeure*, *proposition mineure* et *conclusion*. — Le *grand terme*, c'est l'*attribut de la conclusion* ; le *petit terme*, c'est le *sujet de la conclusion* ; le *moyen terme*, c'est celui qui est, à la fois, et dans la première et dans

la deuxième proposition. — La proposition majeure, c'est celle qui contient et le grand et le moyen terme ; la proposition mineure, c'est celle qui contient et le petit et le moyen terme. Les deux premières propositions — propositions majeure et mineure — s'appellent *antécédent* ou *prémises*. Le grand et le petit terme sont aussi appelés *extrêmes*.

152. Principes du syllogisme. — Les principes du syllogisme sont les principes du raisonnement (145). Cependant, comme le syllogisme — toujours confondu avec la déduction — procède du tout à la partie, de l'universel au particulier, les auteurs lui donnent encore, comme principes, les deux axiomes suivants empruntés à Aristote : *Dit de tout — Dit d'aucun.* C'est-à-dire ; *Tout ce que l'on affirme, tout ce que l'on nie d'une idée universelle distributive, on doit l'affirmer ou le nier du contenu de cette idée.*

153. Expression graphique des principes du syllogisme. — Le syllogisme se compose d'abord de trois propositions (signes des jugements) et de trois termes (signes des idées). Soit le syllogisme suivant :

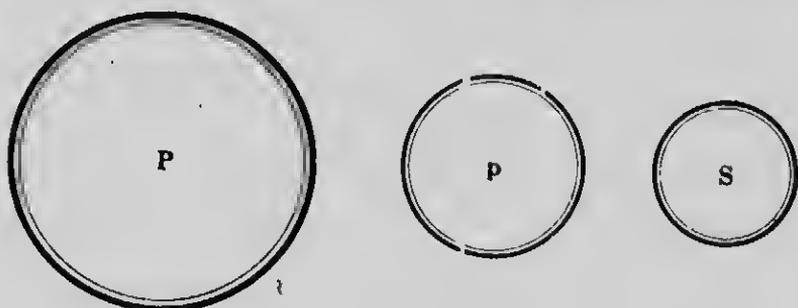
Tous les papes sont les successeurs de saint Pierre,

Or Pie X est pape,

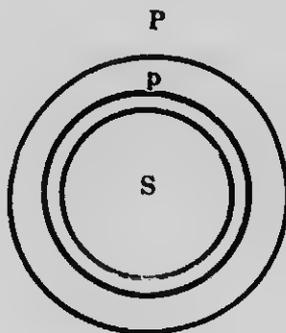
Donc Pie X est successeur de saint Pierre.

Les trois termes de ce syllogisme sont : successeur de saint Pierre, *grand terme* ; Pie X, *petit terme* ; papes, *moyen terme*. Encore une fois, ces termes représentent des idées. — Ces trois idées — comme toute idée — ont une *compréhension* et une *extension* (18). Dans ce syllogisme, c'est l'idée exprimée par le terme Pie X qui a le plus de *compréhension* : parce que Pie X contient deux notes qui le constituent : *pape* et *successeur*

de *Pierre*. Ensuite, c'est l'idée exprimée par le terme *pape* qui a le plus de *compréhension* ; enfin en troisième lieu vient *successeur de saint Pierre*. Donc, tout ce que l'on affirmera ou nierà de Pie X, ou l'affirmera ou nierà de *papes* et de *successeur de saint Pierre*, parce qu'il les contient. Représentons chacune de ces trois idées par un cercle proportionné à sa compréhension :



Le principe au point de vue de la *compréhension*.

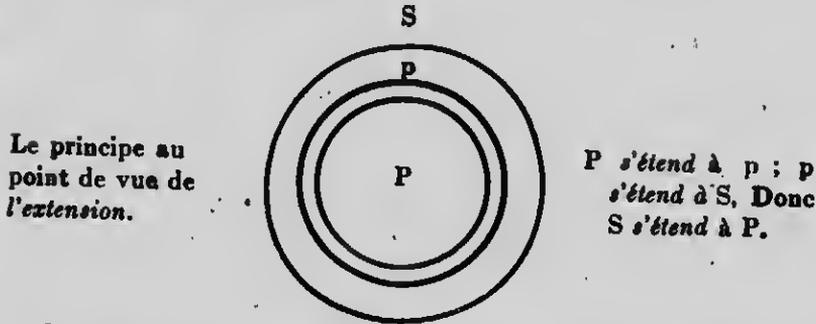


S est contenu dans p ; p est dans P. Donc P contient S.

$P = \text{Pie X} ; p = \text{pape } s = \text{successeur de saint Pierre.}$

Si nous considérons ces trois idées au point de vue de leur *extension*, leur *contenance* ne sera plus la même, mais bien l'opposé, puisque l'extension d'une idée est

en raison inverse de sa compréhension. Nous aurons donc la figure suivante :



Ou bien :

Tous les papes — c'est une espèce, contenue dans le genre : successeurs de saint Pierre.

Or Pie X est un individu contenu dans l'espèce tous les papes.

Donc Pie X est un individu contenu dans le genre successeurs de saint Pierre.

154. Lois du syllogisme. — Pour que la conclusion soit légitimement déduite des prémisses, il est nécessaire d'observer certaines lois, dites « lois du syllogisme ». Ces lois, elles sont au nombre de huit, dont quatre pour les termes, et quatre pour les propositions.

A. LOIS DES TERMES :

- I 1. *Trois termes sont exigés : le grand, le petit et le moyen terme.*
- II 2. *Les termes, dans la conclusion, ne doivent pas avoir une extension plus grande que dans les prémisses.*
- III 3. *Le moyen terme ne doit jamais être dans la conclusion.*

IV 4. *Le moyen terme doit être universel, au moins une fois.*

B. LOIS DES PROPOSITIONS :

V 1. *Si les deux prémisses sont négatives, pas de conclusion possible.*

VI 2. *De deux prémisses affirmatives on ne peut pas déduire une conclusion négative.*

VII 3. *On ne peut rien conclure de deux prémisses particulières.*

VIII 4. *La conclusion suit toujours la partie la plus faible.*

155. **Première loi des termes : Trois termes sont exigés : le grand, le petit et le moyen terme.** — Cette loi est basée sur l'essence même du syllogisme. Celui-ci, en effet, consiste dans la comparaison de deux termes, appelés *extrêmes*, avec un *troisième* nommé *moyen terme*. Donc, s'il y a *plus* ou *moins* que trois termes, la comparaison ne se fait point, et partant, il n'y a pas de syllogisme possible. — Notons que les termes doivent être trois *quant au sens*. Il se peut rencontrer, parfois, *quatre* termes dont deux ont le même sens. Alors la loi est observée.

Ex. :

Bossuet est un grand orateur,

Or Bossuet est un mot de trois syllabes,

Donc un mot de trois syllabes est un grand orateur.

Dans ce syllogisme, *quant aux mots*, il y a trois termes, mais, *quant au sens*, il y en a quatre, puisque *Bossuet orateur*, et *Bossuet, mot de trois syllabes*, ce sont deux Bossuet distincts.

*Le pape est partout respecté,
Or celui qui est partout respecté a bonne réputation,
Donc le chef de l'Église a bonne réputation.*

Quant aux mots, ce syllogisme possède quatre termes; quant au sens, il n'en a que trois, parce que *pape* et *chef de l'Église* ont la même signification.

156. Deuxième loi des termes : Les termes, dans la conclusion, ne doivent pas avoir une extension plus grande que dans les prémisses. — La conclusion donne le résultat de la comparaison faite dans les prémisses entre le petit, le grand et le moyen terme. Si le petit et le grand terme conviennent au moyen terme dans les prémisses, ils doivent convenir entre eux dans la conclusion; si l'un ne convient pas au moyen terme dans les prémisses, ils ne peuvent convenir entre eux dans la conclusion. Il faut donc que ce soient exactement les mêmes termes dans la conclusion. Autrement, la conclusion ne serait pas le résultat de la comparaison.

Ex. :

*Tout prêtre a le pouvoir d'absoudre les péchés,
Or tout prêtre est homme,
Donc tout homme a le pouvoir d'absoudre les péchés.*

Dans les prémisses, parce que attribut d'une proposition affirmative, *homme* est un terme particulier — en effet — tout prêtre est quelque homme. Dans la conclusion, parce qu'affecté du terme *tout*, *homme* est universel. Par conséquent, ayant une extension particulière dans la mineure, et une extension universelle dans la conclusion, le terme *homme* n'est plus exactement le même. Aussi bien ce syllogisme est-il faux.

157. **Troisième loi des termes : Le moyen terme ne doit jamais être dans la conclusion.** — La conclusion énonce que le petit et le grand terme conviennent ou ne conviennent pas entre eux suivant que tous deux ou l'un d'eux conviennent ou ne conviennent pas, dans les prémisses, au moyen terme. La comparaison se fait donc dans les deux premières proportions. Et le moyen terme n'est exigé que pour la comparaison. S'il se rencontre dans la conclusion, il n'est donc pas à sa place.

Ex. :

*La Mère Marie de l'Incarnation fut une grande sainte,
Or la Mère Marie de l'Incarnation a été la première
supérieure des Ursulines de Québec,*

*Donc la première supérieure des Ursulines de Québec
a été une grande sainte — et la Mère Marie de l'Incarna-
tion. La « Mère Marie de l'Incarnation » est le moyen
terme de ce syllogisme. Ce terme est de trop dans la
conclusion.*

158. **Quatrième loi des termes : Le moyen terme doit être universel au moins une fois.** — Le moyen terme est répété deux fois dans les prémisses. Supposons qu'il soit *particulier* les deux fois ; dans ce cas on aura quatre termes *quant au sens*. Le particulier est une fraction de l'universel, et deux fractions de l'universel sont différentes et constituent deux termes complètement distincts.

Ex. :

*Tout péché est mauvais,
Or Jean est mauvais,
Donc Jean est péché.*

Mauvais, parce que attribut de propositions affirmatives (75) est deux fois particulier. Aussi *mauvais* péché, et *mauvais* Jean, ce sont deux termes tout à fait distincts. Et ce syllogisme, pour n'avoir que *trois* termes *quant aux mots*, en a réellement *quatre*, *quant au sens*. — Cette loi n'affecte pas le moyen terme *suigulier*. Un terme singulier, *logiquement*, équivaut à un terme universel.

159. Première loi des propositions : Si les deux prémisses sont négatives, pas de conclusion possible. — La conclusion est le résultat de la comparaison faite dans les prémisses. Si les deux extrêmes conviennent au moyen terme, la conclusion sera *affirmative*. Si l'un des extrêmes ne convient pas au moyen terme, le petit et le grand terme ne conviendront pas entre eux dans la conclusion, et celle-ci sera *négative*. Il ne peut pas donc pas y avoir de conclusion, lorsque les *deux* extrêmes ne conviennent pas au *moyen* terme, par ce que, dans ce cas, il n'y a pas eu de *comparaison*. Et les deux prémisses sont négatives précisément lorsque le grand et le petit terme ne conviennent pas au moyen terme.

Ex. :

L'homme n'est pas un minéral,
Le minéral n'est pas un animal.
Donc...

Que conclure ? rien, c'est évident.

160. Deuxième loi des propositions : De deux prémisses affirmatives, on ne peut pas déduire une conclusion négative. — Cette loi est, pour ainsi parler, l'inverse de la précédente. Quand les deux

prémises sont affirmatives, les deux extrêmes (grand et petit terme) conviennent au troisième (moyen terme). C'est cette convenance qu'exprime la conclusion, et partant, elle doit être *affirmative*.

*Le vice est détestable,
Or la paresse est un vice
Donc la paresse est détestable.*

C'est la *bonne* conclusion. Et non pas celle-ci :
Donc la paresse *n'est pas* détestable.

161. Troisième loi des propositions : On ne peut rien conclure de deux prémisses particulières. — Comme l'extension d'une proposition est la quantité même du sujet de cette proposition, les propositions particulières ont donc toujours comme sujets des termes *particuliers*. — On peut supposer trois cas :

Premier cas. — Les deux prémisses particulières peuvent être négatives. Alors, en vertu de la première loi des propositions (159) toute conclusion est impossible.

Deuxième cas. — Les deux prémisses particulières peuvent être affirmatives.

Ex. :

*Quelques savants sont incroyants,
Or quelques incroyants sont illettrés,
Donc quelques savants sont illettrés.*

La quatrième loi des termes (158) n'est pas observée. Le moyen terme *incroyants* est pris dans deux sens différents. En réalité, ce syllogisme contient quatre termes — *quant au sens*.

Troisième cas. — Les deux prémisses particulières peuvent être, l'une affirmative, l'autre négative. Ex. :

*Quelques étudiants sont paresseux,
Or quelques hommes ne sont pas paresseux,
Donc quelques étudiants ne sont pas hommes.*

Dans ce syllogisme, la deuxième loi des termes (156) n'est pas observée. Dans la conclusion, parce que attribut d'une proposition négative (75), le terme *homme*, est *universel*. Dans les prémisses, il est *particulier*. Ou encore :

*Quelques étudiants ne sont pas hommes,
Or quelques étudiants sont paresseux,
Donc quelques paresseux ne sont pas hommes.*

Ici la quatrième loi des termes (158) n'est pas observée. *Paresseux*, moyen terme, est *deux fois particulier*,

162. Quatrième loi des propositions : La conclusion suit la partie la plus faible. — Si l'une des prémisses est négative la conclusion est *négative* ; si l'une des prémisses est particulière, la conclusion est *particulière*. En effet, si l'une des prémisses est *négative*, c'est que l'un des extrêmes ne convient pas au moyen terme. Et, la conclusion, nécessairement sera *négative*. Ex. :

*Tous ceux qui aiment Dieu sont heureux,
Or les pécheurs n'aiment pas Dieu,
Donc les pécheurs ne sont pas heureux.*

Cette conclusion est juste, évidemment.

Si l'une des prémisses est *particulière*, c'est que l'un des extrêmes ne convient qu'en *partie*, ou, *partiellement*,

au moyen terme. C'est cette *partie* de l'extrême con-
venant au moyen terme qui sera exprimée dans la con-
clusion. Celle-ci sera donc particulière. Ex. :

*Tous les cygnes, dit-on, chantent avant de mourir.
Or quelques poules d'eau sont des cygnes,
Donc toutes les poules d'eau chantent avant de mourir.*

Cette conclusion est *fausse*. Il faut dire *quelques*
poules d'eau...

163. **▲ quoi sert le syllogisme.** — Le syllogisme est un excellent moyen de découvrir l'erreur. Celle-ci, pour se faire accepter, se présente aux lecteurs toute enveloppée des ornements et des grâces du style. Dépouillée de ses atours par le syllogisme qui l'exhibe en trois phrases courtes, sèches, précises, elle a moins de chance de se faire admettre. C'est ce qu'enseignent de grands esprits comme Bossuet qui avait soin d'ôter du discours « les figures et les autres ornements de parole »... pour mieux « voir ce que la logique fait dans ces ouvrages, et ce que la rhétorique y ajoute ». Selon Kant, « tous les vices du raisonnement se découvrent très facilement quand on les fait ressortir en mettant un argument en forme ». Et, pour Cousin, « tout raisonnement qui ne peut être mis sous cette forme, est un raisonnement dont il faut se défier ». — En employant le syllogisme, l'esprit humain acquiert de la précision et de la pénétration. « L'art syllogistique, écrit V. Cousin, est une escrime puissante, qui donne à l'esprit l'habitude et de la rigueur. C'est à cette mâle école que se sont formés nos pères, et il n'y a que de l'avantage à y retenir la jeunesse actuelle. » (1)

(1) Cfr. Labr. ouv. cit. T. 1, pp. 432-433.

164. **Figures du syllogisme.** — La *figure* d'un syllogisme est la *place successivement occupée par le moyen terme dans les prémisses.*

165. **Différentes espèces de figures.** — Il y a trois figures du syllogisme. En effet le moyen terme peut occuper *trois* places différentes dans la majeure et la mineure.

166. **Première figure du syllogisme.** — Lorsque le *moyen terme* est *sujet* dans la majeure et *attribut* dans la mineure, le syllogisme appartient à la *première figure*. Ex. :

*Toute science mérite le respect,
Or la philosophie est une science,
Donc la philosophie mérite le respect.*

Dans ce syllogisme le moyen terme est *science*.

167. **Deuxième figure du syllogisme.** — Si le *moyen terme* est *attribut* et dans la majeure et dans la mineure, le syllogisme appartient à la *deuxième figure*. Ex. :

*Tout homme peut pécher,
Or aucun ange ne peut pécher,
Donc aucun ange n'est homme.*

Dans cet exemple le moyen terme est *peut pécher*.

168. **Troisième figure du syllogisme.** — Quand le *moyen terme* est *sujet* et dans la majeure et dans la mineure, le syllogisme est appelé syllogisme de la *troisième figure*. Ex. :

*Tous les papes ont été infailibles,
Or quelques papes furent des allemands,
Donc quelques allemands ont été infailibles.*

Ici le moyen terme est *papes*.

169. **Représentation graphique des figures.**—En exprimant le grand terme par la lettre *G*, le petit terme par la lettre *P* et le moyen terme par la lettre *M*, nous pouvons représenter les trois figures de la manière suivante :

I	$M = G$	Majeure	II	$G = M$	Majeure
	$P = M$	Mineure		$P = M$	Mineure
	$P = G$	Conclusion		$P = G$	Conclusion

III	$M = G$	Majeure
	$M = P$	Mineure
	$P = G$	Conclusion

170. **Modes du syllogisme.** — Les modes du syllogisme sont les *différentes combinaisons dont sont susceptibles les prémisses d'un syllogisme eu égard à leur quantité (universelle ou particulière) et à leur qualité (affirmative ou négative)*.

171. **Modes possibles et modes légitimes.**—Pour ce qui est de leur *quantité*, les prémisses d'un syllogisme peuvent être combinées de *quatre manières* : 1) *Toutes les deux universelles* ; 2) *Toutes les deux particulières* ; 3) *La majeure universelle et la mineure particulière* ; 4) *La majeure particulière et la mineure universelle*. — Pour ce qui est de leur *qualité*, les prémisses d'un syllogisme sont aussi susceptibles de *quatre combinaisons* : 1) *Toutes les deux affirmatives* ; 2) *Toutes les deux négatives* ; 3) *La majeure affirmative et la mineure négative* ; 4) *La majeure négative et la mineure affirmative*. Or, chaque combinaison *quantitative* est susceptible des *quatre combinaisons qualitatives*. Ce qui fait 16 modes, c'est-à-dire 4×4 pour chaque figure. Il y a trois figures. Les *modes possibles* seront donc au nombre de

quarante-huit. Sur ce nombre il n'y en a que dix-neuf de légitimes.

172. **Conclusion directe et indirecte.** — La conclusion d'un syllogisme est *directe* lorsque ses termes occupent la même place que dans les prémisses. Ex. :

*Les enfants intelligents et laborieux sont estimables,
Or les enfants de M. X. sont intelligents et laborieux,
Donc les enfants de M. X. sont estimables.*

La conclusion d'un syllogisme est *indirecte* lorsque ses termes n'occupent pas la même place que dans les prémisses.

*Quelques philosophes enseignent l'erreur,
Or ces philosophes ne sont pas la philosophie,
Donc la philosophie n'enseigne pas l'erreur.*

Article III

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE SYLLOGISMES

173. **Syllogisme scolastique.** — Le syllogisme scolastique ou en forme est celui qui se compose de trois propositions arrangées de manière que la troisième se déduise nécessairement des deux autres.

*Celui qui accomplit son devoir est heureux,
Or Jean accomplit son devoir,
Donc Jean est heureux.*

174. **Syllogisme oratoire.** — Le syllogisme oratoire est celui qui, pour arriver à une conclusion, dispose ses propositions et ses termes comme on le fait dans le langage courant. Ex. : *En ce monde, ceux qui ne se soumettent*

pas à la volonté de Dieu, sont malheureux. Il est facile de ramener ce syllogisme oratoire à un syllogisme scolastique.

175. **Syllogisme simple.** — Le syllogisme simple est celui qui est formé de propositions simples. Ex. :

*La vertu est aimable,
Or l'humilité est une vertu,
Donc l'humilité est aimable.*

176. **Syllogisme composé.** — Le syllogisme composé est celui qui est formé de propositions composées. Ex :

*La philosophie, l'histoire, sont très utiles,
Or la philosophie, l'histoire, sont des sciences,
Donc quelques sciences sont utiles.*

177. **Syllogisme absolu.** — Le syllogisme absolu est celui qui est formé de propositions absolues, c'est-à-dire, de propositions dans lesquelles le mode de convenance ou de non-convenance de l'attribut au sujet, n'est pas exprimé. Ex. :

*Le travail est la principale cause du succès,
Or ces élèves travaillent,
Donc ces élèves réussiront.*

178. **Syllogisme modal.** — Le syllogisme modal est celui qui se compose de propositions modales, c'est-à-dire, de propositions dans lesquelles le mode de convenance ou de non-convenance de l'attribut au sujet est exprimé. Ex. : Il est IMPOSSIBLE que l'homme descende du singe, Or Jean est NÉCESSAIREMENT un homme, Donc Jean ne descend pas du singe.

179. **Syllogisme mixte.** — Le syllogisme mixte est celui dont les propositions sont absolues et modales. Ex. : Dieu existe NÉCESSAIREMENT (modale), Or le monde n'est pas Dieu (absolue), Donc le monde n'existe pas NÉCESSAIREMENT.

180. **Syllogisme catégorique.** — Le syllogisme catégorique est celui dont la majeure est une proposition catégorique, c'est-à-dire, une proposition qui affirme qu'une chose est ou n'est pas, sans condition. Ex. : Tout ce qui nuit à la santé doit être évité, Or l'alcool nuit à la santé, Donc l'alcool doit être évité.

181. **Syllogisme hypothétique.** — Le syllogisme hypothétique est celui dont la majeure est une proposition hypothétique, c'est-à-dire, une proposition qui affirme qu'une chose est ou n'est pas, sous condition. Ex. : Quand on sait se taire, on mérite la confiance, Or ce monsieur ne sait pas se taire, Donc il ne mérite pas la confiance. — Le syllogisme hypothétique est conditionnel si l'hypothèse est exprimée par la particule conditionnelle, si ; disjonctif, si elle est exprimée par la particule disjonctive, ou.

182. **Lois du syllogisme conditionnel.** —

PREMIÈRE LOI. — Si l'on affirme la condition ou l'antécédent, il faut affirmer le conditionné ou le conséquent. Ex. :

Si vous êtes québécois (condition), vous êtes canadien (conditionné).

Or, vous êtes québécois,
Donc vous êtes canadien.

La raison de cette loi, c'est que, dans l'ordre logique, la condition est la cause nécessaire du conditionné ; à son tour, le conditionné est l'effet inséparable de la condition.

DEUXIÈME LOI. — *Si l'on affirme le conditionné, il ne s'ensuit pas qu'il faille affirmer la condition ou l'antécédent.* Ex. :

*Or vous êtes canadien (conditionné),
Donc vous êtes québécois (condition).*

Il est évident que cette conclusion est fautive. La raison de cette loi, c'est que la condition n'est pas la cause unique du conditionné. Il est vrai, en effet, qu'« être québécois » est une des causes d'« être canadien », mais non pas l'unique.

TROISIÈME LOI. — *Si l'on nie le conditionné ou le conséquent, il faut nier la condition ou l'antécédent.* Ex. :

*Or vous n'êtes pas canadien (conditionné),
Donc vous n'êtes pas québécois (condition).*

Le conditionné est l'effet inséparable de la condition qui en est la cause nécessaire. Donc, en niant l'effet on nie la cause qui en est inséparable.

QUATRIÈME LOI. — *Si l'on nie la condition, il ne s'ensuit pas qu'il faille nier le conditionné.* Ex. :

*Or vous n'êtes pas québécois (condition),
Donc vous n'êtes pas canadien (conditionné).*

Le conditionné ou le conséquent est faux. — La condition est une des causes, et non pas la cause unique du conditionné.

183. **Lois du syllogisme disjonctif.** — Le syllogisme disjonctif est celui (181) dont la majeure est une proposition disjonctive.

PREMIÈRE LOI. — *La majeure disjonctive doit être complète.* La disjonctive incomplète peut être vraie ou

fausse dans tous ses membres, et l'on ne pourrait conclure. Le syllogisme suivant manque à cette loi.

*Ou vous êtes canadien, ou vous êtes français,
Or vous n'êtes pas canadien,
Donc vous êtes français.*

La majeure de ce syllogisme peut être fausse : Il y a bien des gens qui ne sont ni *canadiens* ni *français*. Elle peut être vraie : Beaucoup de gens sont *canadiens* et *français*. Pour conclure dans une disjonctive, il faut qu'au moins un membre soit ou bien *vrai* ou bien *faux*.

DEUXIÈME LOI. — Si l'un des membres de la disjonctive est *affirmé* ou *nié*, les autres membres doivent être *niés* ou *affirmés*. Si tous les membres moins *un* sont *affirmés* ou *niés*, ce membre *unique* doit-être *nié* ou *affirmé*.

Ex. : *Les élèves de la classe A sont aussi studieux, ou plus studieux, ou moins studieux que les élèves de la classe B.*

*Or ils sont aussi studieux,
Donc ils ne sont pas ou plus, ou moins studieux.*

.....
*Or ils ne sont pas aussi studieux,
Donc ils sont ou plus, ou moins studieux.*

.....
*Or ils sont ou plus ou moins studieux,
Donc ils ne sont pas aussi studieux.*

.....
*Or ils ne sont pas ou plus ou moins studieux,
Donc ils sont aussi studieux.*

184. Lois du syllogisme conjonctif. — Le syllogisme conjonctif est celui dont la majeure est une proposition conjonctive, c'est-à-dire une *proposition dont les membres sont incompatibles*.

PREMIÈRE LOI. — *L'affirmation de l'un des membres entraîne la négation de l'autre.* Ex. :

On ne peut pas à la fois aimer Dieu et haïr son prochain,

*Or X hait son prochain,
Donc X n'aime pas Dieu.*

DEUXIÈME LOI. — *La négation de l'un des membres entraîne l'affirmation de l'autre s'il y a opposition contradictoire entre les deux.* Ex. :

*On ne peut pas à la fois être catholique et baptiste,
Or vous n'êtes pas catholique,
Donc vous êtes baptiste.*

Cette conclusion n'est pas légitime, parce que *être catholique* et *être baptiste* ne sont pas opposés contradictoirement. Tous les *non-catholiques* ne sont pas, pour cela des *baptistes*. Ils peuvent être des adeptes des autres cultes nombreux qui se partagent le monde.

Ex. : *On ne peut être à la fois théiste et athée,
Or vous n'êtes pas athée,
Donc vous êtes théiste.*

Cette conclusion est légitime, parce que, entre le théisme et l'athéisme, il y a opposition contradictoire.

185. Enthymène. — L'enthymène est un *syllogisme dans lequel une des prémisses est sous-entendue*. Ex. :

*Tout fondateur de séminaires mérite de la patrie,
Donc Mgr. de Laval mérite de la patrie.*

186. **Épichérème.** — L'épichérème est un syllogisme dont l'une des prémisses ou toutes les deux sont accompagnées de leur preuve. Ex. :

Ceux qui savent se vaincre sont heureux : la paix et le bonheur résultent des victoires que l'on remporte sur soi-même, Or ceux qui sont fidèles à leurs devoirs savent se vaincre, Donc ils sont heureux.

187. **Sorite.** — Le sorite est un syllogisme composé de plusieurs propositions tellement liées entre elles que l'attribut de la précédente devient le sujet de la suivante pour arriver à une conclusion dont le sujet est celui de la première proposition et l'attribut celui de la dernière proposition. Ex. :

*L'écolier studieux fait la consolation de ses maîtres,
Celui qui fait la consolation de ses maîtres est agréable à Dieu,
Celui qui est agréable à Dieu est heureux,
Donc l'écolier studieux est heureux.*

188. **Polysyllogisme.** — Le polysyllogisme est un argument composé de plusieurs syllogismes liés entre eux de manière que la conclusion du premier devienne l'antécédent du second. Ex. :

L'effort intellectuel est une condition du progrès dans les études,

*Or beaucoup d'élèves ne font aucun effort intellectuel,
Donc beaucoup d'élèves ne progressent pas dans les études,*

Or ceux qui ne progressent pas dans les études risquent de manquer leur avenir,

Donc beaucoup d'élèves risquent de manquer leur avenir.

189. Le dilemme. — Le dilemme est un argument dont la majeure est une proposition disjonctive à deux membres qui — l'un affirmé et l'autre nié dans la mineure — donnent toujours une conclusion opposée à l'adversaire réel ou imaginaire. Ex. :

*Les rois, ou ils sont méchants, ou ils sont bons,
S'ils sont méchants, quels affreux tourments ils se préparent.*

*S'ils sont bons, quelles difficultés n'ont-ils pas à vaincre,
Les rois sont donc à plaindre.*

Ce dilemme de Fénelon (Télémaque, Liv. VI) peut être opposé à ceux qui vantent le bonheur des têtes couronnées.

190. Lois du dilemme. — Les lois du dilemme peuvent se ramener à trois.

PREMIÈRE LOI. — *La majeure disjonctive doit être complète ; autrement l'adversaire pourrait alléguer une autre hypothèse non énoncée, et échapper ainsi à la conclusion.*

Le dilemme suivant manque à cette loi. Ex. :

Après ses études classiques, mon fils sera ou médecin, ou notaire. S'il est médecin, il mènera une existence misérable, puisque c'est une profession dont l'exercice est très souvent pénible. S'il est notaire, il sera pauvre toute sa vie : c'est une profession peu lucrative et très encombrée. Donc mon fils ne fera pas d'études classiques.

A part la médecine et le notariat, il y a d'autres carrières auxquelles conduit un cours classique.

DEUXIÈME LOI. — *Il faut qu'entre chaque membre de la disjonctive et la conclusion il y ait un lien logique et nécessaire ; chaque membre de la disjonctive est la*

condition et la conclusion le conditionné. Entre la condition et le conditionné il y a un lien logique et nécessaire, relation de cause à effet (182). Ex. :

*Ou vous êtes sujet britannique, ou vous ne l'êtes pas,
Si vous l'êtes, vous êtes canadien,
Si vous ne l'êtes pas, vous êtes français,
Donc vous ne méritez pas protection.*

Ce dilemme n'est pas conforme à la deuxième loi. De ce que quelqu'un est sujet britannique ou non, il ne s'ensuit pas *logiquement* et *nécessairement* qu'il soit canadien et français.

TROISIÈME LOI. — *Il faut que le dilemme conclue de manière qu'il ne puisse être retorqué contre son auteur ; cette loi est basée sur la nature même du dilemme. Le dilemme suivant manque à cette loi. Ex. :*

*Ou votre vie sera longue, ou elle sera brève,
Si elle est longue, vous vous priverez d'une foule de plaisirs légitimes, en entrant dans l'état religieux ; Si elle est brève, vous n'irez pas loin dans la voie de la perfection, objet de vos désirs. Donc vous ne devez pas choisir la vie religieuse.*

On répond en rétorquant...

Si ma vie est brève, je renoncerai à très peu de plaisirs, même légitimes ; Si elle est longue, je pourrai aller très loin dans la voie de la perfection, objet de mes désirs, Donc, je choisirai l'état religieux.

Article IV

L'INDUCTION

191. Définition de l'induction. — *L'induction est un raisonnement qui conclut du particulier au général.*

Ex. : Les animaux vertébrés et invertébrés ont la faculté de se nourrir, Or les vertébrés et les invertébrés forment tout le genre animal, Donc tout le genre animal a la faculté de se nourrir.

192. Induction complète. — *L'induction complète est celle qui conclut à la généralité des cas en partant de l'énumération complète de ces mêmes cas. Ex. :*

Chaque élève de la classe de philosophie est intelligent, Donc toute la classe de philosophie est intelligente.

193. Induction incomplète. — *L'induction incomplète est celle qui conclut à la généralité des cas en partant de l'énumération incomplète de ces mêmes cas.*

Ex. : Charles, Henri, Jean sont des êtres doués de raison, Donc tous les hommes sont des êtres doués de raison.

194. Induction scientifique. — *L'induction scientifique est une induction incomplète qui conclut au général en partant des particuliers considérés dans leur essence ou leurs propriétés essentielles. Ex. :*

La table, le livre, l'encrier sont pesants, Or la table, le livre et l'encrier sont des corps, Donc tous les corps sont pesants. — La pesanteur est une propriété essentielle des corps.

195. Induction vulgaire. — *L'induction vulgaire est une induction incomplète qui conclut au général en partant des particuliers considérés dans leurs qualités accidentelles.* Ex. :

Cette table, ce livre, cet encrier, sont noirs, Or cette table, ce livre, cet encrier sont des corps, Donc tous les corps sont noirs.

196. Les phases de l'induction scientifique. — Il y a trois phases dans l'induction scientifique : *L'expérience, la vérification et l'inférence.*

1) *Expérience.* — Elle consiste à considérer les faits. Cette considération des faits comporte deux opérations : *l'observation* et *l'expérimentation*. *Observer* un fait, c'est en être *témoin*, c'est explorer un phénomène qui s'est produit indépendamment de la volonté de celui qui l'observe. *L'observation* existe dans les sciences *astronomiques* et *météorologiques*. On *observe* une éclipse de soleil, on *constate* qu'il pleut. *Expérimenter* un fait, c'est le produire à volonté, c'est provoquer son apparition autant de fois que l'on veut. *L'expérimentation* a surtout sa place dans les sciences expérimentales, *physiques* et *chimiques*. On *expérimente* qu'une molécule d'eau est composée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène. Supposons le phénomène suivant : *Un fer rougi au feu se dilate*. On *observe* ce fait, on *l'expérimente*, en faisant rougir le fer autant de fois que l'on veut.

2) *Vérification.* Après avoir *observé* et *expérimenté* le phénomène, il s'agit d'en faire la *vérification*. On *constate* que *le fer rougi se dilate*. Tout naturellement on se demande quelle est la cause de cette dilatation. En répétant l'expérience, on *constate* à nou-

veau que chaque fois que le fer rougit, il se dilate. Alors par l'emploi de certaines méthodes, on se rend bien compte, on vérifie que le fer se dilate, parce que le feu l'a rougi.

» *Inférence.* — Cette troisième phase est l'*induction proprement dite*. Elle est l'œuvre *exclusive* de la raison, tandis que les deux premières sont l'œuvre des facultés sensibles (expérience), des facultés sensibles et de la raison (vérification). En effet après avoir expérimenté et vérifié que le fer rougi au feu se dilate, on infère cette loi générale : *La dilatation du fer rougi au feu est due à la chaleur.*

197. **Lois de l'induction scientifique.** — » L'observation et l'expérimentation des faits doivent être complètes. Si quelques faits étaient laissés de côté, on s'exposerait à attribuer à un phénomène une cause qui n'est certainement pas la sienne. — » *Les hypothèses doivent être possibles et ne contredire aucune loi déjà prouvée certaine.* Une hypothèse non fondée, loin de conduire à la certitude, empêche au contraire d'y arriver.

198. **Fondement de l'induction scientifique.** — Le fondement de l'induction scientifique est ce sur quoi s'appuie l'intelligence pour passer du particulier à l'universel. Qu'est-ce qui lui permet de conclure, par exemple, à la pesanteur de tous les corps, après avoir constaté cette propriété dans quelques corps seulement ? C'est parce que la pesanteur tient à la nature même des corps, c'est une propriété qui découle nécessairement de leur essence. Or, nous savons que la nature ou l'essence des êtres est immuable. C'est pourquoi, une qualité propre qui découle nécessairement de l'essence, existant chez un être, doit se trouver chez tous

les êtres qui ont même essence. C'est cette invariabilité des essences, c'est leur immutabilité, qui sert de point d'appui à l'intelligence lorsque de certains cas particuliers elle passe à la généralité. L'invariabilité des essences ou des natures est donc le fondement de l'induction scientifique.

199. Induction et déduction. — « L'induction est employée dans les sciences positives, d'observation, expérimentales. La déduction, on s'en sert dans les sciences rationnelles. Ainsi la physique et la chimie sont des sciences inductives ; l'arithmétique et la géométrie sont des sciences déductives. — » Pour être différentes, l'induction et la déduction ne s'excluent pas ; loin de là, elles se complètent, elles se rendent de mutuels services. L'une ne va pas sans l'autre. L'induction fournit les principes à la déduction. Ainsi, le principe général *Tout homme est mortel* est le résultat du procédé inductif qui permet de constater la mort dans chaque homme. D'autre part, la déduction joue le même rôle vis-à-vis de l'induction. C'est par la déduction que les hypothèses sont vérifiées, c'est par elle que l'on applique les lois générales aux cas particuliers. Par exemple, *Pierre est mortel* (cas particulier) parce que *tout ce qui est humain doit mourir* (loi générale). — » Certaines sciences sont surtout déductives, d'autres sont surtout inductives. Cependant, il y en a qui emploient indifféremment les deux procédés, telles les sciences politiques, économiques et morales. On peut démontrer les avantages de telle forme de gouvernement (science politique) aussi bien par des faits (induction) que par des principes généraux (déduction).

Article V

LE SYLLOGISME DEMONSTRATIF

200. **Le syllogisme au point de vue de sa matière.** — Jusqu'ici, en parlant du syllogisme, nous ne nous sommes occupés que de sa *forme*, c'est-à-dire de l'*arrangement* des propositions et des termes de façon à conclure. Mais nous pouvons nous demander ce que sont ces propositions, ce que sont ces termes. Bref, nous pouvons envisager le syllogisme *au point de vue de sa matière*. Ces propositions qui constituent le syllogisme peuvent être vraies, probables ou fausses. Si elles sont vraies, le syllogisme est *démonstratif* ; si elles sont probables ou fausses, le syllogisme sera *probable* ou *sophistique*.

201. **La démonstration.** — *La démonstration est un syllogisme qui de prémisses vraies et connues déduit une conclusion vraie causée par ces mêmes prémisses.* Ex. :

*Il n'y a pas d'effet sans cause,
Or le monde est un effet,
Donc le monde a une cause.*

La conclusion : *Le monde a une cause*, procède logiquement et véritablement des prémisses, elle est *causée* par elles.

202. **Démonstration parfaite.** — *La démonstration parfaite est celle dont les prémisses vraies et connues sont la cause nécessaire, intrinsèque, prochaine, adéquate, propre, de la conclusion.* Elle répond à la question : *Quelle est la nature d'une chose ?* Ex. : *La démonstration de l'immortalité de l'âme par sa spiritualité est une démonstration parfaite.*

203. **Démonstration imparfaite.** — *La démonstration imparfaite est celle dont les prémisses vraies et connues sont la cause contingente, éloignée, extrinsèque, de la conclusion. Elle répond à la question : La chose existe-t-elle ? Ex. : La démonstration de l'existence de Dieu par l'existence du monde, est une démonstration imparfaite.*

204. **Démonstration a priori.** — *La démonstration a priori est celle dont les prémisses vraies et connues sont, dans l'ordre réel ou ontologique, la cause de la conclusion. Ex. : Prouver l'immortalité de l'âme humaine par la spiritualité, c'est faire une démonstration a priori, puisque, réellement, la spiritualité est la cause de l'immortalité.*

205. **Démonstration a posteriori.** — *La démonstration a posteriori est celle dont les prémisses vraies et connues sont, dans l'ordre logique ou de la connaissance, la cause de la conclusion. Ex. : Démontrer l'existence de Dieu par l'existence du monde, c'est une démonstration a posteriori, puisque le monde nous est un moyen de connaître et de prouver l'existence de Dieu.*

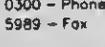
206. **Démonstration directe.** — *La démonstration directe est celle dont les prémisses vraies et connues sont la cause positive, directe, de la conclusion. Ex. : Prouver que l'homme est libre parce qu'il est intelligent. La liberté découle directement de l'intelligence.*

207. **Démonstration indirecte.** — *La démonstration indirecte ou par l'absurde est celle dont les prémisses vraies et connues sont la cause indirecte, négative, de la conclusion. Ex. : Prouver l'immortalité de l'âme par la négation de l'injustice en Dieu. Il est absurde de dire que Dieu est injuste. C'est ce que, cependant, il faudrait admettre, si l'âme humaine était mortelle.*



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

208. **Rétorsion de l'argument.** — *La rétorsion de l'argument consiste à prendre l'argument de l'adversaire pour démontrer le contraire de ce qu'il veut prouver.* Ex. : Les tenants de l'école gratuite et obligatoire essaient de démontrer leur thèse en disant que *l'état doit promouvoir la cause de l'éducation.* Avec le même raisonnement il est facile de prouver le contraire, e'est-à-dire la non-nécessité de l'école gratuite et obligatoire.

209. **Démonstration absolue.** — *La démonstration absolue est celle dont les prémisses vraies et connues, admises comme telles par tous, sont la cause de la conclusion.* Ex. : *La démonstration de l'existence de Dieu par l'existence du monde, est une démonstration absolue.*

210. **Démonstration relative.** — *La démonstration relative ou argument ad hominem est celle dont les prémisses admises par l'adversaire — qu'elles soient vraies ou non — sont la cause de la conclusion.* Ex. : A un philosophe fataliste qui nie la liberté humaine et la responsabilité mais qui est en faveur de durs châtimens à imposer aux criminels, on pourrait répondre, *en partant de son principe, que les irresponsables ne sont passibles d'aucune contrainte.*

211. **Démonstration rationnelle.** — *La démonstration rationnelle est celle dont les prémisses sont des vérités d'ordre abstrait, rationnel.* Ex. :

*Les êtres contingents sont finis,
Or les êtres finis sont imparfaits,
Donc les êtres contingents sont imparfaits.*

212. **Démonstration empirique.** — *La démonstration empirique est celle dont les prémisses sont expérimentales.*

tales. Ex. : *Cet objet s'est dilaté sous l'influence de la chaleur, Or cet objet est du fer, Donc le fer se dilate sous l'influence de la chaleur.*

213. **Démonstration mixte.** — *La démonstration mixte est celle dont les prémisses sont l'une, rationnelle, l'autre, expérimentale. Ex. : Les êtres contingents ont une cause (rationnelle), Or cet objet est un être contingent (expérimentale), Donc cet objet a une cause.*

214. **La démonstration produit la science.** — *La science est une connaissance certaine d'une chose par ses causes. Or la démonstration nous procure une connaissance certaine et causale de la vérité qu'elle démontre. La conclusion, en effet — vérité prouvée — procède des prémisses comme de ses causes. Et la démonstration a pour but de nous faire connaître la conclusion, au moyen des prémisses. De plus, la conclusion est certaine puisqu'elle découle de prémisses certaines. Donc la démonstration procure la connaissance certaine et causale d'une chose. En d'autres termes, la démonstration produit la science.*

Article VI

LE SYLLOGISME PROBABLE ET SOPHISTIQUE

215. **Le syllogisme probable.** — *Le syllogisme probable est celui dont l'une ou les deux prémisses sont des propositions probables. Ex. : Tous les méchants sont malheureux (proposition probable), Or Néron était méchant, Donc Néron fut malheureux.*

216. **L'analogie.** — *L'analogie est une argumentation qui, à cause des caractères communs constatés dans deux cas différents, conclut à la similitude probable de ces*

mêmes cas. Ex. : Certaines maladies moins connues que le choléra présentent les *mêmes symptômes* (caractères communs). De là on conclut que ces maladies *doivent être semblables* au choléra, c'est-à-dire, *doivent avoir* aussi une *origine microbienne*. *L'analogie est une induction avec une conclusion probable.* ⁽¹⁾

217. L'exemple. — L'exemple est une *argumentation qui d'un cas particulier observé conclut à l'existence probable d'un autre cas particulier.* Ex. : *Pour détourner X de la lecture de tel volume* (cas particulier), je lui rapporte l'exemple de T qui a perdu la foi, parce qu'il a lu ce volume (cas particulier).

218. Analogie et exemple. — Ces deux argumentations probables sont ordinairement prises l'une pour l'autre. A la rigueur, cependant, elles sont bien distinctes. L'analogie va d'un fait à un autre fait en passant par une *loi générale*. Ainsi connaissant d'une façon certaine que le choléra est une maladie microbienne, nous inférons par *analogie* que telle autre maladie moins bien connue, doit être aussi microbienne, parce qu'elle a les mêmes symptômes. Cette inférence est basée sur la loi générale que les *mêmes symptômes sont dus aux mêmes causes*. L'exemple, au contraire, va *directement, sans intermédiaire*, d'une façon conjecturale, de tel cas particulier, à tel autre cas particulier.

219. L'hypothèse. — L'hypothèse est une *supposition employée pour vérifier l'explication donnée à certains faits dûment constatés.* Ex. : « Le jus de raisin fermente. On ne s'explique ni la provenance ni la nature de la fermentation. Pasteur devine que la levure qui

⁽¹⁾ Cfr. Mercier. Logique p. 233.

fait fermenter le moût de raisin vient de germes déposés à la surface des grains de raisin ou du bois de la grappe. Pasteur émet une hypothèse ». (1)

220. La statistique. — La statistique est *une argumentation qui d'un certain nombre de faits scrupuleusement et méthodiquement observés déduit la cause probable d'un phénomène d'ordre politique, social, religieux et moral.*

221. Valeur des arguments probables. — Comme son nom l'indique, l'argument probable ne produit pas la certitude, c'est-à-dire cette adhésion ferme de l'intelligence à une vérité, adhésion qui exclut toute crainte de se tromper. Il engendre l'opinion, parce que la conclusion à laquelle il conduit n'est que probable. La probabilité de la conclusion varie avec celle des prémisses.

222. Le sophisme. — Le sophisme est *un argument qui, sous l'apparence du vrai, conclut au faux.* Ex. : Commettent un *sophisme* ceux qui, de l'importance de l'instruction, déduisent la thèse de l'école obligatoire.

223. Division des sophismes. — Aristote a divisé les sophismes en deux classes : *Les sophismes de mots* et *les sophismes de pensées.* Les sophismes de mots sont : *L'équivoque, l'amphilobologie, sophisme de sens composé, sophisme de désiré, le sophisme de l'accent, le sophisme de la figure.* Les sophismes de pensées sont : *Le sophisme de l'accident, l'affirmation relative pour l'affirmation absolue et réciproquement, l'ignorance de la question, la pétition de principe, le cercle vicieux, la fausse conséquence, l'ignorance de la cause, l'interrogation captieuse.*

(1) Mercier. Ouv. cit. p 334-335.

224. L'équivoque. — L'équivoque est l'emploi d'un même mot dans deux ou plusieurs sens différents. On l'appelle ce sophisme *homonymie*. Ex. : *Platon est un grand philosophe. Or Platon est un mot de deux syllabes, Donc un mot de deux syllabes est un grand philosophe.* — *L'âme est immortelle, Or les brutes ont une âme, Donc les brutes sont immortelles.* Il est évident qu'il s'agit ici de l'âme humaine. Pour répondre à ce sophisme, on demande à l'interlocuteur de *bien définir* les termes dont il se sert.

225. L'amphibologie. — L'amphibologie est l'emploi d'une ou de plusieurs propositions dans un sens ambigu. Ex. : Cette phrase à l'enseigne d'un magasin : « Pourquoi aller ailleurs pour être fraudés ? Venez ici. »

226. Sophisme de sens composé. — Ce sophisme consiste à affirmer de choses unies ensemble ce qui n'est vrai que de ces mêmes choses que prises séparément, ou, à affirmer comme vrai simultanément ce qui, en réalité, ne l'est que successivement. Ex. : Dans l'Évangile, Jésus-Christ dit : *Les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les sourds entendent.* Ces phrases sont faussées dans le sens composé et simultanément. *Les aveugles ne voient pas, les boiteux ne marchent pas droit, les sourds n'entendent pas,* quand leur infirmité leur est unie, mais quand leur infirmité est séparée d'eux, quand ils sont guéris. — L'exemple suivant est aussi un sophisme de sens composé : $5+3=8$; Or 5 et 3 sont des nombres impairs. Donc 8 est un nombre impair.

227. Sophisme de sens divisé. — Ce sophisme consiste à affirmer de choses séparées ce qui n'est vrai de ces mêmes choses que prises ensemble, ou encore, à affirmer successivement ce qui n'est vrai que simultanément. Ex. : Les incrédules commettent ce sophisme lorsque, de ce

texte de l'Évangile : *Allez dans tout le monde, prêchez l'évangile à toute créature*, ils concluent que l'Évangile doit être prêché à chaque individu en particulier. Il est évident qu'il s'agit ici des hommes pris collectivement. — $3+3=6$. Or 6 est un nombre pair. Donc 3 et 3 sont des nombres pairs.

228. **Sophisme d'accent.** — Ce sophisme est surtout fréquent dans les langues latine et grecque, langues accentuées. Il consiste à employer un mot en différents sens, suivant l'accent qu'il comporte. Ex. : Les pécheurs offensent Dieu. — Les pécheurs n'aiment pas toujours le poisson. — Sol occidit — Sol occidit. Si l'accent de la seconde syllabe est long, la phrase veut dire : le soleil tue — si l'accent de la seconde syllabe est bref, la phrase veut dire : le soleil se couche.

229. **Sophisme de figure.** — Ce sophisme consiste à prendre au sens littéral ce qui doit être pris au sens figuré. Ex. : Le soleil se couche — donc il est fatigué. Le temps est sombre — donc il a de la peine.

230. **Sophisme d'accident.** — Le sophisme d'accident consiste à attribuer comme essentiel à un être ou à une classe d'êtres ce qui ne lui appartient qu'accidentellement. Ex. : Charles est paresseux, Or Charles est un canadien-français, Donc tous les canadiens-français sont des paresseux. — L'homme chante. Or Aristote est un homme. Donc Aristote chante.

231. **L'affirmation relative prise pour l'affirmation absolue et réciproquement.** — Ce sophisme consiste à admettre comme vrai relativement ce qui n'est vrai qu'absolument — et réciproquement — consiste à affirmer comme vrai absolument ce qui n'est vrai que relativement. Ex. : Il faut rendre à chacun ce qui lui appar-

tient, Or cette arme à feu appartient à Jacques pris d'un accès de folie, Donc il faut donner à Jacques son arme à jeu. Absolument parlant, il est vrai que chacun doit avoir ce qui lui appartient. — Mais relativement à Jacques — pris d'un accès de folie — il n'est pas vrai qu'il faille lui rendre son arme, puisqu'il pourrait en faire un mauvais usage. Ex. : Il ne faut jamais punir les élèves — Cette affirmation — absolument parlant — est fausse. Mais relativement à certains élèves, elle est vraie.

232. Ignorance de la question. — Ce sophisme consiste à *prouver autre chose que ce qui est en question.* Ex. : Commet ce sophisme un avocat qui, pour défendre son client accusé de vol, s'évertue à démontrer que *celui-ci a rendu service à son pays.*

233. Pétition de principe. — C'est un sophisme qui *suppose prouvé ce qui précisément doit être prouvé.* Ex. : L'âme humaine est mortelle, Donc il ne faut pas craindre les châtimens de l'enfer, Que l'âme est *m telle, c'est ce qu'il faut prouver.*

234. Cercle vicieux. — Le *cercle vicieux* est le sophisme de pétition de principe, *renforcé.* Il consiste non seulement à supposer *comme prouvé ce qui doit être prouvé*, mais il *démontre réciproquement deux propositions l'une par l'autre.* Ex. : Prouver l'existence de Dieu par *la raison*, et démontrer la légitimité de la *raison* par ce motif qu'*elle vient de Dieu* qui n'a pu en faire un instrument d'erreur.

235. La fausse conséquence. — Ce sophisme *consiste à déduire d'un antécédent une conclusion que celui-ci ne contient pas.* Ex. : Commettent ce sophisme

ceux qui concluent à la fausseté de la religion catholique (conséquence fausse) parce que celle-ci, dans certaines circonstances, mal interprétée (antécédent), a été l'occasion de certains désordres.

236. Ignorance de la cause. — Ce sophisme consiste à prendre comme cause véritable d'un événement, d'un fait un antécédent qui ne l'est pas. Ex. : L'alcool abrutit. Donc il est mauvais. Ce n'est pas l'alcool, mais son abus qui abrutit. — Des gens instruits se conduisent mal. Donc il faut condamner l'instruction. Ce sophisme confond la *concomitance*, la *succession* avec la *causalité*. Parce que le fait B suit le fait A, on conclut que A est la cause de B ; B vient après A, donc B n'existe qu'à cause de A. *Post hoc, ergo propter hoc.* Après cela, donc à cause de cela.

237. L'interrogation captieuse. — L'interrogation captieuse consiste à poser à quelqu'un une ou plusieurs questions, de sorte que sa réponse, ou affirmative, ou négative, est toujours prise en un sens défavorable. Ex. : Vous avez-elle que vous n'avez pas perdu ? Si vous répondez *oui* — l'interlocuteur reprend : Vous n'avez pas perdu mille piastres, Donc vous les avez. — Si vous répondez, *non* : Vous n'avez pas perdu les yeux, et cependant vous les avez. — Cette autre question. La vertu et le vice sont-ils bons ou mauvais ? — Si vous répondez : ils sont bons, alors il faudra dire que la paresse, l'orgueil sont *bons*. Si vous répondez : ils sont mauvais — alors il faudra admettre que la douceur et la charité sont mauvaises. L'interrogation captieuse est surtout employée par les avocats en cours de justice. Ainsi on demande à un accusé : pourquoi avez-vous volé ? Cette question captieuse suppose au préalable que le prévenu a volé.

238. **Les préjugés.** — Au nombre des sophismes — avec raison — on met les préjugés. Ce sont des *maximes, des opinions courantes, adoptées sans examen, et pour ce motif, accueillies sans défiance, mais qui n'en sont pas moins erronées ou équivoques.* Ex. : Le grec et le latin ne servent à rien. Il faut être de son temps. Tous les hommes sont égaux, etc., etc. Les préjugés se rencontrent partout. La vie individuelle, familiale et sociale en est saturée. ⁽¹⁾

239. **Le paradoxe.** — Sans être absolument un sophisme, le paradoxe, cause de multiples erreurs, trouve ici tout naturellement sa place. C'est « un jugement qui contredit une opinion commune ». ⁽²⁾ Cette opinion contredite peut être vraie ou fausse. Pour être *véritablement* paradoxe, le jugement énoncé doit contredire une opinion vraie. Ainsi il est vrai de dire que nous sommes *essentiellement* supérieurs aux animaux brutes, c'est la vérité commune, c'est l'opinion courante. Et lorsque Montaigne prétend le contraire, il commet un paradoxe, ou mieux, une erreur.

Les grandes vérités de la religion contredisent des opinions dominant en certains milieux. De prime abord, elles semblent être paradoxales, mais elles ne le sont pas. ⁽³⁾

(1) Cfr. Mercier ouv. cit. p. 246.

(2) Mercier, *ibid.* p. 268.

(3) Mercier, *ibid.* p. 270.

FIN DE LA DIALECTIQUE

LOGIQUE APPLIQUÉE

OU

CRITIQUE

240. **Définition de la critique.** — La critique est cette partie de la logique qui étudie les opérations de l'esprit humain en relation avec leur objet, c'est-à-dire, la vérité.

241. **Différents noms donnés à la critique.** — Cette partie de la logique s'appelle *Logique appliquée*, *Logique matérielle*, *Critériologie*, *Méthodologie*. — *Logique appliquée*, parce qu'elle fait l'application des règles discutées dans la première partie ; *Logique matérielle*, parce qu'elle s'occupe de l'objet, de la matière des opérations intellectuelles ; *Critériologie*, parce qu'elle étudie les critères, c'est-à-dire, les différents moyens qu'a l'intelligence pour discerner la vérité de la fausseté et ainsi arriver à la connaissance certaine de son objet, c'est-à-dire, de la vérité ; *Méthodologie*, parce qu'elle donne les lois particulières, les différentes méthodes capables de nous faire atteindre avec certitude à la connaissance de la vérité, c'est-à-dire, à la science.

242. **Importance de la critique.** — De par le monde de l'idée, il court tant d'erreurs, tant de sophismes ; ici et là, au sujet du même problème, surgissent, s'entre-choquent des opinions bien étranges et bien contradictoires. Parfois on est porté à se deman-

der si, réellement, sur cette terre, il existe quelque chose de certain, s'il y a quelques propositions auxquelles les intelligences, où qu'elles soient, adhèrent unaniment sans crainte d'errer. A ces questions angoissantes la critique répond affirmativement : et, comme nous le verrons, elle appuie son dire sur des raisons, sur des motifs indéniables. Une science qui arrive à ce consolant résultat est, sans conteste, d'une extrême importance.

243. Divisions de la critique. — Nous diviserons la critique en trois chapitres : *Le problème* (ch. I) ; *Les solutions* de ce problème (ch. II) ; *Les conséquences* de ces solutions (ch. III). En effet, en critique, nous étudions les opérations de l'esprit en relation avec leur objet (le problème) pour voir si elles atteignent *certainement* cet objet (solutions du problème) ; et nous arrivons à cette conclusion (conséquence du problème) que l'intelligence peut avoir la science des choses.

CHAPITRE PREMIER

Le problème

244. Divisions du chapitre premier. — Ce chapitre se divise en trois articles : *La vérité* (I) ; *Les différentes attitudes de l'esprit humain en présence de la vérité* (II) ; *La certitude* (III).

Article premier

LA VÉRITÉ

245. **Définition de la vérité.** — La vérité est l'équation entre la chose connue et l'intelligence. Cette définition classique de la vérité demande quelques explications. La vérité est une équation, et donc, un rapport entre l'intelligence et la chose connue. Ici, par intelligence, on n'exprime pas la faculté elle-même, mais le *type mental*, l'idée qui représente la chose connue. Ainsi, on dit de quelqu'un qu'il est un *raï* saint. C'est parce que sa manière de faire, sa conduite est conforme à l'idée, à la définition d'un saint.

246. **Vérité ontologique — Vérité logique — Vérité morale.** — La vérité ontologique est la conformité d'une chose avec l'intelligence divine. — La vérité logique est la conformité de l'intelligence créée avec l'objet perçu. La vérité morale ou la *véracité*, est la conformité du langage avec la pensée.

247. **La vérité consiste dans un rapport.** — La définition de la vérité prouve suffisamment cet énoncé. Et d'ailleurs les affirmations de la conscience et le langage le confirment davantage. Ainsi, le bureau sur lequel j'écris, je ne dis pas qu'il est *vrai*, mais je dis qu'il est *véritablement*, *vraiment* un bureau. Par conséquent, les attributs *vrai*, *véritable* ne sont pas affirmés du bureau, en tant qu'il est considéré *en lui-même*, à l'état absolu, mais en tant que je le *réfère*, le *rappelle* à l'idée, à la définition d'un bureau. C'est cette *référence*, c'est ce *rapport* qui est la *vérité*. On ne dit pas aussi que le nombre 20 est *vrai*, mais que

10+10 égalent *vraiment* 20. C'est le *rapport* entre ces deux chiffres qui est la *vérité*.

248. **La vérité est objet du jugement.** — Une chose est vraie lorsqu'elle est conforme à l'idée qui représente sa nature. Cet homme, par exemple, est *vraiment* un bon père de famille parce qu'il *réalise* l'idée, ou qu'il est *conforme* à l'idée de *bon père de famille*. Quand on affirme que, *vraiment*, cet homme est bon père de famille, on place le sujet *homme* sous l'extension de l'attribut, *bon père de famille*. D'un autre côté on applique l'attribut *bon père de famille* au sujet *homme*. C'est là faire une *synthèse*, une *composition*, c'est *juger*. Le jugement s'appelle *composition*. — Donc le *rapport de conformité* — c'est la définition de la vérité — est objet de jugement, ou encore, n'existe que dans le jugement.—N. B. Quoique n'existant *parfaitement* que dans le jugement, la vérité cependant existe d'une façon *initiale, imparfaite* dans la simple appréhension.

249. **Toute vérité dépend de Dieu.** — La *vérité morale* consiste dans la conformité du langage avec la pensée, de la parole avec l'idée. Pour être vraie, l'idée doit être conforme à la chose qu'elle représente—c'est la *vérité logique*. Et la chose elle-même représentée par l'idée est nécessairement conforme à l'intelligence divine, puisque tout ce qui existe est la réalisation des idées éternelles — c'est la *vérité métaphysique*.

250. **L'opposé de la vérité.** — L'absence de conformité entre l'*intelligence et la chose perçue* est l'opposé de la vérité, c'est la *fausseté*. Comme la vérité, la fausseté est *ontologique, logique et morale* suivant qu'elle est le manque de conformité entre la chose et l'intelligence divine (fausseté ontologique ou métaphysique),

entre l'intelligence humaine et l'objet perçu (fausseté logique) et entre le langage et la pensée (fausseté morale, mensonge). Il est évident que la fausseté métaphysique n'existe pas. Il y a toujours conformité entre la chose et l'intelligence divine, puisque tout ce qui existe, est la réalisation temporelle d'une idée éternellement conçue.

Article II

LES DIFFÉRENTES ATTITUDES DE L'ESPRIT HUMAIN EN PRÉSENCE DE LA VÉRITÉ

251. **Les raisons de ces différentes attitudes.** — Le témoignage de la conscience et l'expérience quotidienne démontrent que l'intelligence humaine, faite pour la vérité, ne s'y achemine qu'à petits pas. Ce n'est que d'une façon fort incomplète, que l'esprit humain arrive tout d'abord au vrai. Et il en a la possession complète après avoir passé par différents stades. Au reste, la nature de l'intelligence explique aussi ces différentes attitudes. Ne pouvant atteindre la vérité par *intuition, immédiatement*, elle a recours à des moyens termes, à des points de comparaison ; elle déduit des conclusions de principes donnés, bref, elle raisonne. Mais des causes d'ordre extrinsèque : passions, préjugés, un empressement trop hâtif, l'empêchent d'arriver du premier coup à la possession totale et parfaite du vrai.

252. **Les cinq attitudes de l'intelligence.** — L'esprit humain a cinq attitudes différentes vis-à-vis de la vérité. En effet, ou il *ignore* la vérité, ou il

la *méconnaît*, c'est-à-dire, ne l'*admet pas comme telle*. Dans le premier cas, l'attitude de l'esprit s'appelle *ignorance*, dans le second cas, *erreur*. Entre ces deux états extrêmes l'esprit peut se mouvoir. Entre l'*ignorer* et le *méconnaître* il y a le *connaître* avec ses différents degrés. La connaissance est *initiale*, *possible*, on l'appelle *doute* ; de possible elle devient *probable*, c'est l'*opinion* ; de probable elle devient *évidente*, c'est la *certitude*. Ainsi donc, cinq attitudes : l'*ignorance*, le *doute*, l'*opinion*, la *certitude* et l'*erreur*.

253. **L'ignorance.** — L'ignorance est le *manque de connaissance dans quelqu'un capable d'avoir cette connaissance*.

254. **Ignorance négative et privative.** — L'ignorance *négative* ou *nescience* est le *manque de connaissance dans quelqu'un capable de l'avoir, mais qui, par devoir, n'est pas tenu de la posséder*. Ex. : Qu'un charpentier ignore la chimie, c'est une *ignorance négative* ou une *nescience*. — L'ignorance *privative* est le *manque de connaissance dans quelqu'un qui, par devoir, est tenu de l'avoir*. Ex. : C'est pour le médecin une *ignorance privative* que de ne pas connaître la médecine.

255. **Ignorance vincible et invincible.** — L'ignorance *vincible* est le *manque de connaissance dans celui qui peut le faire disparaître*. Ex. : Est dans une ignorance *vincible* de sa religion celui qui par *paresse* ou quelques *raisons futiles* assiste toujours à une messe basse où l'on ne donne pas d'instruction. — L'ignorance *invincible* est le *manque de connaissance dans celui qui ne peut pas le faire disparaître*. Ex. : Est dans une ignorance *invincible* de telle ou telle recommandation faite par le curé, la mère de famille qui, le

dimanche, pour avoir soin de ses enfants, ne peut pas aller à l'église.

256. Ignorance coupable et excusable.—L'ignorance coupable est le manque de connaissance dans celui dont le devoir est de posséder cette connaissance. Ex. : Est dans l'ignorance coupable le professionnel qui n'étudie jamais. — L'ignorance excusable est le manque de connaissance dans celui qui, par devoir, n'est pas tenu de la posséder. Ex. : Est dans l'ignorance excusable le médecin qui ne sait pas le droit.

257. Les causes de l'ignorance. — Les causes de l'ignorance sont multiples. Elles peuvent être volontaires ou involontaires. Parmi les causes volontaires, citons : la paresse, le défaut de méthode, le manque de persévérance, etc. Sont causes involontaires, le manque de talent, le défaut de santé, une situation précaire, un milieu peu favorable à l'étude.

258. Le doute. — Quand l'esprit humain n'adhère ni à l'une ni à l'autre des deux parties qui sollicitent son adhésion, il est dans l'état de doute. Il a fait un pas de plus, il n'ignore pas, il entrevoit quelque peu la vérité, mais il n'y adhère pas encore.

259. Le doute négatif et positif.—Lorsque l'esprit n'adhère pas à ce qu'on lui propose, parce qu'il n'y a aucune raison, alors le doute est négatif. Si, au contraire, il n'adhère pas à ce qu'on lui propose parce que les motifs invoqués pour ou contre, lui apparaissent d'une égale valeur, son doute est positif.

260. Le doute méthodique. — Le doute méthodique est la suspension provisoire du jugement sur une question afin d'en bien contrôler la probabilité ou la certitude. C'est un moyen employé pour arriver plus

sûrement à la vérité. C'est ce doute méthodique qu'a mis en usage saint Thomas d'Aquin, dans sa *Somme Théologique*. Ce doute, comme on le voit, se distingue du doute universel des sceptiques qui n'est que la négation *systematique* de toute certitude.

261. **Les causes du doute.** — Les principales causes du doute sont les *dispositions naturelles* de certains esprits, l'*éducation reçue*, les *opinions étranges, contradictoires*, émises sur la même question dans le cours des âges, les *difficultés à vaincre* pour arriver à la certitude... etc.

262. **Le soupçon.** — Il arrive, qu'après avoir douté, l'*esprit commence à adhérer à ce qu'on lui propose*, il *incline vers une partie plutôt que vers l'autre* ; c'est le *soupçon*. Ce n'est pas encore l'*adhésion*, mais un *commencement d'adhésion*.

263. **L'opinion.** — Si l'*esprit adhère à ce qu'on lui propose, tout de même, avec crainte de se tromper, alors on dit qu'il opine*. C'est l'*opinion*. Ce n'est pas encore la *ferme adhésion*, laquelle ne laisse aucune place à la crainte de se tromper, mais cependant, c'est une *adhésion*, basée sur des motifs qui la justifient. Dans l'*opinion*, la vérité n'apparaît pas encore à l'esprit sous un jour complet, dans toute sa réalité ; ce n'est pas encore la pleine lumière chassant toutes les ombres ; c'est une lumière, tout de même, mais vacillante ; elle éclaire, mais *imparfaitement*. La proposition apparaît à l'esprit comme *probable*.

264. **La probabilité.** — La probabilité est « cette lumière imparfaite sous laquelle le vrai apparaît souvent à notre esprit ». (1) La probabilité d'une opinion

(1) Lahr, ouv. cit., p. 550.

varie avec la valeur des motifs qui sollicitent notre assentiment.

265. Probabilité intrinsèque et extrinsèque. — La probabilité est *intrinsèque* lorsque les raisons pour lesquelles l'intelligence adhère sont tirées de la nature même de la question dont il s'agit. — La probabilité est *extrinsèque* quand les motifs d'adhérer se ramènent au témoignage d'un quelqu'un, ou d'un livre.

266. Probabilité mathématique et morale. — La probabilité est *mathématique* lorsque « tous les cas possibles étant de même nature et connus à l'avance, leur degré de probabilité peut être évalué sous forme de fraction dont le dénominateur exprime le nombre de tous les cas possibles, et le numérateur le nombre des cas favorables ». (1) Soit dans une loterie où il y a cinq cents numéros en circulation. Sur ce nombre, cinquante sont appelés *gagnants*. La probabilité de gagner sera $\frac{50}{500}$. C'est sur ce calcul que se basent les compagnies d'assurances pour déterminer le montant de leurs primes. Supposons que sur 100 maisons il y en ait 5 qui brûlent chaque année. La compagnie présente sa perte probable par la fraction $\frac{5}{100}$ ou $\frac{1}{20}$. Et donc, comme montant de prime, elle exigera $\frac{1}{20}$ de la valeur de chaque maison. — La probabilité *morale* ne peut pas être assimilée à la probabilité mathématique. Aussi bien, on ne peut l'exprimer par une fraction. Cette probabilité, elle s'appuie sur les mœurs, les us, les coutumes : autant de contingences de toutes sortes qui varient avec les individus et sont soumises à leur libre arbitre. « En pareille matière, il faut peser les probabilités plutôt que les compter, et faire la part

(1) Lahr, ouv. cit., p. 551.

de chaque inconnu ». (1) Voilà pourquoi dans les questions de morale, d'histoire, de sociologie, on ne peut pas faire application, sans danger, de la méthode mathématique. Ça été le tort de Descartes.

267. La certitude. — Enfin l'esprit arrive à la possession totale, parfaite de la vérité. C'est la certitude. Si nous comparons cet état aux autres, nous pourrions l'appeler, l'état de béatitude. Dans la certitude, en effet, la vérité se manifeste clairement à l'esprit, elle apparaît dans toute sa splendeur, en un mot, elle est évidente. Se présentant comme telle, la vérité ne peut pas ne pas solliciter l'adhésion de l'intelligence ; et, comme telle, aussi, elle exclut toute possibilité d'errer. Cette adhésion ferme de l'intelligence, excluant toute crainte de se tromper, appelée certitude, est un état *subjectif* : je suis certain, disons-nous couramment. La splendeur de la vérité, cette lumière sous laquelle le vrai apparaît d'une façon parfaite à l'esprit, c'est une *qualité de l'objet*, c'est *objectif*. C'est l'évidence. Cela est évident. L'article suivant est entièrement consacré à la certitude.

268. L'erreur. — L'erreur est la méconnaissance de la vérité. Elle n'est donc pas la vérité limitée mais bien la négation complète de la vérité. Est dans l'erreur celui qui juge qu'une chose est, lorsqu'elle n'est pas — et réciproquement. L'erreur et la fausseté ne doivent pas se confondre. La fausseté regarde l'objet, l'erreur se rapporte au sujet. On dit d'une chose qu'elle est fausse et de quelqu'un qu'il est dans l'erreur.

269. Les causes de l'erreur. — Multiples et variées sont les causes de l'erreur. Elles viennent ou de nous-

(1) Lahr, ouv. cit., p. 551.

mêmes ou *hors de nous-mêmes*. Les causes qui viennent de nous, appelées *intrinsèques*, sont tour à tour attribuées aux *sens*, à l'*imagination*, à l'*intelligence*, aux *inclinations*, aux *passions* et à la *volonté*. Les causes, hors de nous-mêmes, ou *extrinsèques*, sont surtout l'*enseignement* et la *lecture de livres erronés*. De là l'importance de ne laisser enseigner que les professeurs à l'abri de toute erreur doctrinale et de ne lire que des livres recommandables.

270. Remèdes à l'erreur. — Aux différentes causes de l'erreur, il faut opposer les remèdes correspondants. Si l'erreur vient du côté des facultés cognoscitives (*sens*, *intelligence*) il faut apporter des remèdes *logiques* ; si, au contraire, l'erreur dépend de la *volonté*, il faut se servir des remèdes *moraux*. — Pour bien juger et ne pas se tromper, il faut que l'*intelligence* suive les règles de la *logique*, il faut que les *sens*, l'*imagination*, par exemple, tiennent leur place, et ne tendent pas vers des objets qui ne sont pas de leur ressort. — Par ailleurs, notre *volonté* est souvent portée aux excès : *elle veut trop*, elle ne *veut pas assez*. Alors, il y a deux défauts à éviter : la *précipitation* et la *nonchalance*. A la *précipitation* opposons la *patience*, la *conviction intime* que *la vérité est la récompense de longues études* — les hommes qui ont fait leur marque, nous en sont la preuve. A la *nonchalance* opposons la *salutaire pensée du devoir*, une *activité ordonnée et réglémentée*, la *bonne habitude de faire chaque chose en son temps*.

Enfin, un grand remède à recommander, c'est la *défiance de soi-même*. Combien sombrent parce qu'ils croient trop en leur facilité. S'il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, il n'y a

certainement pas aussi de *pires sophistes que ceux qui croient ne jamais se tromper.*

Allons à la vérité non seulement avec l'intelligence, mais aussi avec le cœur et la volonté, avec l'*âme tout entière*, pour parler comme Platon. Et, selon Malebranche, « le meilleur précepte de logique » c'est d'être « un homme de bien ». Pour devenir « un homme de bien », il faut mettre en pratique les préceptes de la morale évangélique ; d'où la *nécessité de recourir à Dieu* par la prière. Dieu seul nous donnera les moyens de nous prémunir sûrement et constamment contre l'erreur. Si nous évitons l'erreur, nous arriverons certainement à Celui qui s'est proclamé la vérité : *Ego sum veritas.*

Article III

LA CERTITUDE

271. **Définition de la certitude.** — La certitude est la ferme adhésion de l'esprit à la vérité sans aucune crainte de se tromper. Ce n'est donc plus cette adhésion craintive, appelée opinion, et encore moins cette hésitation nommée doute. C'est l'adhésion complète, entière à la vérité, c'est la *possession parfaite de la vérité.*

272. **Certitude et vérité.** — On peut dire qu'entre la vérité et la certitude, il y a la même relation qui existe entre un objet et sa *possession parfaite.* La relation de conformité entre une chose connue et sa *définition*, son *type idéal*, voilà ce qu'est la vérité. Que l'esprit voie, saisisse cette relation de conformité au point de n'éprouver plus aucune crainte, aucune hésitation, voilà la certitude. Or connaître une chose,

c'est pour l'intelligence, posséder cette chose, puisque la connaissance n'existe qu'en autant que la chose connue est dans celui qui connaît.

273. **Cause de la certitude.** — Quelle est la raison pour laquelle l'intelligence adhère fermement à une vérité sans aucune crainte de se tromper ? C'est parce que la vérité lui apparaît si *clairement* qu'elle ne peut pas ne pas y adhérer. C'est l'évidence.

274. **L'évidence.** — L'évidence est la *splendeur de la vérité qui détermine l'adhésion ferme de l'intelligence.* En d'autres termes, l'évidence n'est pas quelque chose de distinct de la vérité, c'est la vérité elle-même qui resplendit à l'intelligence.

275. **Evidence immédiate et médiate.** — Lorsque, pour être admise, il suffit à une vérité d'être simplement présente à l'intelligence, alors on dit qu'elle est évidente d'une *évidence immédiate.* Si, au contraire, pour être admise, une vérité a besoin d'être démontrée, elle est évidente d'une *évidence médiate.* Ainsi cette proposition : *Le monde existe,* est évidente d'une *évidence immédiate,* puisque l'intelligence l'admet *tout de suite, immédiatement,* sans recourir à des moyens de démonstration. *L'âme est immortelle,* cette vérité a besoin d'être démontrée. Ce n'est que par le *moyen* de preuves convaincantes que l'intelligence y adhère.

276. **Évidence intrinsèque et extrinsèque.** — L'évidence est *intrinsèque* lorsque l'intelligence adhère fermement à une vérité immédiate ou médiate à cause de la *claire perception* qu'elle a du rapport existant entre le sujet et l'attribut qui exprime cette même vérité. Ex. : Le tout est plus grand que l'une de ses parties. C'est une vérité *immédiate,* évidente d'une *évidence intrin-*

sèque. — L'âme est immortelle — C'est une vérité *médiate* évidente d'une évidence intrinsèque. — Cette évidence s'appelle encore *évidence de vérité*. — L'évidence est *extrinsèque* si l'intelligence adhère fermement à une vérité à cause du témoignage des autres. Ex. : Londres existe. — C'est l'*évidence de crédibilité*.

277. **Certitude métaphysique.** — La *certitude métaphysique* est la *ferme adhésion de l'intelligence basée sur l'essence même de l'objet proposé à son assentiment*. Ex. : $2+2=4$. De cette vérité l'intelligence en est certaine d'une certitude métaphysique. Cette certitude ne souffre jamais d'exceptions.

278. **Certitude physique.** — La *certitude physique* est la *ferme adhésion de l'intelligence basée sur les lois physiques librement statuées par Dieu*. Cette certitude admet des exceptions. Ce sont les miracles.

279. **Certitude morale.** — La *certitude morale* est la *ferme adhésion de l'intelligence basée sur des motifs d'ordre moral tels que les usages, les coutumes, etc.*

280. **Certitude de science.** — Quand l'intelligence adhère fermement à une vérité qu'elle comprend d'une façon immédiate (*vérité indémontrable*) ou médiate (*vérité démontrée*) alors la certitude est appelée *certitude de science*. L'évidence de vérité (276) est la cause de cette certitude.

281. **Certitude de foi.** — La *certitude de foi* est la *ferme adhésion de l'intelligence à une vérité à cause du témoignage*. Si le témoin est un homme, la certitude est de *foi humaine*. Si le témoin est Dieu, la certitude est de *foi divine*.

282. **Certitude vulgaire et philosophique.** — La *certitude vulgaire, directe, implicite* est la *ferme adhésion*

de l'intelligence basée sur des motifs sérieux mais qui n'ont pas fait l'objet d'une étude attentive et réfléchie. La certitude philosophique, réfléchie, explicite est la ferme adhésion de l'intelligence basée sur une étude méthodique, fouillée, de la question.

283. Les degrés dans la certitude. — La certitude est la ferme adhésion de l'intelligence à une vérité sans aucune crainte de se tromper. En tant que ferme adhésion, la certitude admet des degrés, suivant la valeur des motifs qui commandent l'assentiment de l'esprit. Ainsi, après de longues recherches, l'astronome qui prédit d'une façon indubitable une éclipse de lune ou de soleil, est *plus certain*, adhère *plus fermement*, que celui qui n'a aucune connaissance de la cosmographie. Envisagée comme *excluant toute crainte d'errer*, la certitude *n'admet pas de degrés*. En effet, l'essentiel de toute certitude est d'exclure l'erreur. Or toutes les choses d'une même espèce ont une *essence égale*. Et donc, toute certitude, quelle qu'elle soit, exclut l'erreur au même degré.

284. Certitude et erreur. — La certitude et l'erreur sont deux attitudes opposées de l'esprit en face de la vérité. Tandis que dans l'état de certitude l'intelligence adhère fermement à la vérité, dans l'erreur, l'esprit donne son assentiment à la fausseté. Or la fausseté est la négation de la vérité. L'erreur est donc aussi la négation de la certitude. — La vérité et la fausseté concernent l'objet connu — la certitude et l'erreur sont des attitudes du sujet qui connaît, c'est-à-dire de l'esprit humain. — Cependant, on peut adhérer à *une fausseté sans crainte de se tromper* — dans le cas de bonne foi, par exemple. Toutefois, il n'en reste pas moins acquis que seul le vrai peut commander

l'assentiment ferme de l'intelligence, parce que lui seul répond à ses tendances. — C'est le *point théorique*. Mais, en *pratique*, il y a des faussetés *moralement* inévitables — et partant excusables — auxquelles l'esprit adhère avec fermeté sans se douter qu'il est dans l'erreur.

285. **À quoi se ramène le problème.** — Faite pour la vérité, l'intelligence peut-elle y arriver d'une façon certaine ? Voilà tout le problème. — Les trois articles de ce chapitre premier ont eu pour but de définir les termes du problème. Une fois le problème posé, il est tout naturel d'en chercher la solution. C'est l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

Les solutions du problème

286. **Divisions du chapitre deuxième.** — Nous diviserons ce chapitre en dix articles. Les trois premiers articles contiendront les trois solutions données au problème : La *solution agnostique* (art. I) ; La *solution sceptique* (art. II) ; La *solution dogmatique* (art. III). Cette dernière solution proclame que nos *facultés cognoscitives sensibles* (art. IV) et *intellectuelles* (art. V) ainsi que l'*autorité* (art. VI, VII, VIII, IX) sont des moyens d'arriver à la certitude ; et, pour ce faire, elles doivent avoir un motif, un *critère* (art. X) qui leur permette de distinguer la vérité de la fausseté.

Article premier

LA SOLUTION AGNOSTIQUE

287. **L'Agnosticisme.** — L'agnosticisme est un système de philosophie qui limite la certitude à tel ou tel objet. Il n'est donc pas absolument la *négarion* mais la *limitation* de la certitude. Pour les uns la connaissance certaine se borne à nos *états de conscience*, c'est-à-dire à ce qui se passe en nous seulement ; pour les autres, la certitude s'arrête aux *vérités d'ordre sensible*.

Au delà de nos *états de conscience* y a-t-il quelque chose de réel? Non, répond catégoriquement Taine (philosophe français, 1828-1893), nous ne saurions le dire reprend Stuart Mill (philosophe anglais, 1806-1873). Au delà de ces *états de conscience* enseigne Herbert Spenceer (philosophe anglais, 1820-1903) existe *Réel*, l'*Absolu* appelé l'*Inconnaissable* que nous ne pouvons pas *connaître* mais auquel nous devons *croire*. Ceux qui limitent la certitude aux faits sensibles seulement, on les nomme *positivistes*. Selon ces philosophes, seul le fait brut est *connaissable* et certain. Le *pourquoi*, le *comment* de ce fait, l'*âme*, *Dieu*, tout cela peut être objet « d'hypothèses, de croyances, d'espérances, mais non de certitudes scientifiques ». Les agnostiques se vantent d'avoir trouvé les bornes exactes qui limitent le royaume de la connaissance certaine.

288. **Agnosticisme et certitude.** — Pour les agnostiques, le champ de la certitude est donc très borné. Aux questions si souvent posées : sommes-nous certains de telle ou telle chose, par de-là ce monde sensible qui nous entoure, y a-t-il quelque entité réelle, ils répondent : *nous ne savons pas, nous ignorons*. La

certitude, celle surtout dont l'objet est le *suprasensible*, le *métaphysique*, a été si souvent contredite, à son sujet se sont soulevées tant de discussions, qu'il est très prudent de s'abstenir de toutes recherches. Le mieux est de reconnaître franchement l'énigme et de ne pas s'épuiser en vains efforts pour le résoudre. Et donc, limiter la certitude, la confiner dans un domaine fort restreint, pour ne pas dire plus, voilà le but de l'agnosticisme.

289. **Critique de l'agnosticisme.** — ¹⁾ Cette limitation de la certitude prônée par les agnostiques n'en est que la *négarion déguisée*. En effet, renoncer à la recherche des causes, reléguer dans le domaine de l'inconnu ou de l'inconnaissable, ce que Auguste Comte (philosophe français, 1798-1857) a appelé « entités cachés », « qualités occultes », n'est-ce pas à *peu près* dire : il n'existe aucune certitude, au moins scientifique ? La science est la *connaissance des choses par leurs causes*, et savoir les causes, c'est avoir la *certitude*. L'agnosticisme, qui renonce à la recherche des causes, est donc la *négarion* de la certitude. — ²⁾ Au reste, le motif invoqué par les agnostiques, est sans valeur. Selon eux, les discussions auxquelles donne lieu la métaphysique (science qui recherche les causes), les divers systèmes qu'elle abrite, légitiment cette abstention à l'égard de la certitude. Nous pouvons répondre en affirmant que cet état de choses n'est pas le fait de l'impuissance radicale de raison humaine à atteindre la certitude scientifique, — comme ils se plaisent à le proclamer — mais plutôt, il doit être attribué aux difficultés que font naître les problèmes discutés, au défaut de méthode, et, souvent aussi, aux préjugés. —

¹. Ajoutons que les agnostiques font preuve d'une prétention arbitraire en disant à la raison humaine : ici s'arrête ta puissance, tu n'iras pas plus loin.

Article II

LA SOLUTION SCEPTIQUE

290. **Le scepticisme.** — Il n'y a rien de certain ; telle est la formule chère à tous les sceptiques. Ils ne nient pas pour cela l'existence de toute certitude. Comme tout le monde, ils admettent que nous sommes en possession d'une foule de croyances auxquelles spontanément l'esprit adhère sans aucune crainte de se tromper. Mais, cette certitude, patrimoine de tous, n'est qu'*implicite* selon eux, et mérite, tout au plus, le nom d'*aveugle crédulité*. Les sceptiques contestent donc la valeur *motivée, légitime*, de nos adhésions à la vérité ; en d'autres termes, ils rejettent la certitude *philosophique, scientifique* ou *explicite* (282) ; ou encore, ils contestent à la raison humaine la puissance d'arriver à la connaissance scientifiquement démontrée et réfléchie de la vérité. Ils déclarent toutes nos facultés cognoscitives, sensibles et intellectuelles, absolument incapables d'atteindre à la *certitude philosophique*.

291. **Le scepticisme dans l'histoire.** — Au cinquième siècle avant J.-C., les sophistes Gorgias et Protagoras prétendent, contre les physiciens de leur temps, que la recherche de l'essence des choses n'aboutit à rien. Au reste, selon les besoins de la cause, ces sophistes soutenaient indifféremment le pour et le contre sur toutes les questions. Deux siècles plus tard, Pyrrhon et Arcésilas, suivant l'orientation morale et utili-

taire qu'avait prise la philosophie, déclarent *impossible* et *inutile* la recherche d'une certitude *théorique* ; le mieux, c'est de suspendre son jugement sur toutes choses. La Nouvelle Académie, avec Carnéade, prêche la *probabilité*, c'est-à-dire une sorte de scepticisme relatif. Les néo-pyrrhoniens, Ptolémée de Cyrène, Aénéside et Sextus Empiricus font litière de toute certitude.

« Au moyen âge, le dogmatisme règne universellement dans les écoles philosophiques.

« Dans son engouement pour l'antiquité, la Renaissance essaya de faire revivre le scepticisme antique ; les noms de Montaigne, de Charron, du Portugais Sanchez, etc., sont associés à cet effort, qui fut d'ailleurs, sans grande importance. Les systèmes du XVIIe siècle, que l'on taxe parfois de scepticisme, sont plutôt des formes du dogmatisme : tel le scepticisme philosophique de Pascal qui, désespérant de la raison raisonnable laissée à elle-même, interroge les « raisons du cœur » et les inspirations de la grâce surnaturelle ; tel encore le scepticisme moral et religieux de Huet et de La Mennais qui, désespérant de la raison naturelle, demandent à la foi de suppléer la philosophie ». (1)

292. **Critique du scepticisme.** — ¹⁾ *Il est opposé aux tendances de la nature humaine.* Tout homme désire connaître, dit Aristote. En énonçant ce jugement, le Stagyrite proclame une grosse vérité. Nous voulons savoir, et ce, non pas d'une manière *quelconque*, mais d'une façon *certaine* et sérieusement motivée. C'est l'aspiration de toute nature raisonnable ; voilà le fait incontesté et incontestable. Or, de leur côté, les sceptiques prétendent que rien n'est *réellement* certain,

(1) Mercier, *Critériologie*, p. 56.

qu'il faut douter de tout, que la raison est radicalement incapable d'atteindre la vérité. N'est-ce pas aller contre la tendance naturelle de tout être raisonnable ?

²⁾ *Les sceptiques se contredisent.* Selon eux, nos facultés, sens et raison, ne peuvent pas arriver à la certitude *philosophique* ou *scientifique*. Cette impuissance de nos facultés pour la conquête de la certitude, ce n'est pas une vérité indémontrable, c'est-à-dire, immédiate. Et pour oser avancer semblable proposition, les sceptiques doivent donc avoir des *motifs des arguments* valables. En d'autres termes, les sceptiques, avant de l'affirmer, ont dû se démontrer l'incapacité radicale de l'intelligence humaine. Or, toute démonstration suppose que la *raison humaine est capable de posséder parfaitement la vérité, ou, d'avoir la certitude.* D'une part donc, les sceptiques *rejettent* la raison humaine, de l'autre, ils *l'admettent*. N'est-ce pas se contredire ?

293. Quelques objections. — ¹⁾ Nos facultés cognoscitives se trompent *souvent*, disent les sceptiques. Il faut donc se défier d'elles et n'accepter aucune de leurs informations. — *Réponse* : Il est vrai que nos facultés cognoscitives se trompent *souvent* ; mais s'ensuit-il *nécessairement, logiquement* que l'on ne doive jamais accepter *aucune* de leurs informations ? Pas le moins du monde. Ces erreurs, elles sont contrôlables, nous sommes en possession de critères, d'« instruments judicatoires », selon l'expression de Montaigne, pour discerner le vrai du faux. Et, d'ailleurs, comme nous le disons plus loin (312), la raison humaine est faillible, non pas *de sa nature*, parce qu'elle est faite pour la vérité, mais *par accident*, c'est-à-dire pour des causes

d'ordre extrinsèque, comme les passions, les préjugés, etc. — ²⁾ Pour admettre l'existence de la certitude, il faudrait démontrer que l'esprit humain est apte à connaître d'une façon certaine. Et, précisément, cette démonstration suppose ce qui est en cause, c'est-à-dire, l'aptitude de l'esprit à connaître d'une manière certaine. Cet argument nommé *dillèle* (l'un par l'autre) est un cercle vicieux. — *Réponse* : Cette objection aurait de la valeur si toute vérité était démontrable, ou bien, si la démonstration était l'unique moyen d'arriver à la certitude, ou encore, si tout ce qui n'est pas démontré était incertain. Il y a beaucoup de vérités tellement évidentes qu'elles s'imposent d'elles-mêmes à l'esprit. Or l'aptitude de la raison humaine à arriver au vrai est une de ces vérités. On peut ajouter que cette aptitude se démontre d'une façon indirecte (207). Les sceptiques eux-mêmes, en réalité, admettent cette aptitude.

294. **Le doute cartésien.** — Dans l'histoire de la philosophie, le doute cartésien se présente comme une méthode employée par le grand philosophe français « pour bien conduire la raison » et arriver sûrement à la vérité ; d'où le nom de *doute méthodique*. On peut dire que la méthode de Descartes comprend deux phases successives dont l'une est *destructive* et l'autre *constructive*. La première phase nous montre Descartes résolu de feindre que toutes les choses qui lui « étaient jamais entrées dans l'esprit n'étaient non plus vraies que les illusions de ses songes ». Dans la seconde phase, après s'être défait de toutes ses croyances comme d'autant d'illusions, le philosophe s'aperçoit qu'il ne peut pas douter de sa propre existence, sa pensée lui en est une preuve indubitable. « Je pense, donc je

suis », s'écrie-t-il. « *Je pense, donc je suis*, (cette vérité) était si ferme et si assuré que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étaient pas capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvais la recevoir sans scrupule pour le premier principe de la philosophie que je cherchais ». (1)

295. Le doute cartésien est un doute réel. — Le doute est *réel* quand on juge que ce dont on doute *est* douteux. Le doute est *méthodique* lorsqu'on « se comporte à l'égard d'une proposition donnée *comme si elle était douteuse* ». (2) Le doute *méthodique* ou *fictif* « est placé sous la dépendance de la volonté » ; le doute *réel*, « tout au moins au moment où on le considère formellement comme doute *réel*, n'est pas sous la dépendance de la volonté, mais au contraire, s'impose à elle et la domine ». (3) Il n'est pas besoin de dire que le doute *méthodique* ou *fictif* est légitime. C'est un procédé scientifique souvent employé.

Descartes a-t-il douté *méthodiquement* ou *réellement* ?

« Il est essentiel, écrit Mgr Mercier, (4) au doute méthodique de supposer un assentiment habituel, implicite aux propositions sur lesquelles la réflexion porte un doute actuel, explicite : dès lors, un doute qui ne laisse subsister aucune certitude ne peut être méthodique. Or Descartes veut étendre le doute à *toutes* les connaissances humaines, aucune exceptée ; il croit pouvoir l'étendre à la faculté intellectuelle elle-même et, par conséquent, à *tous* les actes qui en dérivent ou peuvent en dériver... Un pareil doute ne peut être méthodique... »

« Aussi bien; Descartes n'a-t-il pas lui-même reconnu implicitement le caractère réel qu'il attachait à son doute, lorsqu'il a pris la

(1) Cité par Mercier, *Critériologie*, p. 66.

(2) Mercier, *ibid.*, p. 67.

(3) *Ibid.*, p. 68.

(4) *Ibid.*, pp. 71-72-73.

précaution de soustraire à l'action dissolvante de sa critique ses croyances morales et religieuses ? Quel mal pouvait-il voir à contrôler méthodiquement la validité de ses convictions morales et de sa foi religieuse ? N'avons-nous pas entendu saint Thomas d'Aquin mettre en question, par méthode, l'existence de Dieu et la survivance de l'âme dans une vie future ? Descartes en juge autrement. C'est donc que, dans sa pensée, le doute n'est pas une simple fiction sans conséquences, mais une menace pour la possession réelle de la certitude et de la paix de l'âme...

« Eh bien, non, Descartes ne feint pas de douter. En réalité, il veut douter et se donne à lui-même des motifs de douter de tout ce qu'il avait jusqu'à présent, à tort ou à raison, tenu pour certain : il se persuade qu'il doute parce qu'il ignore si les opinions qu'il a dans l'esprit sont vraies ou fausses : dans cet état d'âme, il doit, comme les sceptiques, suspendre son assentiment, ne juger ni vraies ni fausses ses opinions ».

Nous concluons donc avec l'éminent philosophe que le doute cartésien n'est pas *méthodique* mais bien *réel* et *universel*.

296. Critique du doute cartésien. — 1) *Par sa méthode, Descartes ferme la voie à toute vérité.* Les chemins qui nous conduisent à la vérité sont nos facultés cognoscitives, sensibles et intellectuelles, ainsi que l'enseignement ou le témoignage des autres. Or, dans la première partie de son *Discours sur la méthode*, le philosophe français récuse la valeur de ces mêmes facultés et du témoignage. Il empêche donc tout esprit d'arriver à la certitude. — 2) *Descartes commet un illogisme.* Dans la première partie de son discours, Descartes doute de sa conscience, de ses facultés cognoscitives, « avec dessein et de propos délibéré » ; et, dans la seconde partie, pour établir son principe *je pense donc je suis*, il fait appel à la conscience, à l'intelligence et aux sens. « Pendant que je voulais ainsi penser que tout était faux, écrit-il, il fallait nécessairement que moi qui le pensais fusse quelque chose ».

297. **Le scepticisme absolu et le scepticisme hypothétique.** — Le scepticisme *absolu* nie à l'intelligence la possibilité d'arriver à la certitude. C'est le *scepticisme* pur et simple dont il a été question plus haut (290-291-292). Le scepticisme *hypothétique* est le scepticisme de Descartes. On l'appelle *hypothétique*, parce que le philosophe français — apparemment du moins — se conduit comme *si* tout était douteux. Descartes ne nie pas à l'intelligence la possibilité d'atteindre la certitude, mais pour y arriver, elle doit commencer par douter de tout, afin d'asseoir sur des bases plus solides l'édifice de la science. Tout de même, avec des intentions dogmatiques, Descartes est arrivé aux mêmes résultats que le scepticisme absolu (295).

Article III

LA SOLUTION DOGMATIQUE

298. **Le dogmatisme.** — Le dogmatisme est la doctrine qui défend l'existence de la certitude. Cette expression *dogmatisme* est parfois interprétée en un sens *défavorable*. Ainsi on dira de quelqu'un qu'il est *dogmatiste*, c'est-à-dire qu'il admet d'emblée toute proposition qui lui *paraît vraie*, qu'il ne souffre aucune discussion à ce sujet... Par contre, le partisan du dogmatisme ainsi compris rejette *à priori* toute thèse, toute opinion qui ne cadre pas avec ses idées. C'est là, pour le moins, du dogmatisme *noir, exagéré*. Il va sans dire que ce n'est pas ce dogmatisme dont il est question dans le présent article.

C'est du dogmatisme *modéré, raisonnable*, que nous parlons. Et sont partisans de ce dogmatisme ceux qui contre les sceptiques admettent l'existence de la

certitude comme un fait incontestable, en considérant tout de même qu'il y a des propositions pouvant être soumises à une plus sérieuse étude, et, au sujet desquelles, il est louable, recommandable même, de suspendre son assentiment.

299. Les preuves du dogmatisme. — On peut prouver la vérité du dogmatisme, de deux manières : *Indirectement* et *directement*. — *Indirectement*. — Que la certitude existe, la réfutation de l'agnosticisme (289) et du scepticisme (292) le prouve à sa manière. *Directement*. — a) *La nature de l'homme* prouve l'existence de la certitude. Au dire d'Aristote, tout homme désire connaître. Et cette tendance à adhérer à certaines vérités d'une façon ferme, sans crainte d'errer, est uniformément la même chez tous les hommes. Si la certitude n'existe pas, comment expliquer cette tendance qui est un fait *indéniable* et *universel* ? b) *La nature même de la certitude* prouve aussi son existence. La certitude est l'adhésion de l'intelligence à une vérité, adhésion qui exclut toute crainte de se tromper. C'est l'attitude la plus parfaite de l'esprit humain vis-à-vis de la vérité. L'existence de cette attitude est évidente, elle s'impose. Voudrait-on en effet la nier ? Par le fait même on adhère fermement à cette assertion : *La certitude n'existe pas*. Voudrait-on la révoquer en doute ? On adhère à cette autre assertion : *L'existence de la certitude est douteuse*. Et donc, dans les deux cas, il est admis que *l'esprit adhère fermement à quelque chose, et sans crainte de se tromper*. Cette adhésion ferme, c'est la certitude.

300. Les vérités qui s'imposent. — Il est évident que tout ne peut pas se démontrer, *directement*, du moins. Il faut admettre certains points fixes, indubi-

tables, bases de nos opérations intellectuelles. C'est ce qu'on appelle les *vérités qui s'imposent*. Ces vérités, on peut les ramener à quatre : 1) l'existence d'un sujet qui peut connaître ; 2) l'existence d'un objet qui peut être connu ; 3) l'existence de la relation entre le sujet et l'objet ; 4) l'existence d'un *criterium*, d'un moyen qui permet de distinguer la connaissance certaine de la connaissance fausse.

Article IV

LES FACULTÉS COGNOSCITIVES SENSIBLES

301. **Les facultés.** — Les facultés sont les principes immédiats d'opération. C'est ce par quoi nous agissons. Nos opérations sont de deux sortes : la connaissance et l'appétition, en d'autres termes, nous connaissons et nous désirons ce qui fait l'objet de notre connaissance, nous tendons, nous inclinons vers lui. Il y a donc deux espèces de facultés : la faculté cognoscitive et la faculté appétitive. De celle-ci, il sera question en Psychologie. Mais nous connaissons de deux manières, par les *sens* (c'est la connaissance des brutes et de l'homme) et par l'*intelligence* (c'est la connaissance de l'homme seul). Il y a donc deux espèces de facultés cognoscitives, l'une sensible et l'autre intellectuelle. Cette dernière fera l'objet de l'article suivant.

302. **Les facultés cognoscitives sensibles.** — La faculté cognoscitive sensible est celle par laquelle la brute et l'homme perçoivent un objet sensible, matériel, en tant que matériel. Cette faculté s'appelle *sens*. Si elle a pour objet les choses sensibles du dehors, on l'appelle *sens externe* ; si elle a pour objet les choses sensibles

du dedans, on la nomme *sens interne*. Les sens externes sont au nombre de cinq : La *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*. Il y a quatre sens internes : Le *sens commun* ou la *conscience sensible*, l'*imagination*, la *mémoire* et l'*estimative*. Les cinq sens externes perçoivent donc la chose *sensible, concrète, matérielle, existant à l'extérieur*. Ex. : Je vois *telle couleur*, j'entends *tel son*, etc. Quant aux sens internes, ils perçoivent les sensations éprouvées par les sens externes. Ainsi par le sens commun, nous savons que nos yeux voient tel objet (ont telle sensation), etc.

303. Objet propre de chaque sens. — Il va sans dire que chaque sens a son objet *propre, spécifique*. La *vue* a pour objet propre la *couleur* (nuance, intensité et reflet) ; l'*ouïe*, le *son* (hauteur, intensité et timbre) ; l'*odorat*, les *odeurs* ; le *goût*, les *saveurs* ; le *toucher*, l'*étendue résistante* (hauteur, largeur et profondeur). — Les sensations des sens externes constituent l'objet des sens internes ; mais ces sensations deviennent objet propre à chaque sens, suivant la *manière* dont elles sont perçues par ce sens. Ainsi les sensations en tant que *discernées, unifiées* sont l'objet propre du sens commun ou de la conscience sensible ; *conservées*, elles sont l'objet propre de l'*imagination* ; *reconnues*, de la *mémoire* ; *estimées utiles ou nuisibles*, de l'*estimative*.

304. Le sensible. — Tout ce qui est perçu par les sens, s'appelle *sensible*. Il s'appelle *sensible par lui-même*, si de sa nature, *directement, immédiatement*, il atteint le sens. Ex. : La *couleur*. S'il n'atteint pas le sens *directement, immédiatement, de sa nature*, mais est *intimement uni à ce qui le (sens) meut immédiatement*, on le nomme *sensible par accident*. Ex. : La *matière du mur que je regarde*. Le *sens propre* est celui

qui est perçu par un seul sens. Ex. : La couleur, le son. Le *sensible commun* est celui qui est perçu par plusieurs sens, surtout par la vue et le toucher. Ex. : La grandeur d'un objet, sa forme, (par la vue et par le toucher).

305. **Erreurs des sens.** — Au sujet du *sensible propre*, le sens ne peut pas commettre d'erreur possible. Le sens en effet, percevant le sensible propre, exerce son opération naturelle ; et la nature ne trompe jamais. Ainsi, en regardant, l'*œil ne peut pas ne pas voir la couleur*. Pour ce qui est du *sensible commun*, un sens peut se tromper, mais l'erreur est vite corrigée, si le sensible commun est surtout l'objet de la *vue* et du *toucher*. Un bâton (sensible commun) plongé dans l'eau paraît *courbé* aux yeux. En mettant la main, on s'aperçoit qu'il n'en est pas ainsi. C'est l'*œil* qui le voit comme tel. La *bâton* — en tant qu'étendue résistante — n'est pas l'*objet propre* de l'œil, mais bien celui de la main qui, en le touchant, a rectifié l'erreur de la vue. Le *sensible par accident* est cause d'erreur, quand le sens veut *déterminer sa nature*. Cela regarde la raison. Mais s'il s'agit de constater sa seule *existence*, à son sujet, la faculté sensible ne se trompe pas. En regardant mon bureau, je vois d'abord sa *couleur* (sensible propre) et, ensuite, je vois aussi que cette couleur ne se tient pas seule, mais est soutenue par une matière quelconque (sensible par accident). Quant à savoir quelle est la nature de cette matière, cela dépasse les limites du sens de la vue.

306. **Véracité des sens externes.** — Pouvons-nous nous fier à nos sens externes ? Ainsi — pour ne parler que du sens de la vue — lorsque nous regardons autour de nous, ces objets que nous voyons sont-ils *réellement* tels que nous les voyons, c'est-à-dire des

entités, en elles-mêmes, existant en dehors de nous et bien distinctes de notre moi ? Les idéalistes répondent qu'il n'y a rien de réel en dehors de nous, et tout ce que nous percevons, ce ne sont que de pures représentations subjectives auxquelles aucune réalité ne correspond.

La vérité est qu'il y a une réalité en dehors de nous, distincte de nous, perçue par nous telle qu'elle est en elle-même. Aussi bien, nos sens ne nous trompent pas, pourvu qu'ils remplissent les conditions requises. Ces conditions sont au nombre de quatre : 1) il faut que l'organe soit sain ; 2) l'objet perçu doit être l'objet propre du sens dont on doit prouver la véracité ; 3) il faut que l'objet soit placé à une distance convenable ; 4) il faut un intermédiaire capable de faire atteindre l'objet une lumière suffisante, par exemple, s'il s'agit du sens de la vue.

1) *C'est un témoignage spontané, irrésistible, universel, constant, que les sensations éprouvées par les sens externes sont produites par quelque chose complètement distinct de nous. Ce témoignage est la voix même de la nature : il me dit, lorsque je regarde le papier blanc sur lequel, en ce moment, j'écris, que je vois réellement un objet portant couleur blanche et cause de la sensation que je ressens. Or la nature est infaillible.*

2) *Absurde serait la disposition des organes des sens à la surface du corps, si les sens n'étaient pas aptes à nous renseigner sur l'existence réelle des choses en dehors de nous. Ou encore, inutiles seraient ces organes, si le monde extérieur n'était qu'une simple apparence, un pur fantôme, revêtu d'une existence tout imaginaire.*

3) *On ne pourrait pas expliquer la sensation, si elle n'avait pas pour cause l'objet extérieur. A qui faudrait-on l'attribuer alors, cette sensation? Aux sens eux-mêmes ou à Dieu. Les sens sont indifférents à éprouver telle ou telle sensation. Pour le sens de la vue, la sensation du rouge ou du bleu, lui est bien égale. S'il a la sensation de l'un plutôt que de l'autre, c'est une preuve que l'un s'est présenté à lui plutôt que l'autre. Au reste, l'expérience quotidienne ne démontre-t-elle pas que très souvent, nos sens, malgré eux, subissent certaines sensations. Cela prouve donc qu'il y a une cause distincte d'eux qui produit ces sensations. Faut-il recourir à Dieu? Cette explication est par trop simpliste. Et, dans ce cas, Dieu nous induirait en erreur, puisque, tout naturellement, nous sommes portés à attribuer aux objets extérieurs, la raison, la cause des sensations éprouvées. Si Dieu, de ces sensations, était réellement la cause, nous nous tromperions par sa faute. Ce qui répugne. Conséquemment il reste vrai de dire que les objets extérieurs causent nos sensations; mais, pour cela, ils doivent exister (1).*

307. **Véracité des sens internes.** — Que les sens internes soient véridiques, personne ne saurait le contester. Puissances cognoscitives sensibles, ils ont pour objet les sensations éprouvées par les sens externes. Ces sensations constituent leurs objets propres, vers elles, ils inclinent de tout le poids de leur nature. Nous pouvons dire que les sens internes par rapport à leur objet, sont comme les sens externes vis-à-vis du sensible propre. Or nous avons vu que ceux-ci ne peuvent pas se tromper (305).

(1) Cfr., Lortie, vol. I., p. 207.

308. **Véracité de la conscience.** — La *conscience sensible*, appelée encore *sens intime*, *sens commun*, est le *témoin* de tout ce qui se passe en nous. Cette faculté qui constate les phénomènes dont nous sommes le théâtre, se distingue du jugement, acte de l'intelligence, de l'appréciation portée sur la valeur morale de nos actes. Ce jugement, c'est la conscience morale.—La *vérité* de la conscience s'impose. Qui ose la nier, voire seulement en douter, par le fait même la déclare *certaine*. Comment en effet quelqu'un peut-il se rendre compte que le témoignage de sa conscience est faux ou douteux, si ce n'est en faisant appel au même témoignage ?

Article V

LES FACULTÉS COGNOSCITIVES INTELLECTUELLES

309. **L'intelligence et la raison.** — L'*intelligence* et la *raison* sont une seule et même faculté qui exerce des fonctions différentes. Cette faculté est unique. Elle est aussi complètement distincte des sens puisqu'elle a pour objet l'immatériel, le spirituel. C'est une puissance qui perçoit, qui connaît, partant, *cognoscitive*. La *faculté cognoscitive intellectuelle* s'appelle *intelligence*, quand elle connaît des *vérités indémonstrables, évidentes, nommées premiers principes*. Ex. : Le tout est plus grand que sa partie. Elle s'appelle *raison*, lorsqu'elle a pour objet une *vérité démontrable, déduite d'une autre*. Ex. : L'âme humaine est immortelle.

310. **Véracité de l'intelligence.** — Lorsque l'intelligence donne son assentiment à cette *vérité immé-*

diatè, indémontrable : *Le tout est plus grand que sa partie*, elle y adhère non parce qu'elle subit l'influence de sa constitution intime, de sorte que ce principe n'est rien de réel, mais bien, parce que ce même principe est une réalité totalement distincte d'elle-même, qui lui impose son évidence, et pour ce motif, l'entraîne, comme malgré elle, à l'admettre.

1) *Le témoignage de la conscience*, témoignage infail-
lible (308), prouve que dans ses opérations, l'intelli-
gence perçoit des réalités objectives distinctes d'elle-
même. Lorsque nous adhérons à ce principe : *Le tout
est plus grand que sa partie*, la conscience nous affirme
que cette proposition qui, nécessairement, entraîne
notre adhésion, représente une réalité évidente par
elle-même et dont l'intelligence n'est pas la cause.

2) *Le scepticisme devrait être admis* si l'intelligence
pouvait se tromper lorsque'elle perçoit les vérités immé-
diates. Ces vérités, en effet, sont évidentes, elles n'ont
pas besoin d'être démontrées. Et du moment qu'elles
se présentent à l'intelligence, celle-ci ne peut pas ne
pas leur donner son assentiment. C'est la lumière du
soleil en plein midi pour quelqu'un qui a de bons yeux.
Les vérités immédiates offrent donc toutes les garanties
de la certitude. Et donc — étant données ces condi-
tions de sûreté — si l'intelligence se trompe au sujet
de ces vérités qui, selon certains philosophes, sont une
pure création de l'esprit, et partant, n'ont aucune exis-
tence réelle, objective, alors il *n'y a plus rien de certain*.
C'est le triomphe du scepticisme.

311. **L'universel**. — Entre l'idée et l'image d'une
chose il y a une grande différence (17). L'idée est
perçue par l'intelligence, faculté spirituelle, et elle
s'appelle *universel* lorsque cette même faculté l'applique

à plusieurs. Ainsi l'idée d'homme devient universelle lorsque je l'*attribue* à *plusieurs hommes* (35). S'il faut en croire certains philosophes, l'*universel* n'existe que dans notre intelligence, sans aucune attache avec la réalité extérieure. Ces philosophes s'appellent *conceptualistes*, parce que, pour eux, l'*universel* n'est qu'une *conception* de l'intelligence. Selon d'autres, nommés *réalistes exagérés*, l'*universel* est une réalité qui existe en dehors de nous comme l'encrier, le papier sur mon bureau. Enfin, les *nominalistes* prétendent que l'*universel* n'est qu'un *nom*, qu'un *mot*, auxquels ne correspond aucune réalité. La vraie doctrine est celle des *réalistes modérés*. Aristote et saint Thomas enseignent que l'*universel* existe *et dans l'intelligence et dans la réalité extérieure*. L'*universel*, *comme tel, essentiellement*, comme entité *abstraite, spirituelle* ne peut pas exister en dehors de nous ; dans le monde extérieur il n'y a que du *concret*, du *matériel*, du *singulier*. En effet ce n'est pas l'idée (universel) de bureau que j'ai devant moi, mais bien le *bureau, tel bureau*, perceptible seulement aux sens. Et donc, *essentiellement*, en tant que *tel*, l'*universel* n'existe que dans l'intelligence. Mais quelqu'un qui n'aurait jamais vu ou touché un bureau, pourrait-il en avoir l'idée ? Non, c'est impossible. Ceci démontre que l'idée du bureau suppose la vue ou le toucher d'un bureau. L'idée du bureau est donc d'une certaine façon dans le bureau, lequel est une réalité existant en dehors de nous. C'est ce qu'enseignent les *réalistes modérés* lorsqu'ils affirment que l'*universel* (idée) existe *fondamentalement* dans les choses (réalités extérieures). C'est-à-dire que l'idée que nous avons d'une chose, suppose l'existence *réelle, objective* de cette chose, et est *fondée* sur elle.

312. **Véracité de la raison.** — La raison est la faculté cognoscitive intellectuelle qui d'une vérité connue en déduit une autre nommée conclusion. Le passage du connu à l'inconnu s'appelle raisonnement. — Parce qu'elle est faite pour la vérité — nous l'avons démontré contre les sceptiques — la raison n'est donc pas *par elle-même* portée à l'erreur : ce serait contradictoire. Quand elle se trompe, c'est *par accident*, c'est-à-dire pour des motifs qui ne sont pas inhérents à sa nature. Ces motifs, ce sont les passions, les préjugés, la paresse, etc. Autant de causes qui l'empêchent de déduire des principes donnés, les conséquences y contenues.

Article VI

L'AUTORITÉ

313. **Définition de l'autorité.** — L'autorité est *ce qui nous détermine à admettre un enseignement écrit ou oral.*

314. **Les éléments de l'autorité.** — L'autorité a deux éléments essentiels la *science* et la *véracité*. En effet on admet ce que quelqu'un dit ou écrit si l'on sait qu'il *connaît* ce dont il parle (science) et qu'il ne nous *trompe pas* (véracité).

315. **L'autorité divine et l'autorité humaine.** — L'autorité est *divine* ou *humaine* selon que celui dont on admet l'enseignement est *Dieu* ou *homme*.

316. **Foi, témoignage, témoin.** — La foi est l'*adhésion de l'intelligence à un enseignement écrit ou oral.* Cette adhésion est l'effet de l'autorité, elle est basée non pas sur la connaissance que l'on a de la question, mais sur la *science* et la *véracité* de celui qui expose

cette question. — La foi est *divine* si l'adhésion est donnée à l'enseignement de Dieu ; elle est *humaine*, si l'adhésion est donnée à l'enseignement de l'homme. Le *témoignage* est l'acte par lequel quelqu'un raconte un fait ou expose une vérité. Le témoignage est *divin* ou *humain* si ce quelqu'un est Dieu ou un homme. Le témoignage divin est appelé *révélation*. Ce témoignage est encore *oral*, *historique* et *monumental* suivant qu'il est donné par un geste ou la parole (oral), par un document écrit (historique), ou par un monument quelconque (monumental). Si la chose racontée est un fait, alors, plus *strictement*, le témoignage est *historique*. Ainsi l'histoire rapporte que Mgr. de Laval est le fondateur du Séminaire de Québec (témoignage historique). Si la chose racontée est un *dogme*, le témoignage se nomme *témoignage dogmatique* ou *doctrinal*. Le *témoin* est celui qui raconte le fait ou expose la question. S'il est Dieu, il est *témoin divin*, s'il est homme, il est *témoin humain*. Il est encore *oculaire* ou *auriculaire* selon qu'il a vu ou entendu.

317. **Fait, dogme.** — Le fait est un événement quelconque connu par les sens. Il est public ou privé, de grande ou de peu d'importance. Le dogme est une vérité immédiate ou médiate (275) d'ordre spéculatif connue par l'intelligence. Monsieur X est mort — voilà un fait. — Tout effet a une cause — voilà un dogme.

318. **L'autorité produit la certitude.** — La certitude est l'assentiment ferme de l'esprit à une vérité, assentiment qui exclut toute crainte d'errer. Or l'autorité produit cet assentiment ferme qui exclut toute crainte d'errer. L'autorité en effet a deux éléments essentiels : la science et la véracité. Là où existent la science et la véracité il y a ni ignorance ni erreur (opposées

de la science) ni *mensonge* (opposé de la vérité). Il ne reste plus que la vérité *parfaitement connue* et *sincèrement exposée* : tout ce qu'il faut pour rendre ferme l'adhésion de l'intelligence, c'est-à-dire pour produire la certitude.

319. Importance du témoignage. — L'importance du témoignage se prouve par sa nécessité. Que l'on considère l'homme comme *individu*, comme *membre de la famille* et comme *membre de la société*, à ces trois points de vue, le témoignage lui est *extrêmement nécessaire*.

a) *L'homme comme individu.* Son éducation morale et intellectuelle nécessite le témoignage. Ses maîtres en effet, parents ou étrangers, tous les jours, ont besoin de mille renseignements dont ils ne contestent nullement la source et qu'ils acceptent sur les dires des autres. Les éducateurs vont-ils se mettre à refaire tous les travaux, à vérifier toutes les expériences de leurs prédécesseurs ? C'est impossible.

b) *L'homme comme membre de la famille.* La famille, composée du père, de la mère et des enfants, ne pourrait pas exister sans le témoignage. Jusqu'à un âge très avancé, les fils et les filles admettent telle ou telle chose *parce que leurs père et mère l'ont dit*. Même, plus tard, ils font encore appel au témoignage de leurs parents. Sans le témoignage, comment croire aux vertus, aux belles actions, etc. des ancêtres ?

c) *L'homme comme membre de la société.* La société est basée sur un ensemble de relations, de lois, qui supposent le témoignage. Elle vit de traditions, de faits : autant de choses qu'on ne peut pas expliquer si l'on rejette le passé.

Et nous pouvons donc conclure que la croyance au témoignage est à la base de la vie individuelle, familiale et sociale.

Article VII

L'AUTORITÉ HUMAINE

320. **Le consentement universel.** — L'autorité est le motif capable de nous faire adhérer à ce que dit ou écrit quelqu'un (313). Ce quelqu'un peut être le genre humain. Dans ce cas, l'autorité s'appelle *consentement universel*. Le *consentement universel* est « un jugement commun porté par tous les hommes sur des vérités élémentaires surtout sur les vérités nécessaires à la direction de la vie ». ⁽¹⁾

321. **Objet du consentement universel.** — Le consentement universel n'a pas pour objet propre toutes les vérités, encore moins les vérités difficiles à comprendre, comme les vérités d'ordre scientifique par exemple, mais seulement les vérités élémentaires, et surtout celles qui sont nécessaires à la direction de la vie, comme celles-ci : il faut faire le bien et éviter le mal, l'existence d'une autre vie, l'existence d'un être suprême rémunérateur du bien et du mal, etc. Pour que le consentement soit universel, il n'est pas nécessaire qu'il n'existe aucune exception. Il s'agit ici d'une universalité morale, c'est-à-dire de celle qui comprend la majorité des hommes.

322. **Le consentement universel est un moyen d'arriver à la certitude.** — Il existe des jugements communs portés par tous les hommes, et ces jugements

(1) Farges et Barbedette. Cours de philosophie scolastique, T. I., p. 183.

ont pour objet les vérités essentielles à la conduite de la vie. Or ces jugements s'appellent le *consentement universel* et ils sont *vrais*. Donc le *consentement universel* est un moyen d'arriver à la certitude. La *majeure* de cet argument est amplement prouvée par l'expérience quotidienne. Tous énoncent des jugements comme ceux-ci : il faut honorer ses parents, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, etc. Et personne ne conteste la vérité de ces mêmes jugements. Quant à la *mineure*, la première partie, « ces jugements s'appellent le *consentement universel* », est la définition même du *consentement universel* (320); la seconde partie, « ils sont vrais », se démontre par ce principe : *tout effet a une cause proportionnée*. L'universalité, l'uniformité, la constance du *consentement* chez les peuples qui admettent, sous toutes les latitudes, à toutes les époques, les mêmes vérités, doivent avoir une cause aussi universelle, constante et uniforme. Cette cause, ce ne sont pas les préjugés, ni les passions, ni l'éducation. Les préjugés, les passions et l'éducation sont loin d'être universels, uniformes et constants, ils varient avec les peuples et les individus. Cette cause est la nature humaine elle-même, constante, uniforme partout, agissant suivant ses propres lois et ne subissant aucune influence étrangère. Et la nature ne trompe pas. — On peut ajouter que si le *consentement universel* n'est pas un moyen d'arriver à la certitude, Dieu, l'auteur de la nature, de cette tendance instinctive à énoncer des jugements dont l'objet sont des vérités nécessaires à la vie, nous induirait en erreur. Ce qui répugne. — N. B. — Il ne faut pas confondre le *consentement commun* ou *universel* avec le *sens commun de nature*. Le *consentement universel* est l'*assentiment commun* donné à certaines vérités, ou l'ensemble des

jugements formulés par l'ensemble des hommes. Le *sens commun de nature* est la faculté intellectuelle elle-même inclinée à porter des jugements sur lesquels tous les hommes sont d'accord. Le *sens commun de nature* est la *cause du consentement universel* (1).

323. **Le témoignage oral produit la certitude.**— Le témoignage oral, c'est le témoignage humain, le témoignage d'un seul ou de plusieurs qui racontent *verbalement* ce qu'ils ont vu ou entendu. Peut-on se fier au témoignage d'un seul ou de plusieurs qui racontent un fait vu ou entendu? Certes oui, parce que l'on peut prouver la *science* et la *véracité* du témoin : les deux conditions absolument requises pour donner de la valeur à son témoignage. Les faits sont ou *contemporains* ou *passés*. Les *faits contemporains*, il est *facile* voire *très facile* de les connaître. Et le témoin s'expose grandement à être découvert, s'il ne les raconte pas tels qu'ils se sont passés. Au sujet de ces faits, la *science* et la *véracité* du témoin ne sont donc pas contestables. Quant aux *faits passés*, le témoignage qui les rapporte s'appelle *tradition orale*. Celle-ci est la « série non interrompue des témoins qui rapportent de vive voix un fait ancien ; les premiers sont contemporains du fait ; les autres sont de notre époque » (2). Comme on vient de le voir, les témoins contemporains du fait sont dignes de foi. Les témoins encore vivants sont aussi certainement croyables, parce qu'entre eux et les témoins contemporains du fait, il n'y a pas d'interruption. Quant aux témoins intermédiaires, ils sont autant d'anneaux qui relient les premiers témoins à ceux de nos jours, autant de géné-

(1) R. Jeannière, S. J. *Criteriologia*, p. 586.

(2) Farges et Barbedette, *ouv. cit.*, p. 178.

rations qui se sont transmis les faits. Pouvons-nous logiquement supposer que toutes ces générations se sont trompées, ou se sont entendues pour tromper? C'est impossible. Ajoutons que tout homme aime naturellement savoir et dire la chose telle qu'elle est.

324. **Le témoignage monumental.** — Les monuments sont aussi des témoins. Contemporains des faits qu'ils commémorent, ils sont dignes de croyance parce que, dans ce cas, il est très facile de prouver leur science et leur véracité. S'ils rapportent les faits passés, ils sont croyables à deux conditions : il faut ¹⁾ qu'ils relatent un fait important ; ²⁾ qu'aucun contemporain n'ait protesté ⁽¹⁾.

Article VIII

L'AUTORITÉ HUMAINE (Suite)

325. **Le témoignage historique.** — Le témoignage historique est le témoignage écrit. Il est aussi un témoin dont la science et la véracité se prouvent en démontrant l'*authenticité*, l'*intégrité* et la *véracité* du livre (témoignage écrit) qui rapporte les faits.

326. **Authenticité, intégrité, véracité.** — Un livre est *authentique* lorsqu'il a été réellement écrit par l'auteur à qui on l'attribue et à l'époque à laquelle on le fait remonter. Se nomme *apocryphe* le livre qui n'est pas authentique. Un livre est *intègre* lorsque les faits qu'il rapporte, n'ont pas été changés, du moins *substantiellement*. On appelle *interpolé* le livre qui n'a pas l'intégrité. Un livre est *véridique* lorsqu'il raconte

(1) Cfr. Farges et Barbedette, ouv. cité., p. 182.

les faits tels qu'ils se sont passés. Est faux le livre qui n'est pas véridique.

327. Critique historique. — La critique historique est la science qui a pour objet l'authenticité, l'intégrité et la véracité d'un livre. Elle démontre qu'un écrit possède ou ne possède pas ces trois caractères.

328. La valeur du témoignage historique. — Le témoignage historique, ou encore, le témoignage écrit, un livre, par exemple, doit être accepté comme moyen d'arriver à la certitude, si l'on peut prouver son authenticité, son intégrité et sa véracité. Et la valeur de ce témoignage sera plus ou moins grande, suivant que les preuves apportées en faveur de l'authenticité, de l'intégrité et de la véracité seront plus ou moins concluantes.

329. Les preuves de l'authenticité d'un livre. — Les preuves sont de deux sortes : *extrinsèques* et *intrinsèques*. Preuves *extrinsèques* : le fait que partout et toujours on attribue tel livre à tel auteur. Le Phédon, par exemple, à toutes les époques de l'histoire, a été reconnu comme l'œuvre de Platon. Preuves *intrinsèques* : le *style*, la *doctrine* et les *opinions* de l'auteur. Il est évident que, dans le cours des âges, la manière d'écrire n'a pas toujours été la même. Les classiques du XVII^e siècle ne s'expriment pas de la même façon que les romantiques du XIX^e. Aussi bien il faut en dire autant des doctrines et des opinions émises aux différentes époques. Avant Pasteur, certains croyaient à la génération spontanée (l'origine d'un vivant d'un non vivant). Depuis les immortelles expériences de l'illustre chimiste, cette opinion ne tient plus debout. Avant Galilée, et bien avant lui, on croyait à la rotation du soleil autour de la terre. Aujourd'hui, c'est la

rotation de la terre autour du soleil qui est scientifiquement démontrée et, partant, *définitivement* admise.

330. **Les preuves de l'intégrité d'un livre.** — Si l'original du document écrit existe, sa *ressemblance* avec la copie est une première preuve de l'intégrité. L'original disparu, la *confrontation* des copies entre elles fournit une preuve nouvelle de l'intégrité. Et d'ailleurs, la *diffusion* du livre, son *usage* constant — diffusion et usage qui le font connaître par un très grand nombre — voilà encore autant de raisons qui empêchent son interpolation et en assurent l'intégrité au moins *substantielle*.

331. **Les preuves de la véracité d'un livre.** — La véracité d'un livre est celle de son auteur. Celui-ci est-il probe, instruit, son livre sera véridique. Or la probité et la science d'un auteur sont choses faciles à constater. Si l'auteur raconte des faits publics qui ont eu lieu au vu et au su de tout le monde, il lui sera quasi impossible de tromper. Si les faits relatés sont invraisemblables, sa probité sera mise en cause. La véracité de l'auteur est d'autant mieux acceptée qu'il est — les questions avec impartialité, désintéressement et sans passions.

332. **Le témoignage historique produit la certitude.** — Ce paragraphe est comme le corollaire obligé de tout ce qui a été dit précédemment sur l'autorité humaine en général. Nous venons de voir que le témoignage humain, la tradition orale, les monuments sont des moyens qui nous conduisent à la certitude. Or le témoignage historique — ou l'histoire — se compose du témoignage humain, de la tradition

orale et fait appel aux monuments. Nous sommes donc en droit d'affirmer que le témoignage historique conduit aussi à la certitude.

333. La certitude du témoignage historique est une certitude morale. — La certitude morale est basée sur les mœurs, les usages, les coutumes (279). Or il est une loi morale qui veut que les hommes *racontent toujours les choses telles qu'ils les ont vues ou entendues et ne mentent jamais, à moins de motifs exceptionnellement rares.* Et l'adhésion ferme que nous donnons au témoignage historique a cette loi morale pour appui. Cette adhésion ferme, qui est la certitude, est donc causée par cette loi, et, conséquemment doit être de même nature qu'elle, c'est-à-dire, *morale.*

334. Le témoignage doctrinal. — Le témoignage doctrinal a pour objet une vérité d'ordre spéculatif, ou mieux, une vérité scientifique. On l'appelle encore *l'autorité des savants.* Le témoignage doctrinal constitue un *argument de probabilité.* Il s'agit ici de vérités que l'on croit *sans savoir les démontrer par soi-même.* A ces vérités, on adhère parce qu'un tel les enseigne. Mais notre adhésion n'est qu'une *opinion probable* et non une *certitude.* Pour qu'elle soit une certitude, l'adhésion doit exclure toute crainte d'errer. Et la crainte d'errer n'existe pas, *lorsqu'on peut contrôler la science de celui qui parle.* Et comment contrôler la science de quelqu'un au sujet de conclusions doctrinales qu'on ne peut pas démontrer par soi-même? Le témoignage doctrinal ne produit donc que la probabilité. Cette probabilité, certes, est *raisonnable et motivée* puisqu'elle est basée sur le témoignage de gens sérieux et au courant de ce qu'ils disent ou écrivent.

Article IX

L'AUTORITÉ DIVINE

335. **La révélation.** — La révélation est l'acte par lequel Dieu enseigne aux hommes des vérités naturelles et surnaturelles.

336. **La révélation est possible.** — Parce que tout puissant et omniscient, Dieu peut révéler aux hommes des vérités qu'ils peuvent comprendre ou qui dépassent leur entendement. Au reste, l'homme est un être susceptible de recevoir un enseignement. Et pourquoi ne serait-il pas l'élève de Dieu, comme il l'est de son semblable ?

337. **La révélation est absolument et moralement nécessaire.** — S'il s'agit des vérités surnaturelles, leur révélation est absolument nécessaire. Ces vérités en effet dépassent complètement l'intelligence de l'homme. Et celui-ci ne peut jamais les connaître si Dieu ne les lui enseigne pas. Étant données les difficultés dans lesquelles se trouvent la plupart des hommes, Dieu vient à leur secours en leur enseignant en outre des vérités qui en elle-mêmes ne sont pas au-dessus de leur intelligence. Ces vérités, ce sont les vérités naturelles. Et, à cause de ces obstacles nombreux qui rendent leur acquisition difficile, l'intervention de Dieu en quelque sorte s'impose. Et voilà pourquoi, on dit que la révélation des vérités naturelles est moralement nécessaire.

338. **L'autorité divine produit la certitude.** — Pour qu'un témoin détermine un assentiment ferme à ce qu'il dit ou écrit, il doit avoir la science et la véracité. Ici le témoin, c'est Dieu. Qui pourrait contester sa

science et sa véracité ? Bien plus, Dieu est la science et la véracité mêmes. Il possède donc à un parfait degré les conditions nécessaires pour produire la certitude.

339. La certitude divine est une certitude métaphysique. — Lorsque nous croyons aux vérités que Dieu nous a révélées, c'est parce que nous savons qu'il connaît toutes choses et qu'il ne peut nous tromper. La *science* et la *véracité* de Dieu sont bien les causes de cette *adhésion ferme* que l'on appelle certitude. Mais la *science* et la *véracité* divines sont l'essence même de Dieu. Notre assentiment est donc appuyé sur l'essence de Dieu, et pour ce motif, il est une *certitude métaphysique* (277).

340. Le rationalisme. — Sont rationalistes ceux qui, exagérant les droits de la raison humaine, proclament qu'elle peut tout comprendre, et partant, qu'il *n'y a pas de mystères*. Les prétentions du *rationalisme* se réfutent en démontrant que, dans l'essence divine, en Dieu, il y a des vérités connues de lui seul et dépassant toute intelligence créée, soit humaine, soit angélique. En ce monde, il y a certaines intelligences supérieures, d'autres moyennes, et beaucoup de médiocres. C'est un fait indéniable. Les intelligences supérieures comprennent certaines choses qui échappent aux intelligences moyennes et médiocres. Tous l'admettent. S'il y a des différences si grandes entre les intelligences humaines, de même nature, après tout, il doit en exister aussi de plus grandes encore, entre des intelligences qui n'ont pas la même nature, ou *spécifiquement* distinctes. Or l'intelligence angélique diffère *spécifiquement* de l'intelligence humaine ; les anges ont donc des connaissances que ne possèdent pas les hommes. Et l'intelligence divine est infiniment au-dessus de

l'intelligence angélique, elle est d'une nature tout à fait différente. *A fortiori*, l'intelligence divine est de beaucoup supérieure à l'intelligence de l'homme et doit contenir en elle-même des vérités que les humains ne peuvent pas comprendre. Ces vérités, ce sont les *mystères*.

341. **La science et la foi.** — Toutes deux venant de Dieu, la science et la foi ne sauraient se contredire. La science a pour objet les vérités *démonstrées*, évidentes d'une *évidence intrinsèque*. La foi porte sur les vérités non démontrées, admises sur le témoignage divin, évidentes d'une *évidence extrinsèque ou de crédibilité* (276). Dans la science, l'intelligence donne *nécessairement* son adhésion : elle ne peut résister à l'évidence intrinsèque. Dans la foi, l'intelligence peut résister, parce que la vérité de foi n'est que croyable, ou évidente d'une évidence extrinsèque, et seule l'évidence intrinsèque est capable d'entraîner, d'une façon irrésistible, l'assentiment de l'intelligence. La science est un acte de l'intelligence *seule* ; la foi est un acte *émis* par l'intelligence obéissant au *commandement* de la volonté. Étant deux actes absolument distincts, la science et la foi, ne peuvent donc pas exister *simultanément*, dans une même intelligence, *par rapport au même objet*, mais *successivement*. — Pour être distinctes, la science et la foi ne s'excluent pas. La foi n'est pas *contraire* à la science, et partant, à la raison, mais elle est *au-dessus*. La foi rend un double service à la raison : elle élargit le champ de ses connaissances et elle lui est un puissant appui. Sans la foi, en effet, jamais la raison ne pourrait atteindre les vérités surnaturelles. Quant aux vérités naturelles, démontrées

par la raison, la foi les corrobore, les confirme, puisque plusieurs d'entre elles, comme l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, sont aussi révélées.

Article X

LE CRITÈRE DE VÉRITÉ

342. **Définition du critère.** — D'après son étymologie, le critère est l'*instrument dont nous nous servons pour discerner la vérité de la fausseté*. En général, tout moyen de connaître la vérité, s'appelle critère. On appelle encore critère tout ce qui détermine l'adhésion de l'esprit à une vérité ⁽¹⁾.

343. **Différentes sortes de critères.** — Les critères sont *intrinsèques* et *extrinsèques*. Les critères intrinsèques sont *subjectifs* ou *objectifs*. Les critères *intrinsèques-subjectifs* sont ceux qui sont inhérents au sujet qui connaît. Les critères *intrinsèques-objectifs* sont ceux qui sont inhérents à l'objet connu. Ainsi les facultés cognoscitives sont des critères intrinsèques-subjectifs—l'évidence est un critère intrinsèque-objectif. Les critères extrinsèques sont ceux qui sont en dehors de celui qui connaît et de l'objet connu. L'autorité divine et l'autorité humaine sont des critères extrinsèques.

344. **Extension du critère.** — Si par critère on entend tout moyen d'arriver au vrai, tout ce qui cause, tout ce qui détermine notre adhésion à une vérité, il est évident alors qu'il s'étend à toute vérité : médiate et immédiate, naturelle et surnaturelle. La raison de cette affirmation est que dans toute vérité il y a un quel-

(1) Cfr. Farges et Barbedette, ouv. cit., T. I, p. 148.

que chose qui *cause notre adhésion*, et que *toute vérité* est perçue par nos facultés cognoscitives qui sont des *moyens* de connaître. Mais le critère de vérité pris pour cet « instrument judiciaire » dont parle Montaigne, pour ce moyen de distinguer la vérité de la fausseté, ne s'étend pas à *toute vérité*, mais seulement à celles qui n'excluent pas tout doute, c'est-à-dire aux vérités médiate, qui ont besoin d'être démontrées. Les vérités immédiates, s'imposant d'elles-mêmes à l'intelligence de chacun, excluent d'elles-mêmes tout doute, toute fausseté, et, par conséquent, n'ont pas besoin de critère. Celui-ci, en effet, dans l'hypothèse, a pour rôle de faire la séparation entre le vrai et le faux. Et là où la fausseté n'est pas même soupçonnée — c'est ce qui a lieu pour les vérités immédiates — le critère n'a pas sa raison d'être ⁽¹⁾.

345. Critère des vérités médiate. — Les vérités médiate sont celles qui sont démontrées. Ainsi les conclusions sont des *vérités médiate*. Quel est le critère de ces vérités? Quel est le *moyen de se rendre compte de la vérité ou de la fausseté d'une conclusion*? Ce moyen c'est de voir si *réellement* la conclusion découle des principes de la démonstration, lesquels principes sont toujours vrais. Une conclusion en effet emprunte toute sa vérité aux prémisses d'où elle découle. Et c'est à cause de cette dépendance de la conclusion des prémisses que nous adhérons à elle sans crainte de nous tromper. Le critère des vérités médiate, c'est donc la *liaison nécessaire* qu'ont ces vérités avec les prémisses d'où elles découlent. N. B. — Dans ce paragraphe le mot *critère* n'a pas le sens que nous lui donnons plus loin (352).

(1) Cfr. Lortie, *Elementa Philosophiæ Christianæ*, T. I, p. 197.

346. **Le suprême critère de vérité.** — Quand il est question de *suprême critère*, de *critère universel*, nous cherchons si, entre autres motifs qui justifient nos adhésions, il y en a un qui l'emporte, un qui est applicable à toute vérité, et, pour cette raison, nommé critère *universel*, *suprême critère*. Tous admettent qu'il y a un motif capable de déterminer notre assentiment à *n'importe quelle vérité*, appelée *suprême critère*. Mais l'accord est loin d'exister lorsqu'il s'agit de dire en quoi consiste ce critère universel.

347. **Le fidéisme.** — Pour les *fidéistes*, le critère unique et suprême de vérité, c'est la *foi divine*. — Disons que la foi divine ne peut pas être un critère *universel* de vérité, puisqu'elle ne s'étend pas à toutes les vérités. En effet il y a des vérités certaines basées sur le témoignage du sens intime, des sens externes, de la raison. Il n'est pas besoin de recourir à la révélation pour les admettre. Au reste, ce système confond les vérités surnaturelles avec les vérités naturelles.

348. **Le traditionalisme.** — Selon ce système la *tradition* est le suprême critère de vérité. — Les partisans du traditionalisme partent d'un faux principe : *l'incapacité radicale de la raison humaine*. Pour eux, la tradition est l'enseignement des vérités *fait par Dieu à l'homme* et transmis de vive voix de génération en génération. Voulant réagir contre le rationalisme (340), ils sont tombés dans l'excès contraire dont les conséquences ne sont pas moins funestes.

349. **Le mennésianisme.** — De Lamennais (1782-1854) auteur de ce système, enseignait que le *consentement universel* est l'unique et suprême critère de vérité. — Le consentement des peuples n'est pas applicable à toutes les vérités. Bien restreint est le nombre des

vérités qui sont de son ressort. Quelle autorité a le consentement des peuples lorsqu'il s'agit des vérités d'ordre purement scientifique? Dans ce domaine, il constitue tout au plus une *probabilité*, mais non un *motif de certitude*.

350. **L'instinct invincible.** — Thomas Reid, philosophe écossais (1710-1796) a enseigné que le suprême critère de vérité réside dans un instinct *invincible*, *aveugle* que l'on ne peut comprendre ni expliquer. — Comment attribuer à cet *instinct invincible*, inexplicable, mystérieux, le rôle si important échu au critère suprême? Celui-ci n'est-il pas le motif pour lequel nous adhérons à *toute vérité*? Il remplit la fonction de guide. Et, pour ce faire, il ne doit pas être *aveugle*, mais voir clair et bien connaître.

351. **Le sentimentalisme.** — Un sentiment, une impulsion de sympathie ou d'amour que provoque la présence de la vérité et qui nous attache à elle, voilà, d'après Jacobi, philosophe allemand, (1743-1814), le suprême critère de vérité. — Le sentiment de Jacobi appartient à la faculté appétitive, laquelle *suppose, suit* la connaissance, mais ne connaît pas. Or le critère, et *a fortiori*, le critère suprême, *fait voir* la vérité, l'indique. Le sentiment, aveugle de lui-même, est certainement incapable de jouer ce rôle.

352. **L'évidence est le suprême critère de vérité.** — Encore une fois, ici, par critère, nous entendons le *motif qui détermine notre adhésion à une vérité*. — L'évidence est la *splendeur de la vérité, la manifestation de la vérité à l'intelligence*, splendeur et manifestation auxquelles la faculté intellectuelle ne peut pas résister. — Le critère *suprême* de vérité doit réaliser trois conditions : ¹⁾ Il doit s'étendre à toute vérité, c'est-à-dire

être *universel* ; » il doit être le *dernier* motif pour lequel nous adhérons à une vérité ; » en *lui-même*, et par *lui-même*, il doit être *infaillible*. — Or l'évidence remplit ces trois conditions. — 1) La vérité devient *évidente* lorsqu'elle brille, se manifeste à l'intelligence. L'évidence c'est donc la *vérité elle-même qui s'impose à l'esprit*, soit d'une façon immédiate, soit d'une façon médiate (275). Par conséquent *toute* vérité — sans exception aucune — se fait admettre à l'intelligence *parce qu'elle lui apparaît clairement, sans ombre, bref, parce qu'elle est évidente*. L'évidence s'étend donc à *toute* vérité, elle est *universelle*. N. B. — Il va sans dire qu'il s'agit seulement des vérités naturelles. 2) Lorsque nous faisons une démonstration, nous n'avons qu'un but, c'est d'arriver à la certitude, ou encore, à la *possession parfaite* de la vérité. Et la conclusion, nous l'acceptons parce que, grâce à la démonstration, elle *s'impose, elle est évidente*. Là s'arrêtent nos recherches. Pourquoi aller plus loin ? Nous avons ce que nous voulions. L'évidence de la conclusion est donc le *dernier motif*. 3) Parce que *dernier motif* l'évidence est *infaillible en elle-même et par elle-même*. Si cette *infaillibilité*, c'est-à-dire, l'impossibilité de tromper, l'évidence ne l'a pas en *elle-même, et par elle-même*, elle emprunterait d'un autre qui, lui, serait le *dernier motif* de notre adhésion.

CHAPITRE III

Les conséquences du problème

353. Division du chapitre troisième. — Les conséquences de la solution donnée au problème de la

certitude dans les articles précédents sont que l'esprit humain peut arriver à la possession de la vérité. Il est capable de connaître les choses par leurs causes, il en a une notion *certaine, évidente* ; bref, il est capable de *science*. Mais pour arriver à cette connaissance *certaine* des choses il doit suivre une *méthode*. Sans cela, il courrait risque d'errer, toute sa vie, sans arriver jamais à la certitude. La méthode s'étend à toutes les sciences ou seulement à *quelques* branches du savoir humain. D'où trois articles : Art. I, la *science* ; art. II, la *méthode* ; art. III, les *méthodes spéciales*.

Article premier

LA SCIENCE

354. **Définition de la science.** — La science est une *connaissance par les causes*. C'est ce qu'a exprimé Aristote lorsqu'il écrivait : « Nous savons une chose d'une manière absolue lorsque nous savons quelle est la cause qui la produit, et pourquoi cette chose ne saurait être autrement. »

355. **Caractères de la science.** — Les caractères de la science sont la *certitude* et l'*universalité*. La *certitude* : Le propre de la certitude est d'exclure toute crainte d'erreur. Et cette peur de se tromper, quand on *sait la cause, le pourquoi* d'une vérité, n'est plus possible. Or la science donne la *cause, le pourquoi* de ce que l'on connaît. L'*universalité* : La science, étant une connaissance *certaine*, suppose de la part de l'intelligence un assentiment *ferme, stable* à la chose connue. Celle-ci, pour produire dans l'esprit cette adhésion qui exclut toute possibilité d'erreur, doit être aussi *stable, im-*

muable. Or, dans les choses, ce qui est *stable, immuable,* ce ne sont pas leurs qualités extérieures, lesquelles changent sans cesse, mais bien leur *essence, ce par quoi elles sont ce qu'elles sont.* Cette essence, *universellement* la même, est l'objet de la science. Celle-ci a donc l'*universalité* comme caractère. Ainsi avoir la science de l'homme, ce n'est pas connaître sa *forme extérieure, son nom, le milieu où il vit,* mais bien, son *animalité* et sa *raisonnabilité,* les deux caractères essentiels qui le constituent comme homme, caractères *immuables,* indépendants de ce qui le fait *un tel* et qu'on retrouve dans tous les hommes.

356. **La science et les sciences.** — La connaissance de la vérité par ses causes, s'appelle *la science.* Mais l'ensemble des vérités connues par leurs causes et partagées en différents domaines se nomme *les sciences.* Ainsi nous avons les *sciences théologiques,* les *sciences naturelles,* les *sciences physiques,* les *sciences historiques,* etc., etc. Chacune de ces sciences forme une *science particulière,* laquelle se définit comme suit : *un ensemble de connaissances certaines, universelles, méthodiques, se rapportant à un même objet.*

357. **Avantages de la science.** — Les avantages que procure la science sont *théoriques* et *pratiques.*

I. AVANTAGES THÉORIQUES.—La science met l'intelligence en possession de la vérité. Celle-ci, méditée, contemplée sans aucune préoccupation d'ordre pratique, est pour l'esprit humain une source de jouissances indicibles, puisqu'elle nous rapproche de Dieu la vérité même. *La simple vision de la lumière, dit Bacon, est quelque chose de plus beau et de plus grand que toutes les utilités que nous en retirons.*

II. AVANTAGES PRATIQUES.—Auguste Comte énonce les avantages pratiques de la science dans la formule suivante : *savoir pour prévoir, afin de pouvoir.*

a) *La science nous rend capables de prévoir.* — Comme la science est une connaissance des choses par leurs causes, du moment que les causes sont connues, on peut *prédire, prévoir* les effets qui en découlent *nécessairement.*

b) *La science augmente notre pouvoir.* — C'est le propre de la science de nous faire connaître les causes. Or la connaissance de la cause d'un effet, c'est la connaissance du *moyen de produire* cet effet, puisque la cause est ce qui produit ou est capable de produire l'effet. Voilà pourquoi, selon Bacon, *savoir, c'est pouvoir* (1).

358. **Division des sciences.** — La raison distinctive des sciences c'est le *point de vue* (objet formel) sous lequel elles étudient la *matière* (objet matériel) qui fait le sujet de leurs investigations. Et tout ce qui constitue l'objet des recherches scientifiques peut être considéré sous *cinq aspects différents.* Les sciences se divisent donc en *cinq grandes classes bien distinctes* qui sont la *Physique, les Mathématiques, la Métaphysique, la Logique* et la *Morale.* Chacune de ces classes se divisent en plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer ici (2).

Article II

LA MÉTHODE

359. **Définition de la méthode.** — La méthode est *la marche que doit suivre l'esprit humain pour arriver à la possession de la vérité.*

(1) Lahr, *Éléments de philosophie scientifique*, p. 11, 12.

(2) Cfr. Lahr., *ouv. cit.*, p. 13 et suiv.

360. Méthode générale et méthode particulière.

— La *méthode générale* est celle qui convient à toutes les sciences quelles qu'elles soient. Ex. : Le raisonnement, la définition, la division. La *méthode particulière* est celle qui ne convient qu'à certaines sciences. Ex. : L'expérience, l'induction.

361. Méthode analytique et méthode synthétique. — La *méthode analytique* est celle qui va de l'effet à la cause, du particulier à l'universel. Ex. : Quand, au tableau noir, le professeur, par un exemple, veut faire comprendre à l'élève une règle de grammaire, il emploie la *méthode analytique*. La *méthode synthétique* est celle qui va de la cause à l'effet, de l'universel au particulier. Ex. : Le professeur qui explique d'abord la règle de grammaire et se sert ensuite d'exemples pour la faire comprendre, emploie la *méthode synthétique*. La méthode analytique s'appelle aussi *méthode inductive*, et la méthode synthétique, *méthode déductive*.

362. Avantages de la méthode. — La méthode est un *auxiliaire précieux* pour l'intelligence et un *excellent promoteur* de la science.

1) *Un auxiliaire précieux.* — A l'intelligence ordinaire, la méthode rend la tâche moins ardue, elle lui épargne des pertes de forces et de temps. A l'intelligence supérieure, capable par elle-même de trouver plus sûrement la voie, elle fait éviter bien des erreurs auxquelles l'expose sa grande facilité.

2) *Un excellent promoteur de la science.* — Immenses sont les services rendus à la science par la méthode. Qui dira tous les progrès réalisés en ces dernières années par les sciences expérimentales surtout ? Ne devons-nous pas attribuer ces progrès à la méthode inductive ?

Au dire de Fontenelle (littérateur français, 1657-1757), « l'art de découvrir la vérité est plus précieux que la plupart des vérités que l'on découvre. »

Si nécessaire que soit la méthode, n'allons pas dire qu'elle prend la place du talent ; celui-ci, elle le *suppose*, elle le *guide*. Les anciens disaient : *Les préceptes, les règles ne peuvent rien, sans le concours de la nature.* « D'autre part, le talent ne saurait se passer de méthode. Dans la science, comme en toutes choses, le succès suppose le concours de l'un et de l'autre... Toutefois, s'il fallait choisir, mieux faudrait encore un peu moins de talent avec un peu plus de méthode. » (1)

363. Les conditions d'une bonne méthode. —

¹⁾ La méthode doit *procéder avec lenteur* : La précipitation est une mauvaise conseillère. Parce qu'ils veulent arriver *trop vite* à la certitude, certains esprits impatients n'ont jamais des convictions bien fermes. Une *sage lenteur* opère souvent des merveilles. ²⁾ La méthode doit être conforme à la nature de la vérité cherchée. Il est évident qu'on ne peut pas procéder toujours de la même manière ni exiger, dans toutes les questions, la même certitude. Là où seule la probabilité plus ou moins grande est possible, contentons-nous de la probabilité ; dans les questions où une certitude soit métaphysique soit morale peut être trouvée efforçons-nous d'arriver à ces différentes sortes de certitudes. ³⁾ La méthode doit être *brève, claire*. Les chemins trop *longs et obscurs* découragent vite et conduisent rarement au but désiré.

(1) Lahr, ouv. cit., p. 27.

Article III

LES MÉTHODES PARTICULIÈRES

364. **Définition de la méthode particulière.**—La *méthode particulière* est la marche que doit suivre l'esprit humain pour arriver à la possession de telle ou telle vérité. La méthode particulière conduit non à la certitude en général, mais à une certitude spéciale, soit *métaphysique*, soit *physique*, soit *morale*.

365. **Les différentes méthodes particulières.**—Il y a autant de méthodes spéciales qu'il y a différentes espèces de vérités à conquérir. Or les vérités peuvent se diviser en deux groupes : les *vérités d'ordre abstrait* et les *vérités d'ordre concret*. A ces deux groupes de vérités correspondent deux méthodes distinctes : au premier, la *méthode déductive*, au deuxième, la *méthode inductive*. Celle-ci en effet part du *particulier*, du *concret*, celle-là part de l'*universel*, de l'*abstrait*, pour arriver, toutes deux, à des conclusions *quantitativement* différentes (146).

366. **Emploi des méthodes déductive et inductive.**— Dans les sciences *abstraites* comme les mathématiques, on fait usage de la *méthode déductive*. On part d'un principe, d'une définition, d'un axiome (l'*universel*) pour résoudre tel problème (*particulier*). Dans les sciences *concrètes*, comme les sciences *physiques*, *naturelles*, c'est la *méthode inductive* qui est en honneur. Ces sciences sont basées sur l'observation des *cas particuliers*, et de ces cas rigoureusement expérimentés, on infère une *loi générale* qui peut s'appliquer à tous les phénomènes non encore constatés (196). Quant aux sciences *morales*, soit *sociologiques* (science de la

société humaine, de sa constitution, de ses lois), soit *historiques*, elles font usage et de l'induction et de la déduction (199). En résumé nous pouvons dire que les sciences métaphysiques sont *déductives*, les sciences physiques *inductives*, et les sciences morales *induco-déductives*.

367. La meilleure méthode. — Quelle est la meilleure méthode? Les uns voient dans l'*induction*, la *seule*, la *vraie* méthode. En général, c'est ce que croient les physiciens, les naturalistes, et tous ceux qui ont voué un culte aux sciences expérimentales. D'autres donnent leurs préférences à la *déduction*. Ce sont les mathématiciens, et, en général, ceux qui ne voient dans la *seule* et *pure* raison que l'unique moyen d'arriver au vrai. Ces deux opinions extrêmes ne sont pas l'expression exacte de la vérité. Celle-ci réside dans un juste milieu. Aussi, bien que l'induction convienne à certaines sciences, et la déduction à d'autres, cependant la *meilleure méthode* est celle qui est à la fois *inductive* et *déductive*. En effet, la *méthode induco-déductive* répond le mieux à la nature humaine. Composés de corps et d'âme, nous percevons par nos sens d'abord et par notre intelligence ensuite. Les sens connaissent le *sensible*, le *concret* et l'intelligence perçoit l'*abstrait*, l'*universel*. A la connaissance sensible correspond l'induction, à la connaissance intellectuelle, la déduction (1).

La méthode induco-déductive est employée dans la première et la plus utile des sciences, la philosophie.

368. La méthode scolastique. — La méthode scolastique — méthode de l'école — est celle qu'ont

(1) Cfr. Farges et Barbedette, *ouv. cit.*, pp. 236-237.

employée les grands docteurs du moyen âge dans l'exposition et la défense de la vérité. Elle consiste à faire usage tour à tour et de l'*induction* et de la *déduction*. Elle est basée sur ce principe : *La connaissance intellectuelle suppose toujours la connaissance sensible*. Son procédé est généralement le syllogisme qui, sagement employé, rend de précieux services (163). Il ne faut pas confondre la *méthode scolastique* avec la *philosophie scolastique*. On peut faire de la philosophie scolastique sans se servir de la *méthode scolastique*, et *reciproquement*. La philosophie scolastique se caractérise par les *solutions* données aux différents problèmes qui intéressent Dieu, le monde et l'âme humaine ⁽¹⁾. La méthode scolastique est la *manière* d'exposer ces solutions. Cette manière est *ordinairement* le syllogisme. Parce que *inductive* et *déductive*, la méthode scolastique est donc la *meilleure méthode*.

(1) Cfr. A. Robert, Histoire de la philosophie, pp. 131-137.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos..... v

INTRODUCTION

Nos	PAGES
1. Définition de la philosophie.....	1
2. Objet de la philosophie.....	2
3. Utilité de la philosophie.....	2
4. Division de la philosophie.....	5

LOGIQUE OU PHILOSOPHIE RATIONNELLE

5. Définition de la Logique.....	8
6. La logique : science et art.....	8
7. La logique est une science pratique.....	9
8. Objet de la logique.....	9
9. Utilité de la logique.....	9
10. Division de la logique.....	11
11. Les différentes appellations de la logique.....	12

LOGIQUE FORMELLE OU DIALECTIQUE

12. Définition de la Dialectique.....	13
13. Division de la dialectique.....	13

CHAPITRE PREMIER

La simple appréhension

14. Division du chapitre premier.....	13
---------------------------------------	----

Article premier

LES IDÉES

Nos		PAGES
15.	Définition de la simple appréhension	14
16.	Définition de l'idée.....	14
17.	Idée et image.....	14
18.	Compréhension et extension de l'idée.....	15
19.	La compréhension d'une idée est en raison inverse de son extension, et réciproquement.....	15

Article II

ESPECES D'IDÉES

20.	La classification des idées.....	16
<i>A. Division des idées au point de vue de leur origine.</i>		
21.	Idée intuitive.....	16
22.	Idée abstractive.....	17
23.	Idée directe.....	17
24.	Idée réflexe.....	17
<i>B. Division des idées au point de vue de l'objet qu'elles représentent.</i>		
25.	Double aspect de l'objet : compréhension et extension...	18
26.	Idée simple.....	18
27.	Idée composée.....	18
28.	Idée positive.....	18
29.	Idée négative.....	18
30.	Idée abstraite.....	18
31.	Idée concrète.....	19
32.	Idée réelle.....	19
33.	Idée logique.....	19
34.	Idée singulière.....	19
35.	Idée universelle.....	19
36.	Idée particulière.....	19
37.	Idée distributive.....	19
38.	Idée collective.....	20

Nos	PAGES
39. Idée univoque.....	20
40. Idée analogue.....	20
41. Idée transcendente.....	20

C. Division des idées au point de vue de la manière de représenter leur objet.

42. Idée claire.....	21
43. Idée obscure.....	21
44. Idée distincte.....	21
45. Idée confuse.....	21
46. Idée complète.....	21
47. Idée incomplète.....	21
48. Idée adéquate.....	21
49. Idée inadéquate.....	22

D. Division des idées au point de vue de leur comparaison.

50. Idées identiques.....	22
51. Idées diverses.....	22
52. Idées conciliables.....	22
53. Idées inconciliables.....	22
54. Idées associées.....	22
55. Idées inassociées ou disparates.....	23

APPENDICE

56. Un peu d'analyse.....	24
57. Définition des prédicables et des prédicaments.....	24
58. Il y a cinq prédicables.....	25
59. Il y a dix prédicaments.....	26
60. Classification des prédicables.....	27
61. Genre suprême et genres subalternes.....	28
62. Espèces et différences.....	28
63. A quoi se résume la théorie des prédicables et des prédicaments.....	29

Article III

SIGNES DES IDÉES OU TERMES

Nos	PAGES
64. Définition du terme.....	29
65. Terme catégorématique.....	30
66. Terme syncatégorématique.....	30
67. Terme simple ou in complexe.....	30
68. Terme composé ou complexe.....	30
69. Terme en philosophie et en grammaire.....	30
70. Supposition des termes.....	30
71. Supposition matérielle.....	30
72. Supposition formelle.....	31
73. Supposition logique.....	31
74. Supposition réelle.....	31
75. Lois de la supposition des termes.....	31
76. Appellation des termes.....	33
77. Appellation matérielle.....	33
78. Appellation formelle.....	33
79. Amplification des termes.....	33
80. Restriction des termes.....	34

CHAPITRE II

La Définition

81. Division du chapitre deuxième.....	34
----------------------------------------	----

Article premier

82. Nature de la définition.....	34
83. But de la définition.....	34
84. Définition nominale.....	35
85. Définition réelle.....	35
86. Définition essentielle.....	35
87. Définition descriptive.....	35

Article II

LOIS DE LA DÉFINITION

88. Première loi : La définition doit être claire et juste.....	36
-----------------------------------------------------------------	----

Nos	PAGES
89. Deuxième loi : La définition ne doit pas être négative ni trop longue.....	36
90. Troisième loi : La définition essentielle doit être formée du genre prochain et de la différence spécifique.....	37

CHAPITRE III

La Division

91. Division du chapitre troisième.....	38
-----------------------------------------	----

Article premier

LA DIVISION

92. Nature de la division.....	38
93. Définition du tout.....	38
94. Définition du tout actuel.....	38
95. Définition du tout potentiel ou logique.....	38
96. Définition du tout moral.....	39
97. Différentes espèces de division.....	39

Article II

LES LOIS DE LA DIVISION

98. Première loi : La division doit être complète.....	39
99. Deuxième loi : Les parties du tout doivent être distinctes entre elles.....	39
100. Troisième loi : La division doit être brève et immédiate.....	40

CHAPITRE IV

Le Jugement

101. Division du chapitre quatrième.....	40
------------------------------------------	----

Article premier

LE JUGEMENT

Nos		PAGES
102.	Définition du jugement.....	41
103.	Rôle du jugement.....	41
104.	Éléments du jugement.....	41
105.	Définition du jugement immédiat.....	41
106.	Définition du jugement médiat.....	42
107.	Définition du jugement analytique.....	42
108.	Définition du jugement synthétique.....	42

Article II

LES PROPOSITIONS

109.	Définition de la proposition.....	42
110.	Éléments de la proposition.....	42
111.	La proposition universelle.....	43
112.	La proposition particulière.....	43
113.	La proposition singulière.....	43
114.	La proposition indéfinie.....	43
115.	La proposition affirmative.....	43
116.	La proposition négative.....	43
117.	La proposition vraie.....	44
118.	La proposition fausse.....	44
119.	La proposition catégorique.....	44
120.	La proposition hypothétique.....	44

Article III

LES PROPRIÉTÉS DES PROPOSITIONS

121.	L'opposition.....	44
122.	L'opposition contradictoire.....	44
123.	L'opposition contraire.....	45
124.	L'opposition sous-contraire.....	45
125.	L'opposition subalterne.....	45
126.	Tahleau des quatre oppositions.....	45
127.	Règles des propositions contradictoires.....	46

Nos	PAGES
128. Règles des propositions contraires.....	46
129. Règles des propositions sous-contraires.....	47
130. Règles des propositions subalternes.....	48
131. Définition de l'équivalence.....	48
132. Règles de l'équivalence.....	48
133. Définition de la conversion.....	49
134. La conversion simple.....	49
135. La conversion par accident.....	50
136. La conversion par contraposition.....	50
137. Règles de la conversion des propositions.....	50

CHAPITRE V

Le raisonnement

138. Division du chapitre cinquième.....	50
------------------------------------------	----

Article premier

LE RAISONNEMENT

139. Division du raisonnement.....	51
140. Le raisonnement est une déduction médiate.....	51
141. Le raisonnement est un acte parfait et imparfait.....	52
142. La matière du raisonnement.....	52
143. La forme du raisonnement.....	52
144. Différences entre la conséquence et le conséquent d'un raisonnement.....	53
145. Principes du raisonnement.....	54
146. Le raisonnement suppose une vérité immédiate.....	54
147. Espèces de raisonnements.....	55

Article II

LE SYLLOGISME

148. Définition du syllogisme.....	56
149. La matière du syllogisme.....	56
150. La forme du syllogisme.....	56

Nos	PAGES
151. Terminologie du syllogisme.....	56
152. Principes du syllogisme.....	57
153. Expression graphique des principes du syllogisme.....	57
154. Lois du syllogisme.....	59
155. Première loi des termes : Trois termes sont exigés : le grand, le petit et le moyen terme.....	60
156. Deuxième loi des termes : Les termes, dans la conclusion, ne doivent pas avoir une extension plus grande que dans les prémisses.....	61
157. Troisième loi des termes : Le moyen terme ne doit jamais être dans la conclusion.....	62
158. Quatrième loi des termes : Le moyen terme doit être universel au moins une fois.....	62
159. Première loi des propositions : Si les deux prémisses sont négatives, pas de conclusion possible.....	63
160. Deuxième loi des propositions : De deux prémisses affirmatives on ne peut déduire une conclusion négative.....	63
161. Troisième loi des propositions : On ne peut rien conclure de deux prémisses particulières.....	64
162. Quatrième loi des propositions : La conclusion suit la partie la plus faible.....	65
163. A quoi sert le syllogisme.....	66
164. Figures du syllogisme.....	67
165. Différentes espèces de figures.....	67
166. Première figure du syllogisme.....	67
167. Deuxième figure du syllogisme.....	67
168. Troisième figure du syllogisme.....	67
169. Représentation graphique des figures.....	68
170. Modes du syllogisme.....	68
171. Modes possibles et modes légitimes.....	68
172. Conclusion directe et indirecte.....	69

Article III

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE SYLLOGISMES

173. Syllogisme scolastique.....	69
174. Syllogisme oratoire.....	69
175. Syllogisme simple.....	70

TABLE DES MATIÈRES

161

Nos	PAGES
176. Syllogisme composé.....	70
177. Syllogisme absolu.....	70
178. Syllogisme modal.....	70
179. Syllogisme mixte.....	71
180. Syllogisme catégorique.....	71
181. Syllogisme hypothétique.....	71
182. Lois du syllogisme conditionnel.....	71
183. Lois du syllogisme disjonctif.....	72
184. Lois du syllogisme conjonctif.....	74
185. Enthymène.....	74
186. Épichérème.....	75
187. Sorite.....	75
188. Polysyllogisme.....	75
189. Le dilemme.....	76
190. Lois du dilemme.....	76

Article IV

L'INDUCTION

191. Définition de l'induction.....	78
192. Induction complète.....	78
193. Induction incomplète.....	78
194. Induction scientifique.....	78
195. Induction vulgaire.....	79
196. Les phases de l'induction scientifique.....	79
197. Lois de l'induction scientifique.....	80
198. Fondement de l'induction scientifique.....	80
199. Induction et déduction.....	81

Article V

LE SYLLOGISME DÉMONSTRATIF

200. Le syllogisme au point de vue de sa matière.....	82
201. La démonstration.....	82
1. Démonstration parfaite.....	82
2. Démonstration imparfaite.....	83
a. Démonstration à priori.....	83

Nos	PAGES
205. Démonstration à posteriori.....	83
206. Démonstration directe.....	83
207. Démonstration indirecte.....	83
208. Rétorsion de l'argument.....	84
209. Démonstration absolue.....	84
210. Démonstration relative.....	84
211. Démonstration rationnelle.....	84
212. Démonstration empirique.....	84
213. Démonstration mixte.....	85
214. La démonstration produit la science.....	85

Article VI

LE SYLLOGISME PROBABLE ET SOPHISTIQUE

215. Le syllogisme probable.....	85
216. L'analogie.....	85
217. L'exemple.....	86
218. Analogie et exemple.....	86
219. L'hypothèse.....	86
220. La statistique.....	87
221. Valeur des arguments probables.....	87
222. Le sophisme.....	87
223. Division des sophismes.....	87
224. L'équivoque.....	88
225. L'amphilogie.....	88
226. Sophisme de sens composé.....	88
227. Sophisme de sens divisé.....	88
228. Sophisme d'accent.....	89
229. Sophisme de figure.....	89
230. Sophisme d'accident.....	89
231. L'affirmation relative prise pour l'affirmation absolue et réciproquement.....	89
232. Ignorance de la question.....	90
233. Pétition de principe.....	90
234. Cercle vicieux.....	90
235. La fausse conséquence.....	90
236. Ignorance de la cause.....	91
237. L'interrogation captieuse.....	91

Nos	PAGES
238. Les préjugés.....	92
239. Le paradoxe.....	92

LOGIQUE APPLIQUÉE OU CRITIQUE

240. Définition de la critique.....	93
241. Différents noms donnés à la critique.....	93
242. Importance de la critique.....	93
243. Divisions de la critique.....	94

CHAPITRE PREMIER

Le problème

244. Divisions du chapitre premier.....	94
-----------------------------------------	----

Article premier

LA VÉRITÉ

245. Définition de la vérité.....	95
246. Vérité ontologique — Vérité logique — Vérité morale....	95
247. La vérité consiste dans un rapport.....	95
248. La vérité est l'objet du jugement.....	96
249. Toute vérité dépend de Dieu.....	96
250. L'opposé de la vérité.....	96

Article II

LES DIFFÉRENTES ATTITUDES DE L'ESPRIT HUMAIN EN PRÉSENCE DE LA VÉRITÉ

251. Les raisons de ces différentes attitudes.....	97
252. Les cinq attitudes de l'intelligence.....	97
253. L'ignorance.....	98
254. Ignorance négative et privative.....	98
255. Ignorance vincible et invincible.....	98
256. Ignorance coupable et excusable.....	99
257. Les causes de l'ignorance.....	99

Nos		PAGES
258.	Le doute.....	99
259.	Le doute négatif et positif.....	99
260.	Le doute méthodique.....	99
261.	Les causes du doute.....	100
262.	Le soupçon.....	100
263.	L'opinion.....	100
264.	La probabilité.....	100
265.	Probabilité intrinsèque et extrinsèque.....	101
266.	Probabilité mathématique et morale.....	101
267.	La certitude.....	102
268.	L'erreur.....	102
269.	Les causes de l'erreur.....	102
270.	Remèdes à l'erreur.....	103

Article III

LA CERTITUDE

271.	Définition de la certitude.....	104
272.	Certitude et vérité.....	104
273.	Cause de la certitude.....	105
274.	L'évidence.....	105
275.	Évidence immédiate et médiate.....	105
276.	Évidence intrinsèque et extrinsèque.....	105
277.	Certitude métaphysique.....	106
278.	Certitude physique.....	106
279.	Certitude morale.....	106
280.	Certitude de science.....	106
281.	Certitude de foi.....	106
282.	Certitude vulgaire et philosophique.....	106
283.	Les degrés dans la certitude.....	107
284.	Certitude et erreur.....	107
285.	A quoi se ramène le problème.....	108

CHAPITRE II

Les solutions du problème

286.	Divisions du chapitre deuxième.....	108
------	-------------------------------------	-----

Article premier

LA SOLUTION AGNOSTIQUE

Nos		PAGES
287.	L'agnosticisme.....	109
288.	Agnosticisme et certitude.....	109
289.	Critique de l'agnosticisme.....	110

Article II

LA SOLUTION SCEPTIQUE

290.	Le scepticisme.....	111
291.	Le scepticisme dans l'histoire.....	111
292.	Critique du scepticisme.....	112
293.	Quelques objections.....	113
294.	Le doute cartésien.....	114
295.	Le doute cartésien est un doute réel.....	115
296.	Critique du doute artésien.....	116
297.	Le scepticisme absolu et le scepticisme hypothétique....	117

Article III

LA SOLUTION DOGMATIQUE

298.	Le dogmatisme.....	117
299.	Les preuves du dogmatisme.....	118
300.	Les vérités qui s'imposent.....	118

Article IV

LES FACULTÉS COGNOSCITIVES SENSIBLES

301.	Les facultés.....	119
302.	Les facultés cognoscitives sensibles.....	119
303.	Objet propre de chaque sens.....	120
304.	Le sensible.....	120
305.	Erreurs des sens.....	121
306.	Véracité des sens externes.....	121

Nos		PAGES
307.	Véracité des sens internes.....	123
308.	Véracité de la conscience.....	124

Article V

LES FACULTÉS COGNOSCITIVES INTELLECTUELLES

309.	L'intelligence et la raison.....	124
310.	Véracité de l'intelligence.....	124
311.	L'universel.....	125
312.	Véracité de la raison.....	127

Article VI

L'AUTORITÉ

313.	Définition de l'autorité.....	127
314.	Les éléments de l'autorité.....	127
315.	L'autorité divine et l'autorité humaine.....	127
316.	Foi, témoignage, témoin.....	127
317.	Fait, dogme.....	128
318.	L'autorité produit la certitude.....	128
319.	Importance du témoignage.....	129

Article VII

L'AUTORITÉ HUMAINE

320.	Le consentement universel.....	130
321.	Objet du consentement universel.....	130
322.	Le consentement universel est un moyen d'arriver à la certitude.....	130
323.	Le témoignage oral produit la certitude.....	132
324.	Le témoignage monumental.....	133

Article VIII

L'AUTORITÉ HUMAINE (suite)

325.	Le témoignage historique.....	133
326.	Authenticité, intégrité, véracité.....	133

Nos	PAGES
327. Critique historique.....	134
328. La valeur du témoignage historique.....	134
329. Les preuves de l'authenticité d'un livre.....	134
330. Les preuves de l'intégrité d'un livre.....	135
331. Les preuves de la véracité d'un livre.....	135
332. Le témoignage historique produit la certitude.....	135
333. La certitude du témoignage historique est une certitude morale.....	136
334. Le témoignage doctrinal.....	136

Article IX

L'AUTORITÉ DIVINE

335. La révélation.....	137
336. La révélation est possible.....	137
337. La révélation est absolument et moralement nécessaire..	137
338. L'autorité divine produit la certitude.....	137
339. La certitude divine est une certitude métaphysique.....	138
340. Le rationalisme.....	138
341. La science et la foi.....	139

Article X

LE CRITÈRE DE VÉRITÉ

342. Définition du critère.....	140
343. Différentes sortes de critères.....	140
344. Extension du critère.....	140
345. Critère des vérités médiates.....	141
346. Le suprême critère de vérité.....	142
347. Le fidéisme.....	142
348. Le traditionalisme.....	142
349. Le mennésianisme.....	142
350. L'instinct invincible.....	143
351. Le sentimentalisme.....	143
352. L'évidence est le suprême critère de vérité.....	143

CHAPITRE III

Les conséquences du problème

Nos	PAGES
353.	Division du chapitre troisième..... 144

Article premier

LA SCIENCE

354.	Définition de la science..... 145
355.	Caractères de la science..... 145
356.	La science et les sciences..... 146
357.	Avantages de la science..... 146
358.	Division des sciences..... 147

Article II

LA MÉTHODE

359.	Définition de la méthode..... 147
360.	Méthode générale et méthode particulière..... 148
361.	Méthode analytique et méthode synthétique..... 148
362.	Avantages de la méthode..... 148
363.	Les conditions d'une bonne méthode..... 149

Article III

LES MÉTHODES PARTICULIÈRES

364.	Définition de la méthode particulière..... 150
365.	Les différentes méthodes particulières..... 150
366.	Emploi des méthodes déductive et inductive..... 150
367.	La meilleure méthode..... 151
368.	La méthode scolastique..... 151

ERRATA

PAGE	LIGNE	AU LIEU DE	LIRE
45	21	aucun homme est sage	aucun homme n'est sage
58	4	ou l'affirmera	on l'affirmera
87	24	désiré	divisé
88	17	vrai que de ces mêmes choses	vrai de ces mêmes choses
89	15	phrsae	phrase
110	29	de raison	de la raison

